

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017

SOMMAIRE

1 - Présentation de la Société

- 1.1. Présentation générale
- 1.2. Chiffres clés

2 - Activités 2017

- 2.1. Un bouquet énergétique et un outil de production respectueux de l'environnement
- 2.2. Un important plan de maintenance du réseau de retour d'eau (condensats) pour parfaire la fiabilité et préserver la ressource en eau
- 2.3. Un programme d'investissement massif en faveur du verdissement du réseau, de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'efficacité énergétique
- 2.4. Un fort renouvellement des compétences
- 2.5. Une légère baisse des puissances souscrites
- 2.6. Qualité, santé, sécurité et environnement
- 2.7. Perspectives

3 - Facteurs de risques et contrôle interne

- 3.1. Risques de CPCU
- 3.2. Procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la société

4 - Performance extra-financière : Informations sociales, environnementales et sociétales

- 4.1. Informations sociales
- 4.2. Informations sociétales
- 4.3. Informations environnementales
- 4.4. Ethique

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

5 - Gouvernement d'entreprise

- 5.1. Structure de gouvernance
- 5.2. Composition du Conseil d'administration
- 5.3. Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration
- 5.4. Rémunération des administrateurs
- 5.5. Direction Générale
- 5.6. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

6 - Informations sur la Société, le capital et l'actionnariat

- 6.1. Dispositions légales et statutaires *(ou informations juridiques)*
- 6.2. Capital social
- 6.3. Actionnariat

7 - Informations financières

- Comptes sociaux
- Comptes consolidés
- Résultats des filiales et participations
- Echéance de la dette fournisseurs
- Evénements significatifs intervenus depuis la clôture
- Rapport du Conseil d'administration sur les conventions règlementées
- Informations financières complémentaires

8 - Informations complémentaires

- 8.1. Responsable du rapport annuel
- 8.2. Mandats des Commissaires aux comptes

Le rapport de gestion correspond aux points 1 à 8 mentionnés ci-dessus.

9 - Présentation des comptes annuels au 31 décembre 2017

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

10 - Présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2017

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

1. PRESENTATION DE CPCU

1.1. Présentation générale

Opérateur de réseau de chaleur urbain en métropole parisienne, la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain (CPCU) produit, transporte et distribue, sous forme de vapeur ou d'eau chaude, de la chaleur pour répondre aux besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire de l'habitat et du tertiaire public ou privé, à Paris et dans 16 communes avoisinantes.

Filiale de la ville de Paris et du groupe ENGIE, CPCU est délégataire de service public de distribution de chaleur de la ville de Paris, en vertu d'une convention de concession en date du 10 décembre 1927, modifiée par 10 avenants. Ainsi, CPCU développe, exploite et assure la maintenance du plus important réseau de chaleur urbain de France (509 km) pour les besoins de 500 000 équivalents logements.

CPCU exploite 8 sites de production d'énergie qui ont une capacité de production de 3 500 MW (Bercy, Ivry-sur-Seine, Grenelle, Kremlin-Bicêtre, Vaugirard, Saint-Ouen ainsi que deux cogénérations à Saint-Ouen et à Vitry-sur-Seine). Les centrales utilisent un bouquet énergétique varié : la production de vapeur est issue des UIOM du SYCTOM de l'agglomération parisienne et des chaudières utilisant du gaz, du charbon, de la biomasse, du biocombustible liquide et de l'eau géothermale. Ces installations sont soumises à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et des Grandes Installations de Combustion (GIC).

L'ordre d'utilisation de ces ressources donne la priorité aux énergies renouvelables et de récupération, puis aux combustibles fossiles les plus vertueux en termes d'impact environnemental. CPCU distribue la chaleur grâce à un réseau de canalisations enterrées, principalement sous voie publique, véhiculant l'énergie thermique depuis les sites de production jusqu'aux postes de livraison, installés dans des sous-stations situées chez ses abonnés.

Grâce à son bouquet énergétique favorisant les énergies locales, renouvelables et de récupération, CPCU est un acteur privilégié du Plan Climat de la ville de Paris et de l'aménagement urbain durable.

1.2. Chiffres clés

Un grand énergéticien en métropole parisienne :

- ◆ 1^{er} réseau de chaleur en France
- ◆ 17 communes interconnectées, dont Paris
- ◆ 8 sites de production d'énergie dont 2 sites de cogénération, exploités par CPCU
- ◆ 3 sites de valorisation énergétique des déchets ménagers du Syctom et un site de géothermie de Géométropole pour alimenter le réseau
- ◆ 3 500 MW de capacité de production
- ◆ 5,2 TWh de chaleur distribuée en moyenne par an
- ◆ 0,5 TWh d'électricité produite par an issue de la cogénération
- ◆ 509 km de réseau maillé
- ◆ 24 boucles d'eau chaude
- ◆ un engagement responsable de service public : garantie de la continuité du service 365 jours/an, 24h/24.

2. ACTIVITES 2017

2.1. Un bouquet énergétique et un outil de production respectueux de l'environnement grâce à un recours accru aux énergies renouvelables et de récupération et à une importante modernisation des centrales

La mise en service de projets industriels majeurs, représentant un total de 175 M€, avait permis dès 2016 à CPCU de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air en Île-de-France, à la lutte contre le dérèglement climatique ainsi qu'à la préservation des ressources, en renforçant son recours aux énergies renouvelables.

Ainsi, la centrale de Saint-Ouen est désormais approvisionnée en granulés de bois par voie douce. Les cinq centrales de Bercy, Grenelle, Vaugirard, Ivry-sur-Seine et Kremlin-Bicêtre fonctionnent pour leur part désormais exclusivement au gaz naturel et au biocombustible liquide, le fioul lourd ayant été totalement abandonné depuis le 1^{er} juin 2016.

En 2017, les nouvelles installations ont fonctionné de manière très satisfaisante, confirmant leur bonne performance énergétique et environnementale, et notamment la très nette diminution des émissions atmosphériques par rapport à 2014 (diminution de 25 à 75% des émissions d'oxyde d'azote et de soufre, et de poussières).

La part d'Énergies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) dans le mix énergétique s'est élevée en 2017 à 52,3 %, réparties en 45,3 % d'énergie issue de la récupération des unités de valorisation thermique des déchets, 6,2 % de bois, 0,4 % de biocombustible liquide et 0,3 % de géothermie.

La disponibilité moyenne des installations de CPCU et de Cogé Vitry est à un niveau élevé avec un taux de 96 % en 2017, tout comme 2016, en lien avec la qualité de la maintenance et la fiabilité des équipements.

La rigueur climatique de 2017 est moins favorable que celle de 2016, avec une diminution des Degrés Jours Unifiés (DJU) calculés sur 7 mois (octobre à avril) de 8 %.

La rigueur climatique 2017 est inférieure à 5 % à la moyenne des quinze dernières années, à comparer à une rigueur climatique 2016 supérieure de 2 % à la moyenne des quinze dernières années.

L'impact de la rigueur climatique a généré en 2017, par rapport à 2016, une baisse de 3 % des volumes vendus.

En 2017, CPCU a poursuivi l'évolution de son mix énergétique en développant des unités permettant la valorisation des sources locales d'énergies renouvelables et de récupération. Le réseau valorise ainsi les calories issues de la géothermie à l'Albien exploitée par Eau de Paris dans le quartier des Batignolles (Paris 17^e), et se prépare à récupérer celles du data center de la ville de Paris dans le quartier de Chapelle International (Paris 18^e).

Conformément au souhait exprimé par la ville de Paris d'augmenter le taux d'énergies renouvelables et de récupération à 60 % du mix énergétique, les équipes de CPCU ont lancé plusieurs études qui

seront conduites courant 2018 concernant diverses solutions techniques et leurs coûts respectifs : augmentation des volumes fournis par le Sycotom, augmentation de la part de biomasse dans la co-combustion, nouvelle unité de production à partir de biomasse ou de Combustible Solide de Récupération (CSR), importation de vapeur d'autres UIOM et augmentation de la part de biogaz.

2.2. Un important plan de maintenance du réseau de retour d'eau (condensats) pour parfaire la fiabilité et préserver la ressource en eau

CPCU distribue l'énergie thermique à ses clients à travers un réseau de 509 km, sous forme de vapeur et de 24 boucles d'eau chaude.

En 2017, CPCU a poursuivi l'extension de son réseau (4 km additionnels construits), en accompagnant les projets d'aménagement urbain et de rénovation énergétique des bâtiments. Ainsi, le réseau s'est développé dans la zone d'aménagement concertée (ZAC) de Bruneseau (Paris 13^e) et dans le secteur Chapelle International (Paris 18^e) ; en parallèle, son extension s'est poursuivie dans les ZAC Clichy Batignolles (Paris 17^e) et des docks de Saint-Ouen. En termes de densification et d'accompagnement de projets de rénovation de bâtiments, CPCU a en particulier raccordé les bâtiments de la nouvelle ambassade du Canada (Paris 8^e) et ceux de la cité Charles Hermite (Paris 18^e).

Le réseau de distribution de chaleur a fonctionné de manière très satisfaisante en 2017, comme les années précédentes. Le nombre de fuites sur le réseau vapeur est en légère hausse (21 en 2017 et 17 en 2016).

CPCU a par ailleurs poursuivi son programme de fiabilisation du réseau de retour d'eau (condensats), qui assure le retour de l'eau ayant délivré ses calories aux clients vers les centrales de production de vapeur. Son bon état de fonctionnement est en effet indispensable à la performance économique et environnementale du réseau de chaleur.

L'année 2017 a vu le terme de l'important premier plan de maintenance préventive et curative sur quatre ans (2014-2017), approuvé par la ville de Paris. Les engagements de CPCU en termes d'inspection et de remplacement ciblé des canalisations corrodées ont été respectés, avec 37 km de réseau fiabilisés en 4 ans dans le cadre de la maintenance programmée et 20 km additionnels fiabilisés dans le cadre de la maintenance curative ou sur opportunité, en lien avec les projets d'aménagement de voirie. Ces importants travaux portent leurs fruits puisque le taux de retour de l'eau en centrale affiche une progression de 10% sur la période, ce qui correspond à 800 000 tonnes d'eau économisées chaque année.

Ce plan a également permis à CPCU de tester, développer et mettre en œuvre des technologies d'investigation de l'état des réseaux présentant un impact très réduit pour les riverains et les usagers de la voirie. Ainsi, près de 3 km de réseaux ont pu être inspectés grâce à une sonde à ultrasons par piston instrumenté nécessitant un nombre très faible d'ouverture de chaussée. En parallèle, d'autres technologies innovantes d'inspection (robotisée notamment), de maintenance sans interruption de la fourniture et de réparation interne (tubage souple en particulier) ont été mises en œuvre à travers 50 opérations pilotes entre 2014 et 2017.

Fin 2017, CPCU a défini et présenté à la ville de Paris un programme de maintenance permettant la poursuite de la fiabilisation du réseau de retour d'eau (condensats) et de l'amélioration du taux de retour d'eau pour la période 2018-2021. Ce programme porte sur l'entretien de 50 km de réseau. Il

s'appuie largement sur les technologies innovantes développées pendant la période précédente, et prévoit la poursuite des efforts de recherche et développement dans ce domaine.

Plus de comptage intelligent chez les clients

CPCU poursuit l'équipement en compteurs communicants des postes de livraison de l'énergie à ses clients. Fin 2017, ce sont ainsi 68 % des compteurs qui sont équipés d'un système de télé-relève des consommations.

CPCU développe par ailleurs les moyens de surveillance technique à distance des postes de livraison chez les clients pour en améliorer la performance et détecter les anomalies. Aujourd'hui 38 % de ces postes sont ainsi pourvus d'équipements permettant la remontée de données de températures relatives au relevage des condensats.

2.3. Un programme d'investissement massif en faveur du verdissement du réseau, de l'amélioration de la qualité de l'air et de l'efficacité énergétique

Après un programme d'investissements massifs de 300 M€ sur les trois dernières années, l'année 2017 a été marquée par la finalisation des grands travaux de verdissement du mix énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air et par la poursuite des travaux de fiabilisation du réseau de retour d'eau.

Les investissements de l'année 2017, de 47 M€, concernent principalement :

- les centrales de production et les canalisations hors Paris pour un montant de 18 M€ avec deux projets majeurs :
 - la mise aux normes, notamment environnementales, des cinq centrales fioul, par passage au gaz ou au biocombustible liquide, permettant la diminution des émissions de CO₂ de 50 kt/an. Les investissements réalisés en 2017 s'élèvent à 5 M€, pour un coût total de 100 M€,
 - la nouvelle logistique à Saint-Ouen permettant la combustion de biomasse, le passage à 50 % d'EnR&R dans le mix énergétique de CPCU et la diminution des émissions de CO₂ de 250 kt/an, associée à la rénovation architecturale du site. Les investissements réalisés en 2017 s'élèvent à 2 M€, pour un coût total de 75 M€,
 - la maintenance de la partie non rénovée des centrales pour 8 M€ ;
- les canalisations et branchements dans Paris pour 25 M€ avec notamment les travaux menés dans le cadre de la fiabilisation du réseau de retour d'eau avec un investissement de 13 M€ en 2017.

2.4. Un fort renouvellement des compétences

La gestion prévisionnelle des emplois et compétences est restée au cœur des préoccupations, pour anticiper le remplacement des nombreux départs à la retraite et les conséquences des orientations stratégiques adoptées par l'entreprise. Une attention particulière est maintenue sur le transfert des compétences clés et sur l'identification de successeurs potentiels.

La démarche de gestion anticipée des emplois et compétences initiée depuis 4 ans s'est poursuivie en 2017, notamment pour faire face à un nombre important de départs en retraite.

Au total, 33 nouveaux embauchés ont rejoint CPCU :

- 5 personnes issues de l'alternance,
- 15 personnes dans le cadre d'une mobilité Groupe ENGIE (ou "Groupe"),
- 13 personnes recrutées à l'extérieur du Groupe.

Dans le cadre de sa politique « Diversité », CPCU a engagé 15 jeunes dans le cadre de contrats en alternance (soit un taux d'emploi de 7 % de l'effectif) et a concrétisé l'engagement pris dans l'accord Handicap sur le recrutement de personnes handicapées (4 sur la durée de l'accord pour un objectif de 3).

Par ailleurs, le dialogue social avec les partenaires sociaux a été nourri et a permis d'aborder des sujets de fond pour l'avenir de l'entreprise, notamment celui de la prévention et de la gestion des conflits sociaux.

2.5. Une légère baisse des puissances souscrites

Les puissances souscrites sont en diminution, passant de 4 294 MW fin 2016 à 4 280 MW fin 2017, soit une baisse de 14 MW.

Le développement brut s'élève à 82 MW en 2017, identique à 2016 et réparti comme suit : le tertiaire (48 %), l'habitat public et les collectivités (44 %), et l'habitat privé (8 %).

Cela intègre les affaires gagnées à la concurrence qui s'élèvent à 33 clients pour une puissance de 29,3 MW (11,9 MW en 2016 et 19 clients).

Par ailleurs, au-delà de la fourniture d'énergie, CPCU offre un service plus global, appelé "vente de chaleur", comprenant le financement, la réalisation et l'exploitation du poste de livraison et contribuant à une meilleure maîtrise de l'énergie.

Les puissances souscrites liées à des contrats de vente de chaleur augmentent de 2 MW par rapport à 2016, soit 399 MW.

Les résiliations au profit de la concurrence représentent une perte de 32 clients pour une puissance de 8,7 MW (3,6 MW en 2016 pour 11 clients).

Les résiliations liées à des cessations d'activité, rénovations ou démolitions engendrent une perte de puissance de 46,4 MW (28,7 MW en 2016).

Les ajustements de puissances consécutifs à des opérations de rénovation des installations thermiques ou des optimisations de la puissance souscrite s'élèvent à 41 MW (90 MW en 2016).

Les mises en service les plus significatives en 2017 sont :

Fourniture d'énergie

- ✓ Hôtel Lutetia, 45 boulevard Raspail 75006 (2400 kW)
- ✓ SMABTP 8 rue du Colonel Pierre Avia 75015 (1810 kW)
- ✓ GECINA 148 rue de Lourmel 75015 (1800 kW)
- ✓ MARINE HOLDING 200 rue Losserand 75014 (1800 kW)
- ✓ SOGARIS Hôtel logistique Chapelle International 75018 (1600 kW)
- ✓ SCI REGNAULT KADENCE 86 rue Renault 75013 (1600 kW)
- ✓ ZAC Clichy Batignolles 75017 (1200 kW)
- ✓ ZAC Pont d'Issy, Issy-les-Moulineaux (1300 kW)
- ✓ PARIS HABITAT OPH – Ensemble immobilier Cité Hermite Porte d'Aubervilliers 75018 (3 raccordements - 7694 kW)
- ✓ PARIS HABITAT OPH – 7 rue Nicolas Houel 75005 (1 339 kW)
- ✓ PARIS HABITAT OPH – Ensemble immobilier Serrurier Indochine 75019 (3 raccordements - 2041 kW)
- ✓ EHPAD Association M.Vincent – 75 rue de Reuilly 75012 (1000 kW)

- ✓ Blanchisserie de l'AP-HP – 139 boulevard Macdonald 75019 (2000 kW)

Vente de chaleur

- ✓ SEMAPA AUSTERLITZ A9B (1250 kW)
- ✓ RATP/SEDP MONTROUGE CENTRE BUS (1100 kW)
- ✓ ZAC CLICHY BATIGNOLLES lot 09 Caisse des Dépôts (1050 kW)

2.6. Qualité, santé, sécurité et environnement

Le Système de Management Intégré QSE a fait l'objet d'un audit de suivi qui a conclu au maintien de la certification des exigences :

- de la norme ISO 9001 en matière de Qualité,
- du référentiel OHSAS 18001 en matière de Santé, Sécurité au travail,
- de la norme ISO 14001 en matière d'Environnement,
- de la norme ISO 50001 en matière de management de l'Energie.

2.7. Perspectives

CPCU va être mobilisée en 2018, et les années suivantes, sur la poursuite de la modernisation du réseau de retour d'eau dans le cadre d'un second plan quadriennal de remise à niveau de ce réseau afin de continuer à augmenter le taux de retour d'eau.

En particulier, CPCU va poursuivre la mise en œuvre de nouvelles techniques d'investigation et de réparation du réseau en continuant à rechercher des technologies innovantes permettant de diminuer les impacts sur la voirie.

CPCU va continuer le développement du réseau de chaleur par des créations (sur de nouvelles zones d'aménagement), des extensions et de la densification. Le développement se fait notamment sur des boucles d'eau chaude, parfois indépendantes du réseau.

Enfin, CPCU va poursuivre ses études en faveur d'un verdissement encore plus important du réseau de chaleur en lien avec l'objectif d'atteindre 60 % d'Energies Renouvelables et de Récupération (EnR&R) dans le mix énergétique en 2020, conformément aux attentes du nouveau Plan Climat Air Energie de la ville de Paris.

3. FACTEURS DE RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

3.1. Risques de CPCU

La politique de management global des risques s'inscrit dans le cadre général de la politique "Entreprise Risk Management" (ERM) définie par ENGIE Energie Services, et d'une façon plus générale le Groupe ENGIE.

Chaque année, CPCU met en œuvre une démarche itérative de management global des risques pour préciser les principales menaces pouvant mettre en péril l'atteinte des objectifs ou la pérennité de l'entreprise. Un cadre méthodologique permet d'identifier les risques et de formuler des hypothèses pour les évaluer en termes de probabilité et d'impact (financier ou non financier). Les risques majeurs

sont formalisés au cours de la revue annuelle des risques avec tous les membres du Comité Exécutif. Chaque risque prioritaire identifié est piloté par un membre du Comité Exécutif.

Les risques font l'objet d'une analyse, d'une quantification et d'actions de suivi afin d'en maîtriser les conséquences.

Sont présentés ci-après les risques significatifs d'ordre stratégique, financier et opérationnel auxquels CPCU estime être exposée. D'autres risques non cités ou non connus à ce jour pourraient également l'affecter.

1. Risques stratégiques

1.A. Risque concurrentiel (perte de marché liée aux faibles prix actuels des énergies fossiles)

L'activité de CPCU dépend du niveau de l'activité économique qui peut se traduire chez ses clients par une baisse de la demande en énergie et services associés. Des modifications de l'offre ou la demande sur le marché des énergies impactent les prix des matières premières. Ces changements de l'environnement externe affectent directement les volumes d'affaires et les marges de CPCU.

Les variations du prix des énergies (fatales et fossiles) peuvent être répercutées au niveau des tarifs avec deux limites :

- pour les ventes à l'intérieur du territoire concédé de Paris, les tarifs de CPCU sont encadrés par le mécanisme du Tarif Maximum Autorisé (TMA) figurant à l'article 13 du traité de concession,
- CPCU ne peut ajuster ses tarifs sans prendre en compte ceux de ses concurrents, essentiellement les énergies fossiles (principalement le gaz) et l'électricité. Les baisses fortes constatées ces dernières années sur les marchés du gaz et de l'électricité présentent un risque important de perte de marché pour CPCU.

Toutefois, avec la hausse actuelle du prix du gaz couplée à un renforcement significatif de la taxe carbone, l'écart de compétitivité avec le gaz va s'atténuer progressivement.

Par ailleurs, pour faire face à ce risque, CPCU a mis en œuvre plusieurs actions, notamment la prolongation du gel de ses tarifs jusqu'en 2019 pour la concession parisienne, l'accompagnement des clients pour l'optimisation de leur puissance souscrite et l'amélioration de la relation avec ses clients (notamment grâce à la mise en place et au développement des services de relation clientèle).

1.B. Risque lié à la prise en compte des atteintes des parties prenantes

CPCU peut être confrontée à l'opposition de certaines de ses parties prenantes, par exemple la population locale ou des associations, lors de l'installation ou de l'exploitation de certains objets industriels.

Pour faire face à ce risque, CPCU doit identifier le plus largement possible chacune de ses parties prenantes, anticiper et répondre à leurs besoins et attentes.

Pour cela, une démarche construite d'identification et de suivi des parties intéressées est mise en œuvre dans le but de formaliser un plan de traitement et des actions de communication ciblées. Par exemple, des visites des sites industriels sont organisées pour les riverains mais aussi pour les écoles voisines.

L'usine de production de Saint-Ouen a également fait l'objet d'actions d'adaptation pour s'intégrer dans le paysage urbain et répondre aux besoins des riverains. Il s'agit en particulier de modifications techniques et architecturales pour réduire les nuisances sonores et améliorer l'environnement paysager du site.

1.C. Risque lié à la perte de la délégation de service public de distribution de chaleur de la ville de Paris

La convention de concession entre la ville de Paris et CPCU arrive à son terme le 31 décembre 2024.

Dans cette optique, CPCU se positionne en partenaire de la ville de Paris pour l'élaboration de son schéma directeur pour les réseaux de chaleur et de froid et accompagne la ville de Paris pour la préparation des éléments préalables à l'appel d'offres.

CPCU s'inscrit également dans la politique énergétique de la ville, notamment par sa contribution au Plan Climat Air Energie Territorial à horizon 2050.

2. Risques opérationnels

2.A. Risque industriel

Les domaines d'activité dans lesquels CPCU opère comportent des risques industriels susceptibles de générer des dommages aux personnes (salariés, prestataires, riverains, consommateurs, tiers) et aux biens mettant en jeu sa responsabilité civile, pénale et environnementale.

La sécurité industrielle des installations est une de nos préoccupations majeures. Le traitement de ces risques fait l'objet d'une attention soutenue et d'investissements spécifiques.

Pour garantir ces risques, CPCU bénéficie d'une assurance responsabilité civile, incluant l'atteinte à l'environnement, pour couvrir sa responsabilité en cas de dommages corporels, matériels ou immatériels causés à des tiers (*Cf. couverture des risques et assurances*).

CPCU déploie un Plan de Continuité d'Activité (PCA) reprenant l'ensemble des risques et conséquences associées avec comme objectif de recenser et d'organiser, en amont, toutes les structures nécessaires pour revenir, dans un délai le plus court possible, à une situation acceptable.

Pour assurer la gestion opérationnelle des événements, les différentes situations à risques ont fait l'objet de fiches réflexes référencées au niveau des Plan d'Opération Interne (POI) et Plan Interne de Sécurité (PIS) pour les sites de production (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) et également pour le réseau de distribution et les sous-stations.

Ces documents servent de base pour la réalisation d'exercices de mise en situation avec la collaboration périodique de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et des représentants de la DRIEE. Ces exercices donnent également l'occasion de déployer l'organisation de gestion de crise une à deux fois par an.

L'ensemble de ces exercices offre l'opportunité de faire évoluer les procédures après analyse des éléments lors des réunions de restitution.

Le risque de rupture de tuyauterie vapeur fait l'objet d'un plan de traitement ciblé.

2.B. Risque climat

Des variations climatiques importantes d'une année sur l'autre (essentiellement en termes de températures) peuvent avoir un impact substantiel sur les volumes de vente, et ont un effet direct sur les résultats de CPCU.

Au-delà des variations annuelles, on assiste à un réchauffement du climat moyen, même si des périodes de froid intense sont possibles en France.

2.C. Risque d'inondation

Une forte crue de Seine aurait des conséquences très importantes sur le fonctionnement et l'intégrité des installations de CPCU et donc sur la qualité du service, conséquences d'autant plus importantes que le niveau de la crue serait élevé.

Les sites de production, ainsi que les usines Syctom, situés en bord de Seine, sont vulnérables au niveau de leur approvisionnement en combustibles (biocombustible) et de leur accessibilité, puis éventuellement à l'invasion par l'eau.

Pour le réseau vapeur, le risque principal réside dans son inondation par des venues d'eau via les accès et ventilations d'ouvrages, en cas de submersion des voies empruntées par les canalisations ou

de remontées de nappes phréatiques provoquant des infiltrations.

Un recueil de procédures définit les dispositions à mettre en œuvre, selon l'évolution de la crue, allant de la simple surveillance jusqu'à la mise hors service de sites de production ou de tronçons du réseau vapeur.

Une crue de grande ampleur (type 1910) se traduirait par des coûts majeurs de remise en état des installations inondées, ainsi que par des pertes d'exploitation liées à la réduction de la fourniture de chaleur et à la dégradation du mix énergétique.

À Paris, un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) a été approuvé le 19 avril 2007 par arrêté du Préfet de la région d'Île-de-France.

Parmi les dispositions particulières du PPRI liées à l'exercice d'une mission de service public, les établissements et réseaux situés en zone inondable sont visés par un Plan de Protection Contre les Inondations de Paris (PPCI) qui définit les méthodes à employer et les ressources à mobiliser afin de :

- réaliser une analyse détaillée de la vulnérabilité d'un bâtiment face à l'inondation,
- élaborer un plan d'actions permettant de réduire au maximum cette vulnérabilité (aux personnes, bâti, biens et équipements) et de planifier des mesures et procédures (avant, pendant et après la crise).

Aussi, conformément au Plan de Prévention des Risques d'Inondations de Paris en date du 19 avril 2007 et en qualité de délégataire du service public de distribution de la chaleur sur le territoire de la ville de Paris, CPCU a établi et déposé auprès de la Préfecture de police le 10 octobre 2016 un Plan de Protection Contre les Inondations (PPCI). Ce plan a été mis à jour pour tenir compte des enseignements tirés de la crue de Seine de juin 2016.

2.D. Risque de dégradation du réseau de retour d'eau

Le non-retour de l'eau (condensats) aux sites de production a pour conséquences :

- un risque de défaillance de la fourniture de chaleur par grand froid si les capacités de production d'eau d'appoint devenaient insuffisantes,
- un surcoût lié à la production de cette eau d'appoint à partir d'eau de Seine et à l'énergie complémentaire à fournir compte tenu de la température des condensats,
- en cas de fuites sur la tuyauterie du réseau de retour d'eau, un risque accru de dommages collatéraux avec des risques sanitaires et environnementaux.

Pour améliorer la restitution des condensats, un programme de modernisation du réseau est engagé avec la mise en œuvre de technologies limitant la durée des travaux et les risques de corrosion des tuyauteries du réseau de retour d'eau.

Les grandes difficultés à obtenir les autorisations de voirie sont un risque majeur pour la réalisation de ces travaux.

Après l'adoption fin 2014, par la ville de Paris, d'un plan quadriennal d'entretien du réseau de retour d'eau, une amélioration significative est aujourd'hui constatée au niveau attendu. En 2017, les travaux du plan de maintenance quadriennal se sont poursuivis et l'année a confirmé une nouvelle amélioration du taux de restitution des condensats en centrales (43,9% en 2017, contre 38 % en 2016, 36 % en 2015 et 34 % en 2014).

2.E. Risque lié à l'arrêt prolongé d'une unité d'incinération d'ordures ménagères

Bien que l'arrêt d'une Unité d'Incinération d'Ordures Ménagères soit un événement exogène, CPCU anticipe sa capacité à en gérer les conséquences. La réponse cible serait de pouvoir assurer dans tous les cas une production significative de vapeur avec des pellets de bois, au-delà de ce qui est prévu dans le mix énergétique.

A ce titre, des essais sont menés sur les chaudières de co-combustion pour évaluer leur résilience avec

un fonctionnement à un taux élevé de biomasse. Si les essais s'avéraient concluants, CPCU formulerait à l'administration une demande de modification de l'arrêté d'exploitation pour acter cette évolution.

2.F. Risque lié à la vulnérabilité de nos installations

Ce risque revêt deux aspects : la sûreté des installations et la cyber-menace.

Pour ces deux aspects, des plans d'actions spécifiques sont mis en œuvre. Pour le premier, un audit « sûreté » de toutes les installations a été conduit. Les conclusions permettent d'identifier les mesures prioritaires à mettre en œuvre.

Concernant la cyber-menace, CPCU est particulièrement attentive à son système d'information et à sa sécurité. Les intrusions ou la défaillance des systèmes informatiques pourraient conduire à des pertes ou des retards pouvant nuire aux activités de CPCU.

Un plan de mise en conformité a été déployé sur un site pilote. Il sera suivi de la mise en œuvre d'une feuille de route à horizon 2020 qui couvrira l'ensemble des installations.

2.G. Risque prestataires/fournisseurs

La performance de la fonction Achats et Approvisionnement et son efficacité dans la gestion des risques associés sont susceptibles d'impacter les activités de CPCU. La gestion des risques achats et fournisseurs fait l'objet d'un suivi, en particulier les risques tels que la défaillance d'un fournisseur ou prestataire majeur et la dépendance que pourrait avoir CPCU vis-à-vis d'un fournisseur critique ou inversement.

CPCU étant soumise à l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, ratifiée par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, le processus de sélection et de qualification des prestataires ou fournisseurs est encadré et permet de renforcer le contrôle réalisé.

CPCU est maître d'ouvrage d'actifs dont la durée de vie atteint plusieurs dizaines d'années et dont la rentabilité dépend de la maîtrise des coûts et des délais de construction, de la performance opérationnelle de l'actif industriel, de phénomènes exogènes (catastrophes naturelles, mouvements de grève), des aléas règlementaires et fiscaux, et de l'évolution du contexte concurrentiel. Bien que les projets de conception et de construction d'installations fassent l'objet d'études poussées, il peut arriver que les délais de construction ne soient pas respectés, que les coûts de construction soient supérieurs à ceux initialement prévus, que la performance des installations ne soit pas conforme au cahier des charges, cela pourrait avoir un impact négatif sur l'image, la situation financière ou les résultats de CPCU.

CPCU a renforcé le suivi opérationnel et la supervision des projets en mettant en place des comités de pilotage des projets majeurs pour fournir les alertes nécessaires à la mise en œuvre des actions correctives.

3. Risques financiers

3.A. Risque sur matières premières

CPCU est principalement exposée à l'évolution du prix de marché des matières premières en particulier le gaz, la biomasse, le biocombustible liquide, le charbon, l'électricité et le CO₂.

CPCU a mis en place un Comité des risques chargé de la validation de la politique de risques et du suivi de l'exposition des mandats de risques de marché.

3.B. Risque de contrepartie

CPCU est exposée, par ses activités, aux risques de défaillance de ses contreparties (clients, fournisseurs, partenaires). L'impact peut se ressentir au niveau du paiement (non-paiement des prestations ou livraisons réalisées) ou de la livraison (non-livraison de travaux, prestations ou

fournitures payées).

3.C. Risque sur le financement des pensions de retraite

Le régime spécial des Industries Electriques et Gazières (IEG), régime légal à prestations définies, est applicable au personnel de CPCU. Les engagements sont estimés sur la base d'hypothèses actuarielles et de règles régissant respectivement les prestations versées par les régimes de droit commun et les montants restant à la charge de CPCU. Ces hypothèses et ces règles peuvent faire l'objet d'ajustements susceptibles d'augmenter les engagements de CPCU et donc nécessiter une augmentation des provisions correspondantes.

Des engagements au titre d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi et d'avantages à long terme du personnel en activité s'ajoutent aux passifs de retraite ; il s'agit notamment de l'avantage en nature énergie consenti au personnel du périmètre IEG pendant la période de retraite.

4. Risques juridiques

.4.A. Risque lié à l'environnement législatif et réglementaire

L'activité de CPCU est soumise à de nombreuses lois et réglementations relatives au respect de l'environnement, à la promotion des système de production énergétique à faibles émissions de gaz à effet de serre, à la réduction des consommations d'énergie, à la protection de la santé, ainsi qu'à des normes de sécurité.

Les installations de production sont régies par les réglementations applicables aux Grandes Installations de Combustion et les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Ce contexte législatif et réglementaire est susceptible d'évoluer. Toute évolution ultérieure pourrait exiger que CPCU modifie, remplace ou adapte ses technologies afin que ces dernières demeurent conformes. Bien que CPCU ait toujours été en mesure d'anticiper l'entrée en vigueur des évolutions, elle ne peut garantir qu'elle sera toujours en mesure d'adapter ses technologies aux évolutions requises dans les délais nécessaires et à des coûts lui permettant de conserver son niveau de rentabilité.

4.B. Contentieux et litiges

Dans le cours normal de ses activités, CPCU est confrontée à des risques juridiques dans l'ensemble de ses activités. Ces risques découlent du cadre légal et réglementaire, des activités opérationnelles, des contrats conclus avec les clients et les prestataires ou fournisseurs. Il se peut, en conséquence, que des réclamations en résultent ou que la responsabilité de la société soit mise en jeu.

Ainsi, CPCU risque d'être impliquée dans un certain nombre de procédures administratives ou judiciaires.

CPCU constitue une provision dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de telles procédures soient susceptibles d'entraîner des coûts à sa charge et que ces coûts peuvent être estimés de manière fiable.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à fin 2017, de faits exceptionnels ou de litiges non provisionnés pouvant avoir une incidence négative significative sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou son patrimoine.

4.C. Risque fiscal

L'évolution de la réglementation fiscale est susceptible d'avoir un impact sur la charge fiscale, la situation financière et les résultats de CPCU.

5. Couverture des risques - Assurances

CPCU bénéficie des programmes d'assurances mis en place et gérés par ENGIE dans les domaines de la protection des personnes et du patrimoine (dommages matériels et pertes de bénéfices), des recours de tiers (responsabilité civile), des assurances automobiles.

Il ne peut être exclu que CPCU, dans certains cas, doive verser des indemnités non couvertes par le programme d'assurances en place ou d'engager des dépenses significatives non remboursées par ses assureurs.

Responsabilité civile

Un programme couvre la responsabilité civile des mandataires sociaux et dirigeants d'ENGIE, de ses filiales et des représentants du Groupe au sein de ses participations.

Un programme d'assurance de responsabilité civile générale (y compris atteinte à l'environnement) est souscrit au bénéfice de l'ensemble des entités du Groupe, et donc de CPCU.

En outre, dans le domaine maritime, CPCU bénéficie également du programme d'assurance couvrant la responsabilité en tant qu'affrèteur pour l'affrètement de barges transportant les combustibles.

Dommages matériels

CPCU bénéficie d'assurances de dommages couvrant les installations en propre, louées ou confiées, à l'exception des canalisations de réseaux de transport ou de distribution. Les programmes prévoient des garanties formulées soit en valeur de remplacement à neuf, soit sur la base de limites contractuelles d'intervention par sinistre, fixées en fonction de scénarii majeurs estimés selon les règles du marché des assurances.

L'assurance des pertes d'exploitation et frais supplémentaires d'exploitation est souscrite en fonction de chaque analyse de risques.

Les projets de construction font l'objet d'une garantie "tous risques chantier", souscrite également en fonction d'une analyse de risques.

Protection du personnel

Conformément à la législation en vigueur et aux accords de la branche Industrie Electriques et Gazières (IEG), un programme de protection du personnel contre les risques d'accident et frais médicaux est mis en place.

3.2. Procédures de contrôle interne et gestion des risques mises en place par la société

Il est précisé que CPCU étant une filiale d'ENGIE Energie Services (64,39 %), l'organisation du contrôle interne s'inscrit dans le cadre général des procédures d'ENGIE Energie Services, et d'une façon plus générale, du Groupe ENGIE.

1. Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction Générale de CPCU et destiné à fournir une assurance raisonnable sur la maîtrise des opérations au regard des objectifs suivants :

- la conformité aux lois et réglementations en vigueur,
- la fiabilité de l'information comptable et financière,
- la réalisation et l'optimisation des opérations.

La mise en place du système de contrôle interne s'appuie sur une évaluation préalable des risques identifiés dans les activités de CPCU, et du Groupe ENGIE, et sur un système de gestion de ces risques.

Comme tout système de contrôle, il ne peut donner qu'une assurance raisonnable que les risques d'erreurs ou de fraudes sont convenablement maîtrisés ou éliminés.

Au travers de l'amélioration de son système de contrôle interne, CPCU contribue au renforcement de la fiabilité et de l'efficacité de ses opérations ainsi qu'à la maîtrise de ses processus.

2. Référentiel

Afin d'atteindre chacun de ces objectifs, CPCU a retenu une organisation et des procédures de contrôle interne fondées sur le modèle promu par le « Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission » (COSO), conformément au référentiel du Groupe ENGIE.

Cette organisation et ces procédures sont conformes aux principes décrits par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) dans le cadre de référence et prend en compte son guide d'application, documents publiés en janvier 2007 par l'AMF et actualisés en matière de gestion des risques en juillet 2010. Elles prennent également en compte les préconisations du rapport sur le Comité d'Audit publié le 14 juin 2010 par l'AMF ainsi que la recommandation AMF n°2013-17, actualisée le 13 janvier 2015.

3. Pilotage du contrôle interne

CPCU s'est dotée du programme de contrôle interne « Internal Control Management and Efficiency » (INCOME) du Groupe ENGIE. L'organisation chez CPCU, en matière de pilotage du contrôle interne, repose sur les principes ci-dessous exposés.

Orientations générales du contrôle interne

Les orientations générales du Groupe ENGIE, et donc de CPCU, en matière de contrôle interne portent sur :

- le développement et le suivi d'un programme de pilotage efficace et rigoureux, sous la responsabilité des dirigeants, adapté aux risques,
- la formalisation d'un engagement des dirigeants sur la mise en œuvre d'un dispositif de contrôle interne sur leur périmètre de responsabilité ainsi que d'actions d'améliorations identifiées notamment par les résultats de l'évaluation de l'environnement général de contrôle, du dispositif de contrôle interne, des contrôles du programme INCOME et des missions d'audit,
- le déploiement d'une filière « contrôle interne » en appui aux dirigeants et au management.

Mise en œuvre du contrôle interne

Le contrôle interne est mis en œuvre de la manière suivante :

- le Directeur Général s'assure du bon fonctionnement du contrôle interne au sein de CPCU,
- le Comité Exécutif élargi, composé de 10 membres : le Directeur Général, le Directeur Général Délégué, la Directrice Générale Adjointe, le Directeur Commercial, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Administratif et Financier, le Directeur Juridique, le Directeur Digital et Système d'information, le Directeur Qualité Sécurité Environnement et, le Directeur Stratégie et Innovation se réunit toutes les deux semaines pour piloter et contrôler les activités de CPCU,
- les Directions Opérationnelles (Exploitation, Ingénierie et Développement, Commerce) et Fonctionnelles (Communication, Digital et Système d'information, Financière, Juridique, Qualité Sécurité Environnement, Ressources Humaines, Stratégie et Innovation). Chaque Direction définit ses propres procédures de contrôle en fonction des référentiels et des politiques du Groupe et de manière adaptée à chacun de leurs métiers.

L'audit interne d'ENGIE assure la mise en œuvre des standards professionnels, ainsi que des procédures et instructions définies par l'audit interne Groupe.

En parallèle, le service d'audit interne, fonction indépendante et objective, constitué d'auditeurs disposant des connaissances techniques requises et mettant leurs compétences particulières au service de l'ensemble des entités :

- traite de manière transversale des sujets d'intérêt commun pour la société,
- mène les audits,
- émet un avis sur la qualité du dispositif de contrôle interne mis en place dans chaque entité, dont CPCU, en se fondant notamment sur des travaux visant à évaluer la conception adéquate et le bon fonctionnement des systèmes de contrôle interne au sein de la société, en particulier par le biais de

tests des contrôles clés.

Par ailleurs, le service d'audit interne, fonction indépendante du management, apporte aux dirigeants et aux instances de gouvernance une assurance complémentaire sur l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

4. Prévention et maîtrise des risques

Les principaux risques encourus par la société et les dispositifs destinés à assurer leur évaluation et leur gestion sont mentionnés dans le rapport de gestion.

Un travail d'agrégation par nature de classification, par probabilité d'occurrence et niveau d'impacts potentiels, permet de réaliser annuellement une cartographie des principaux risques de CPCU qui est discutée en Comité Exécutif.

Cette analyse est partagée avec le Risk Officer d'ENGIE Energie Services qui reporte au Chief Risk Officer du Groupe ENGIE. Il est chargé au niveau de la branche ENGIE Energie Services de déployer de manière homogène et cohérente les méthodes d'évaluation et de gestion des risques, adaptée aux activités spécifiques d'ENGIE Energie Services, dont celles de CPCU.

La mise en œuvre de la politique de gestion des risques et des plans d'actions demeure, dans leur domaine de compétence respectif, de la responsabilité des Directions Opérationnelles et Fonctionnelles. Certains risques transversaux sont directement gérés par les Directions Fonctionnelles concernées :

- la Direction Juridique analyse les principaux risques juridiques découlant du cadre légal et réglementaire des activités opérationnelles ;
- la Direction Financière analyse et gère les principaux risques financiers (taux, devises, achat des combustibles, vente d'électricité, gaz à effet de serre-quotas de CO₂, certificats d'économie d'énergie). Un comité des risques, comprenant des représentants de CPCU, d'ENGIE Energie Services et de la ville de Paris, se réunit trois fois par an ;
- la Direction Qualité Sécurité Environnement étudie les risques environnementaux et coordonne les actions requises pour renforcer la maîtrise de ces risques et le respect des prescriptions ;
- la Direction des Systèmes d'Information analyse et gère les risques liés aux systèmes d'information afin d'assurer la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données.

5. Mise en œuvre du contrôle interne

Conformité aux lois et règlements

La Direction Juridique contribue à sécuriser juridiquement le fonctionnement de CPCU et les décisions de ses dirigeants en apportant son appui aux différentes directions de la société. Cet appui est notamment effectué par (i) les contributions aux contractualisations des activités opérationnelles, (ii) les contributions aux litiges, sinistres et arbitrages, (iii) les études et analyses en matière de protection de la responsabilité pénale de CPCU, de ses dirigeants et des salariés, dans le domaine de l'environnement, du droit des délégations de services public et de la commande publique, du droit des sociétés, de la propriété intellectuelle, de la concurrence et (iv) les analyses juridiques effectuées à l'occasion des comités d'engagement. Elle bénéficie de l'appui de la Direction Juridique de la BU France Réseaux et des centres d'expertises d'ENGIE.

Le respect des lois et des règlements demeure de la responsabilité de chaque direction opérationnelle ou fonctionnelle dans son domaine de compétences.

La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée par les directions opérationnelles et fonctionnelles. Par exemple, certains objectifs de conformité transversaux sont gérés par les directions fonctionnelles concernées :

- la Direction Financière veille à la conformité de CPCU en matière comptable, financière et fiscale. Elle réalise le reporting financier réglementaire ;

- la Déontologue veille à la diffusion des principes éthiques et apporte aide et conseil à tout collaborateur en matière d'éthique. Elle procède aux déclarations d'incidents ;
- la Direction des Ressources Humaines veille à la conformité de CPCU en matière sociale et réalise le reporting social réglementaire ;
- la Direction Qualité Sécurité Environnement veille à la conformité de CPCU en matière environnementale et réalise le reporting environnemental réglementaire. Elle veille à la mise en œuvre des politiques de CPCU, notamment celles relatives à la santé, la sécurité et le respect de l'environnement.

Fiabilité de l'information comptable et financière

La Direction Financière s'assure que les opérations concourant à l'établissement de l'information comptable et financière s'effectuent en conformité avec la méthodologie de contrôle interne définie par la Direction Audit et Risques du Groupe ENGIE et diffusée dans le cadre du programme INCOME, en prenant en compte le cadre de référence de l'AMF.

Les procédures de contrôle interne chez CPCU peuvent être décrites de la façon suivante :

5.A. Procédures d'autorisations et de délégations

Les procédures d'autorisations des différentes transactions ayant des conséquences financières pour l'entreprise : achats (énergies, travaux, prestations, achats stockés), ressources humaines (paie) et ventes (vapeur, électricité) sont définies par la Direction Générale, documentées et appliquées.

Toute dépense significative doit être budgétée, puis autorisée lors de son engagement effectif.

5.B. Procédures comptables et financières

Les procédures comptables et financières permettent d'enregistrer avec exactitude et exhaustivité les transactions autorisées dans les comptes.

CPCU peut solliciter le Centre d'Expertise Normes Comptables d'ENGIE pour répondre à tout approfondissement nécessaire.

Le contrôle interne vise en particulier le cycle des paiements : les décaissements se font par chèques sécurisés ou virements sécurisés transmis aux banques par fichiers.

5.C. Contrôle de gestion

CPCU est dotée d'un contrôle de gestion placé sous la responsabilité de la Direction Financière.

Un budget est établi chaque année. Le contrôle budgétaire analyse les performances et les résultats chaque mois. Les comptes sont analysés en comparaison du budget et des comptes de l'année passée.

Chaque mois, le contrôle de gestion identifie les écarts par rapport aux objectifs budgétaires afin de permettre aux directions concernées de les expliquer et de prendre des mesures correctives.

Les processus budgétaires et de clôture comptable sont effectués régulièrement dans le cadre des procédures du Groupe ENGIE.

5.D. Contrôle des engagements des contrats et risques juridiques

La mise en œuvre des objectifs de contrôle interne en matière de conformité aux lois et règlements est assurée avec l'appui de la Direction Juridique.

Ses missions sont conduites en étroite collaboration avec les directions concernées et consistent notamment à identifier, analyser et encadrer les risques juridiques de la société, à préparer la documentation juridique, à émettre des avis juridiques et à participer à l'analyse des projets d'investissements.

La gestion de la fiscalité et des risques associés est assurée par la Direction Financière. CPCU a recours aux compétences du Centre d'Expertise Fiscale d'ENGIE.

La gestion des ressources humaines et des risques associés est assurée par la Direction des Ressources humaines, qui a recours aux compétences du centre d'expertise d'ENGIE.

5.E. Procédure d'investissement

La procédure d'investissement a comme objectifs de :

- renforcer le contrôle des investissements sur le plan de l'autorisation et du suivi,
- étendre cette procédure aux charges de gros entretien, d'un montant significatif,
- sensibiliser l'ensemble des décideurs de la société à l'importance stratégique de bien sélectionner les investissements et à bien les anticiper par le processus budgétaire.

5.F. Risques financiers liés aux effets du changement climatique

De part son activité de vente d'énergie thermique, CPCU est soumise aux effets du changement climatique et aux risques financiers associés.

Ainsi, l'entreprise a pris plusieurs mesures structurantes pour réduire ces risques en mettant notamment en œuvre une stratégie bas-carbone au niveau de son activité de production.

Avec la conversion au gaz des cinq anciennes chaufferies au fioul et avec la nouvelle logistique à Saint-Ouen permettant la substitution d'au moins 50% du charbon par de la biomasse, CPCU a permis de réduire de manière très significative ses émissions de dioxyde de carbone avec une baisse de 300 000 tonnes par an.

Par ailleurs, à partir de l'année 2016, moins de 50% de l'énergie produite par CPCU provient de combustibles fossiles, diminuant ainsi fortement l'exposition de CPCU aux prix des énergies fossiles. Enfin, CPCU réalise des swaps sur ces énergies fossiles, plus de 2 ans en avance, ce qui permet de maîtriser les achats de combustibles et neutraliser à moyen terme les risques d'évolution des prix.

6. Démarche d'amélioration dans le domaine du contrôle interne

CPCU est engagée dans un processus pluriannuel d'amélioration de son système de contrôle interne qui respecte les orientations générales et les priorités fixées par ENGIE.

Les actions entreprises sont placées sous la responsabilité des directions fonctionnelles et opérationnelles et sont pilotées par le réseau du contrôle interne au niveau adéquat de l'organisation.

Travaux réalisés en 2017

Les travaux réalisés en 2017 ont visé à :

- garantir l'exhaustivité de la facturation,
- avoir une parfaite adéquation entre les données comptables et la réalité physique des biens,
- maîtriser les risques associés à des liquidations financières de tiers.

Travaux prévus en 2018

Les travaux prévus en 2018 visent à :

- poursuivre les travaux initiés en 2017 vis-à-vis des objectifs suivants :
 - garantir l'exhaustivité de la facturation,
 - avoir une parfaite adéquation entre les données comptables et la réalité physique des biens,
- maîtriser les risques associés à la gestion des données personnelles,
- améliorer l'efficacité des processus en place afin de renforcer la robustesse et la sécurité des systèmes informatiques.

4. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

(art L. 225-102-1 du code de commerce)

4.1. Informations sociales

A. Emploi

Les effectifs ci-après portent sur l'ensemble des salariés ayant un contrat de travail avec CPCU (hors stagiaires).

A.1. L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par zone géographique et par âge

Effectif total	2016				2017			
	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total
CDI	138	342	57	537	143	343	55	541
CDD	0	0	0	0	0	0	0	0
Alternants	0	25	17	42	0	21	17	38
TOTAL	138	367	74	579	143	364	72	579

Taux de CDI stable : 93,44%.

Les effectifs CDI sont en hausse par rapport à 2016 de +4.

Le nombre de contrats en alternance au 31 décembre 2017 est de 38 (42 à fin 2016).

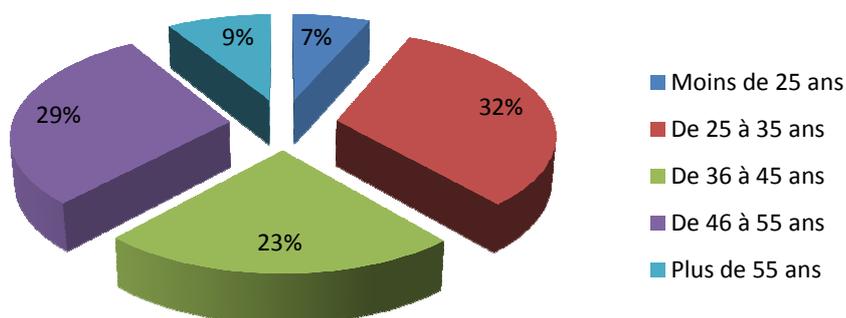
Effectif total par sexe	2016			2017		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
CDI	90	447	537	96	445	541
CDD	0	0	0	0	0	0
Alternants	16	26	42	13	25	38
TOTAL	106	473	579	109	470	579

Effectif total par zone géographique	2016					2017				
	Paris*	St Ouen	Ivry	Vitry	Total	Paris*	St Ouen	Ivry	Vitry	Total
Effectifs CDI	384	108	25	20	537	390	109	23	19	541
CDD + Alternants	30	7	0	5	42	28	5	0	5	38
TOTAL	414	115	25	25	579	418	114	23	24	579

*Paris regroupe les centrales de Bercy, de Vaugirard, de Grenelle et le siège social.

Effectif total par âge	2016				2017			
	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total
Moins de 25 ans	0	29	21	50	0	21	17	38
De 25 à 35 ans	36	92	46	174	40	102	44	186
De 36 à 45 ans	25	92	5	122	27	99	8	134
De 46 à 55 ans	56	124	2	182	57	110	3	170
Plus de 55 ans	21	30	0	51	19	32	0	51
TOTAL	138	367	74	579	143	364	72	579

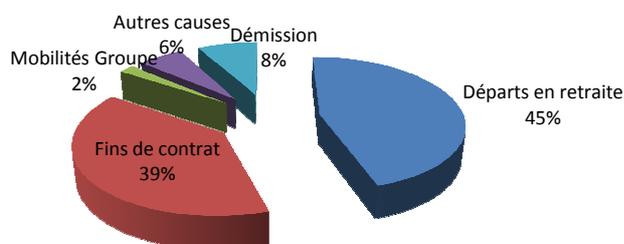
Répartition du nombre de salariés par tranche d'âge



A.2. Les embauches et les licenciements

	2016		2017							
	Nbre embauches	Nbre Départs	Entrées Nbre embauches	Départs						
				Licencie- ments	Départs en retraite	Démis- sions	Fins de contrat	Mobilités Groupe	Autres causes	Total
CDI	51	40	33	0	23	4	0	1	2	30
CDD	0	0	2	0	0	0	2	0	0	2
Alternants	26	25	15	0	0	0	18	0	1	19
TOTAL	77	65	50	0	23	4	20	1	3	51

Répartition par motif de départ



Taux de turnover 2017 : 8,72 % (moyenne de la somme des entrées et sorties/effectif global 2017)

Au cours de l'année 2017, le nombre de mouvements a été plus faible qu'en 2016 (Taux de turnover 2016 : 12,5%). On note notamment le nombre des embauches en 2017 de 50 pour 77 en 2016, le nombre des départs en retraite de 23 en 2017 pour 30 en 2016 et le nombre des départs en mobilité de 1 en 2017 pour 9 en 2016.

Les embauches en CDI représentent :

- 33 recrutements :
 - 5 issus de l'alternance,
 - 15 recrutements issus de la mobilité au sein du Groupe ENGIE,
 - 13 recrutements extérieurs.

Alternance :

- 15 nouveaux contrats ont été signés en 2017,
- 38 contrats en cours au 31 décembre 2017, soit un taux d'environ 7% de l'effectif, sachant que l'obligation légale est de 5%,
- taux de transformation des contrats d'alternance terminés en 2017 au sein de CPCU : 33 %.

A.3. Les rémunérations et leur évolution

Rémunération – Brut moyen mensuel* en €	2016		2017	
	Nombre (Effectif permanent)	Montant	Nombre	Montant
Salariés CDI	489	4 387	509	4 326
Femmes	81	4 193	89	4 132
Maîtrise	54	3 620	61	3 511
Cadre	27	5 340	28	5 485
Hommes	408	4 426	420	4 367
Exécution	40	2 890	45	2 994
Maîtrise	266	4 115	272	4 042
Cadre	102	5 839	103	5 825

* Montant moyen mensuel calculé sur la base de l'effectif permanent (effectif présent toute l'année, effectif en temps partiel inclus).

La rémunération brute mensuelle moyenne prend en compte le versement de l'intéressement et de la participation pour les salariés qui ont opté pour le paiement.

B. Organisation du travail

B.1. L'organisation du temps de travail

Durée et conditions	2016			2017	
	Total	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total
Nombre d'heures travaillées*	1 024 355	25 9046	669 338	122 179	1 050 563
Heures supplémentaires	18 096	93	14 255	2 811	17 159
Heures récupérées sur H.S.	5 878	252**	5 541	1 045	6 838
Heures récupérées sur astreinte	2 162	325	2 142	2	2 469
Heures récupérées sur jours fériés	2 586	2 680	2 780	266	5 726

Nbre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur (récupération)	238	20	190	49	259
Nbre de salariés à temps partiel	5	1	3	0	4
Nbre de salariés ayant bénéficié tout au long de l'année de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs					Tout le personnel

Nombre de jours de congés annuels	26+1
Nombre de jours fériés et de jours de pont payés	10

* Nombre d'heures contractuelles x 12 x le nombre de salariés en équivalent temps plein sur l'année du 1^{er} janvier au 31 décembre.

** Cadres en 3x8

B.2. L'absentéisme

Nombre jours d'absence	2016	2017			
	Total	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total
Maladie	5 155	1378	3714	267	5359
Taux d'absence (y compris longue maladie)	3,52%	3.72%	3.88%	1.53%	3.57%
Accident de travail et de trajet	471	5	284	27	316
Taux d'absence lié aux accidents du travail	0,32%	0.01%	0.30%	0.15%	0.21%
Maternité/paternité	601	372	194	60	626
Congés autorisés	775	206	470	69	745
Congés autres causes	926	69	737	10	816

A noter :

- 7 personnes sont en longue maladie représentant 1 655 jours d'arrêt,
- 7 personnes ont été en arrêt maladie supérieur à 60 jours (586 jours d'arrêt), soit 14 personnes représentant 2 241 jours d'absence.

C. Relations sociales

Dans le cadre des dispositions du Code du travail, le Comité d'entreprise se réunit tous les mois. Par ailleurs, CPCU possède trois établissements de Délégués du Personnel qui se réunissent également mensuellement : DP Production, DP Ingénierie, Développement et Distribution, et DP Directions Fonctionnelles. Deux CHSCT existent également au sein de CPCU : CHSCT Production et CHSCT TRID (Tour, Réseau, Ingénierie et Distribution).

Des réunions de négociations et de concertations sont organisées avec les délégués syndicaux.

En 2017, elles ont permis de :

- aboutir à la signature des accords suivants :

- mesures d'augmentations individuelles au titre de l'année 2017,
- accord Intéressement pour les exercices 2017 à 2019,
- accord Participation pour les exercices 2017 à 2019,
- avenant à l'accord sur la durée maximale quotidienne de travail,
- supplément d'intéressement au titre de l'année 2016 ;

- réviser des textes d'entreprise dans les domaines variés :

- règlement intérieur,
- astreinte,
- prévention et gestion des conflits,
- dispatching et Site de Bercy/KB : réorganisation et reconnaissance des salariés,
- horaires variables,
- produits chimiques,

- prime grand froid,
- indemnité Kilométrique Vélo,
- descente en ouvrages,
- sous-section 4 (amiante).

Le climat social a été marqué par le dépôt de nombreux préavis de grève au niveau de la Branche des IEG et de CPCU (17 au total). Ces préavis ont donné lieu à 10 mouvements de mobilisation du personnel avec un taux moyen de participation de 8 %.

Qualité de Vie au Travail

A la suite du diagnostic réalisé en 2015 auprès de l'ensemble du personnel, le plan d'actions défini selon 6 axes suit son cours :

1. transmission des connaissances,
2. perspectives d'avenir,
3. clarté des règles,
4. circulation de l'information,
5. communauté de managers,
6. relations interpersonnelles.

Les points 1 et 2 ont été travaillés dans le cadre de la GPEC qui fait l'objet d'un suivi régulier avec les différentes directions quant à la gestion des nombreux départs à la retraite et la définition des besoins en compétence.

Une charte qualité relationnelle a été rédigée à partir du bilan des formations qualité relationnelle et relayée à tous les niveaux de l'organisation.

Un comité de Pilotage de niveau de la direction générale réalise un suivi régulier des actions en cours.

Un espace détente a été aménagé au 3^e étage de la Tour de Lyon.

D. Santé et sécurité

D.1. Les conditions de santé et de sécurité au travail sont une priorité pour CPCU compte tenu de son activité.

Elles sont suivies et animées par le biais d'une organisation dédiée qui se décline comme suit :

- un service de santé au travail constitué d'un médecin, travaillant 3 jours par semaine pour l'entreprise, assisté d'une infirmière diplômée d'État à temps plein. Ce service dispose de locaux dédiés au siège social de l'entreprise ainsi que sur le site de Saint-Ouen,
- une assistante sociale,
- une direction QSE, dont des préventeurs conseils sont affectés aux différents sites de production et structures opérationnelles,
- un comité médico-social, composé et animé par la DRH, le médecin du travail et l'assistante sociale, se réunissant tous les trimestres, étudiant les cas de salariés en situation de difficultés personnelles et/ou professionnelles,
- deux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail intervenant sur des périmètres bien définis :
 - CHSCT Exploitation dédié à la production,
 - CHSCT Tour de Lyon Réseau Ingénierie Développement dédié à l'ensemble des autres

services,

- une instance de coordination des CHSCT présidée par le Directeur Général.

D.2. Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail

Au cours de 2017, il n'y a pas eu d'accord signé en matière de santé et de sécurité au travail. Il est à noter, cependant, l'existence de deux CHSCT, actifs tout au long de l'année.

D.3. Les statistiques relatives aux accidents du travail se sont améliorées.

Les résultats en matière de sécurité pour l'année 2017 montrent un taux de fréquence des accidents de travail¹ nettement en baisse : 7,4 (13,8 en 2016). Le taux de gravité² est également fortement en baisse : 0,07 (0,84 en 2016).

Le taux de fréquence et le taux de gravité sont conformes aux objectifs (respectivement TF < 8,5 et TG < 0,26).

Le nombre de jours d'arrêt par accident de travail s'améliore : il est de 10 jours en 2017 contre 60 en 2016 et 14 en 2015.

Sur les 6 accidents de travail avec arrêt, 3 sont liés à des déplacements à pied (escalier et en montant dans un camion), 1 est lié à un équipement de levage, 1 à de la manutention manuelle et le dernier à une douleur au genou sur le lieu de travail.

Les risques d'accidents liés aux déplacements, aux équipements de levage et à la manutention manuelle sont identifiés dans le document unique de chaque site et ils font l'objet de mesures de prévention spécifiques. Par exemple, s'agissant des chutes lors de déplacements à pied, une attention toute particulière est accordée aux remontées du terrain faisant état de problèmes liés aux caillebotis ou aux irrégularités du sol par exemple. Ces remontées sont consignées et les actions correctives font l'objet d'un suivi rigoureux.

Des actions de prévention ont été mises en place sur l'ensemble du périmètre, certaines sont récurrentes et sont le signe de la maturité du système de management de la santé sécurité, d'autres sont spécifiques et montrent une volonté d'améliorer en continu notre système.

1- Actions récurrentes

- Animation de la prévention : plus de 250 quarts d'heure sécurité animés par les managers de proximité, communication mensuelle sur les aspects quantitatifs et qualitatifs en lien avec les sujets d'actualités, plus de 260 visites préventives de sécurité réalisées.
- Identification et traitement des dysfonctionnements et des bonnes pratiques : plus de 350 événements remontés du terrain et suivis jusqu'à leur résolution.
- Analyse systématiques des accidents par la méthode de l'arbre des causes.
- Actions liées à la maîtrise des opérations sous-traitées : amélioration en continu du processus d'élaboration des plans de prévention, audits terrain, analyses d'accident.

2- Actions nouvelles

- Mise en place de la démarche de détection et de traitement des événements à fort potentiel de gravité. Cette démarche a pour objet de travailler sur la culture sécurité en partageant une vision

¹ TF = nombre d'accidents de travail déclarés avec arrêt/ nombre d'heures travaillées x 10⁶

² TG = nombre de jours d'arrêt de travail des accidents de l'année/ nombre d'heures travaillées x 10³.

Les jours d'arrêts sont des jours calendaires (week-end compris).

commune dans toute l'organisation des risques les plus importants et de promouvoir une culture positive, de transparence et d'organisation apprenante.

En 2017, 10 événements potentiellement graves ont fait l'objet d'un retour d'expérience communiqué au sein de l'organisation, en lien avec la sécurité au travail mais aussi la sécurité industrielle.

- Séminaire "fournisseurs" : plus de 80 entreprises ont été réunies pour, d'une part, mieux comprendre nos exigences dans ces domaines et, d'autre part, participer de façon interactive à un partage de bonnes pratiques.

D.4 Les statistiques relatives aux maladies professionnelles

Au 31 décembre 2017, le nombre de cas de maladies professionnelles déclarées et reconnues est de 58.

Au cours de l'année 2017, une nouvelle maladie professionnelle a été déclarée et 3 ont été reconnues (2 déclarées en 2016 et 1 en 2017).

	2017	2016
Nombre et nature des maladies professionnelles déclarées à la sécurité sociale au cours de l'année	1 (agents chimiques : amiante)	3 3 agents chimiques : amiante
Nombre et nature des maladies professionnelles reconnues par la sécurité sociale au cours de l'année	3 3 agents chimiques : amiante	3 2 agents chimiques : amiante 1 agent physique : hernie discale

Une procédure dédiée à la maîtrise du risque amiante lors des interventions est en place. Elle prend en compte les principes généraux de la prévention et ainsi privilégie systématiquement la non-exposition des salariés aux fibres d'amiante. La surveillance médicale renforcée des agents complète le dispositif.

E. Formation

E.1. Les politiques mises en œuvre en matière de formation

La politique de formation continue menée par CPCU place l'humain au cœur de sa démarche, tout en répondant aux enjeux de l'entreprise.

CPCU poursuit ses 3 axes prioritaires, à savoir :

- préparer l'avenir et développer les compétences des salariés :
l'employabilité des salariés doit être maintenue. Cela répond à un double enjeu : accompagner les changements technologiques liés à la transition énergétique, à la digitalisation, et développer les compétences en interne afin d'améliorer la compétitivité. Chaque salarié doit pouvoir évoluer dans la fonction qui est la sienne. En revanche, pour répondre aux enjeux futurs, certains collaborateurs doivent pouvoir évoluer vers des carrières différentes ;
- conforter notre politique sécurité ;
- poursuivre notre engagement en matière de RSE :
CPCU s'est engagée à garantir un accès égal à la formation mais aussi à s'assurer que les contenus pédagogiques des certaines actions de formation intègrent bien les notions de protection de l'environnement.

Sur 2017, la formation a porté entre autres sur :

Métiers :

- formation interne CPCU : APIC (Approche préventive intervention contrôlée) – Mise en vapeur – Mainta (logiciel GMAO, Gestion de maintenance)
- Autorisation Intervention sur voirie : passage de l'AIPR (Autorisation intervention à proximité des réseaux) – formation sur voirie
- Dispatching et Ingénierie réseau : PI – Datalink – régulation réseau vapeur
- Normes ISO 50001 – 9001 – 14001
- Gestion énergie : écoénergéticien – management de l'énergie

Stratégie d'entreprise

Projet de transformation : dans le cadre du projet de transformation de l'entreprise, le projet #360 prévoit la digitalisation et la refonte du Système d'Information de l'entreprise. Cela s'accompagne de formation aux nouveaux logiciels (SALESFORCE).

Sécurité :

- Leadership santé sécurité
- Visites préventives sécurité
- Système de sécurité Incendie et feux industriels
- Habilitations électriques y compris pour poste très haute tension
- Risques chimiques ATEX
- Sécurité conduite et maintenance des grandes installations industrielles

Qualité de Vie au Travail

- Coaching
- Communication interpersonnelle
- Améliorer sa communication

Management :

- Outils et méthodes : leadership et conduite du changement – les clés du management de projet – les fondamentaux de l'aménagement urbain – Mettre en place un système de management de l'énergie
- Organisation : Gestion du temps
- Relationship : relation clients internes/externes, connaissance des contrats, des impacts financiers
- Co-leaders : comment établir une vision et mobiliser les équipes dans le changement ? – comment créer une culture de la collaboration ?

E.2. Le nombre total d'heures de formation et le montant consacrés à la formation continue (CDI+CDD)

En 2017, 19 349 heures (14 234 heures en 2016) ont été consacrées à la formation en présentiel, dont 4 698 heures à la sécurité (3 827 heures en 2016) et 7 092 heures aux formations métiers (4417 heures en 2016).

Pour 2017, les dépenses globales de formation continue représentent 4,89 % de la masse salariale. La variation entre 2017 et 2016 (4,62 %) est liée à la modification de la formule de calcul (prise en compte du total des salaires brut SS en lieu et place de la masse salariale brute).

F. Égalité de traitement

CPCU poursuit son engagement comme entreprise citoyenne et socialement responsable, acteur du développement territorial et de soutien au monde associatif et titulaire du label Diversité délivré par l'AFNOR.

F.1. La politique de lutte contre les discriminations

L'ensemble des acteurs de l'entreprise est associé pour faire de la diversité et de l'égalité des chances une évidence pour tous.

Diversité

Il existe un référent diversité, la DRH, et un numéro d'écoute confidentiel, anonyme et gratuit à l'intention des salariés qui le souhaitent.

CPCU a obtenu, dans le cadre de la démarche du Groupe Engie, le renouvellement de l'obtention du Label Diversité.

La diversité est par ailleurs un thème abordé lors de la formation interne Droit Social à destination des managers.

CPCU fait partie du réseau Développement Social et Diversité du Groupe qui dispense des formations et partage les bonnes pratiques en matière de gestion de la Diversité.

Procédure de recrutement

- Le processus de recrutement se nourrit de la mise en place de regards croisés entre les managers et la DRH.
- CPCU s'engage à suivre très étroitement toutes les candidatures. Une vigilance toute particulière est portée afin que les candidats soient recrutés sur leurs seules compétences. Des supports d'entretien sont systématiquement complétés par les managers pour justifier de leur refus ou de leur accord sur une candidature,
- Des "jobs d'été" ont été proposés à 32 jeunes.

F.2. Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

CPCU maintient ses actions en matière d'Égalité Professionnelle Hommes/Femmes.

Les cinq domaines d'action sont les suivants :

- l'évolution des mentalités,
- la mixité des emplois et des recrutements,
- les parcours professionnels notamment à travers l'accès à la formation,
- l'égalité salariale,
- l'articulation entre vie personnelle / vie professionnelle.

Recrutement hors alternance

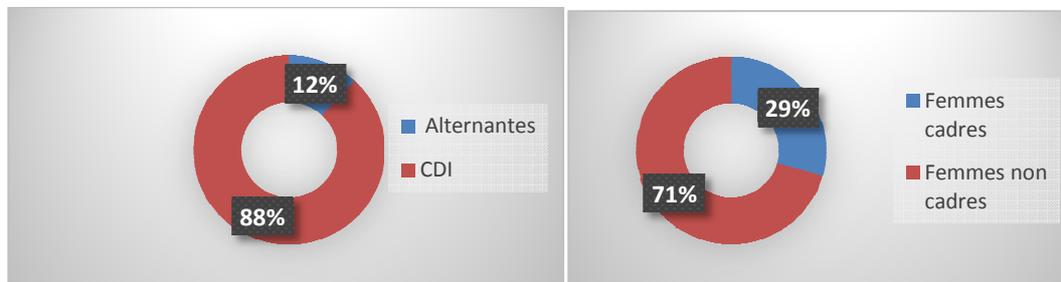
- Présentation de CV de candidatures à compétences égales sans discrimination.
- Au total, sur 63 postes publiés, le taux de candidatures féminines a été de 13,45%.

Egalité salariale

Une attention particulière a été portée lors de l'attribution des augmentations individuelles (suite à avancements ou promotions) en s'appuyant sur une analyse de la répartition par sexe et par catégorie socioprofessionnelle.

Effectif

Au 31 décembre 2017, CPCU compte 109 femmes (96 CDI + 13 alternantes), soit 18,82 % de l'effectif global de 579. Sur ces 109 femmes, 32 sont cadres.



Le pourcentage de dirigeantes au sein du COMEX Elargi est de 50 %.

F.3. Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

L'accord d'entreprise à durée déterminée définissant le plan d'actions en matière de recrutement, de gestion de carrière, de maintien dans l'emploi et de collaboration avec le secteur protégé a été renouvelé début 2016.

Dans le cadre de cet accord, CPCU poursuit ses actions visant à sensibiliser les salariés afin que le handicap soit mieux compris et accepté, à soutenir l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et à l'aménagement des postes de travail. Le recours aux Établissements de Services d'Aide par le Travail (ESAT) est encouragé.

Actions internes

Un Escape Game "la saga des héros" a été proposé aux salariés sur le thème du handicap, courant novembre.

Des aménagements de postes ont été réalisés pour des personnes en situation de handicap.

Des échanges de bonnes pratiques ont régulièrement lieu avec la communauté des référents Handicap au sein du Groupe Engie (réunions, groupes de travail et de réflexion).

Recrutement

1 recrutement a été effectué au cours de 2017 portant le nombre de recrutements à 4 sur les trois années de l'accord Handicap 2016/2018. Cet accord a fixé pour ces trois années un objectif de 3 recrutements.

Nombre travailleurs handicapés

	2016				2017			
	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total	Cadre	Maîtrise	Exécution	Total
Nombre de travailleurs handicapés	9,92	21,65	0	31,57	9,59	20,52	1,57	31,68
Dont : Nombre d'incapacités à la suite d'accidents du travail intervenus dans l'entreprise (taux supérieur ou égal à 10%) (cumulé)	1	6	0	7	1	6	0	7

Chaque salarié "travailleur handicapé" est comptabilisé au prorata de son temps de présence sur l'année avec prise en compte de sa durée de travail contractuelle :

- soit pour 2016 : un pourcentage de 5,61 % de l'effectif ETP de 562,82,
- soit pour 2017 : un pourcentage de 5,66 % de l'effectif ETP de 577,22.

Pour la déclaration Agefiph, le calcul se fait en "unités bénéficiaires" et tient compte des prestations réalisées par les "E.S.A.T."

G. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

G.1. Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective

CPCU développe, en concertation avec les organisations syndicales représentatives, un agenda social pour l'année, prévoyant des concertations, des négociations et des groupes de travail sur diverses thématiques.

Deux accords signés en juin 2011, l'un sur les moyens syndicaux et l'autre sur les moyens de fonctionnement des Instances Représentatives du Personnel (IRP), permettent aux représentants du personnel de disposer de moyens conventionnels supérieurs aux moyens légaux (par exemple les heures de délégations et moyens financiers attribués annuellement aux sections syndicales représentatives).

G.2. À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession

Les mesures prises par CPCU sont indiquées dans le paragraphe F. ci-dessus.

G.3. Travail des enfants et travail forcé

CPCU n'est présente qu'en France et respecte les normes de l'Organisation Internationale du Travail :

- respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives à l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
- respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives à l'abolition effective du travail des enfants.

4.2. Informations sociétales

A. Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

A.1. En matière d'emploi et de développement régional

Les impacts des dépenses de CPCU (en masse salariale, en achats divers et en impôts et taxes) et de ses plus-values sur l'économie locale (de façon directe, indirecte ou induite) sont estimés à la création, pour chaque emploi de CPCU³ :

- de 3,2 autres emplois (indirects et induits) dans la zone d'emploi de Paris (définition de l'INSEE),
- de 11,3 autres emplois (indirects et induits) sur la totalité de la France.

Ainsi, globalement, le réseau de chaleur de Paris soutient environ 2 400 emplois localement et 6 500 sur la totalité de la France.

Le Produit Intérieur Brut normatif³ réalisé par CPCU⁴ est évalué à 137 M€ annuellement et génère un PIB local de 273 M€ et de 537 M€ sur la France.

A.2. Sur les populations riveraines ou locales

Environ 37 % des 6 487 emplois soutenus grâce à l'activité de CPCU se situent à l'échelle locale (zone d'emploi de Paris), soit 2 405 emplois.

B. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Actions de partenariat dans le domaine social

CPCU est membre du Conseil d'administration de FACE Paris.

Actions de partenariat avec des associations

Pas d'action spécifique de partenariat.

Participation à des institutions

CPCU est Membre de FACE Paris

C. PRESTATAIRES, SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

C.1 La prise en compte dans la politique achats des enjeux environnementaux est faite lors de la sélection des candidats répondant aux appels d'offres

Les documents demandés aux candidats sont notamment :

- la page 1 dûment complétée et signée du « Manuel des prescriptions Qualité/Santé/Sécurité et Environnement, à l'usage des entreprises extérieures »,
- une note portant sur l'organisation et les moyens de l'entreprise en matière de sécurité et de protection de la santé,

³ Le Produit Intérieur Brut normatif correspond à la valeur ajoutée réalisée par CPCU, tant celle générée localement que celle générée au niveau national

⁴ Les données sont issues d'une étude menée en juin 2015 en utilisant l'outil d'analyse économique territorialiste «LOCAL FOOTPRINT».

- une note portant sur l'organisation et les moyens de l'entreprise en matière de sécurité ainsi que les indicateurs accidents de travail (Taux de Fréquence et Taux de Gravité) de l'entreprise,
- les certificats de qualité attestant de la capacité du candidat à appliquer des mesures de gestion environnementale pour l'exécution des marchés de travaux ou de services qui le justifient. Ces documents sont étudiés et pris en compte dans l'acceptation des candidats,
- l'engagement aux « 9 règles qui sauvent » de ENGIE.

Dans les critères de notation des appels d'offres, sont pris en compte les critères QSE applicables au dossier considéré et toute note inférieure à la moyenne vaut élimination.

C.2. L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les prestataires, les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

Le montant de la sous-traitance chez CPCU est 3,2 M€ au sens de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance.

Dans une démarche d'amélioration continue, CPCU évalue la bonne application par l'entreprise du « Cahier des prescriptions Santé/Sécurité et Environnement » et par la mise en place d'audits. CPCU communique les résultats de ces évaluations à l'entreprise qui doit le cas échéant mettre en œuvre des actions correctives adaptées.

Enfin, la ville de Paris réalise des audits dans le cadre du 7^e protocole de bonne tenue des chantiers qui donne lieu à des évaluations envoyées aux fournisseurs, prestataires et sous-traitants, ainsi qu'à CPCU.

D. LOYAUTÉ DES PRATIQUES

CPCU s'engage à mener ses activités de façon éthique et à respecter les lois et règlements en vigueur. CPCU se conforme ainsi aux principes et engagements du Groupe ENGIE en la matière, contenus dans la Charte éthique et le Guide pratique de l'éthique⁵.

E. DROITS DE L'HOMME

CPCU se conforme aux engagements du groupe ENGIE formalisés dans le Référentiel Droits Humains (consultable sur le site www.engie.com).

⁵ Ces documents sont publiés sur le site internet www.engie.com

4.3. Informations environnementales

CPCU est confrontée aux principaux enjeux environnementaux suivants : la climatologie, la qualité et la disponibilité des ressources naturelles. Le métier de CPCU génère des améliorations sur la qualité de vie de ses clients et usagers mais a un impact sur les milieux et ressources naturelles que CPCU s'attache à mesurer et à réduire.

La législation liée à l'environnement évolue en permanence et impose des exigences croissantes à l'ensemble des acteurs économiques et aux entreprises en particulier. L'évolution de ces réglementations impacte CPCU sur l'ensemble de ses activités.

CPCU met en œuvre une politique environnementale et un système de management qui permettent de suivre la performance environnementale de l'entreprise.

A. Politique générale en matière environnementale

A.1. Les questions environnementales sont gérées de manière intégrée avec celles relatives à la sécurité, la santé et le management de l'énergie dans une Direction rattachée à la Direction Générale

La Direction Qualité Sécurité Environnement (QSEé)⁶, avec les Préventeurs Conseils dédiés aux différents sites, a pour mission d'assurer la gestion du Système de Management Intégré de CPCU. Afin d'assurer un contrôle tout au long de l'année, elle organise des audits internes sur les différents sites et secteurs d'activité.

CPCU a inscrit sa démarche environnementale dans une approche plus globale qui a fait l'objet d'une certification intégrée ISO 14001 Version 2004 (Environnement), ISO 9001 Version 2008 (Qualité) et OHSAS 18001 Version 2007 (Sécurité) et ISO 50001 (2011) (management de l'énergie) pour ses activités de production d'énergies thermique et électrique et de transport, distribution et livraison de chaleur par réseaux urbains.

En 2017, le passage à la version 2015 des normes ISO 9001 et ISO 14 001 a bien avancé en vue du renouvellement des certificats sous ces nouvelles versions en 2018.

Des audits annuels s'assurent du bon respect des procédures. Celui de 2017, comme ceux des années précédentes, s'est conclu positivement.

A.2. Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La Direction Générale édite au début de chaque année les «Actions QSEé». Ce document reprend les grands thèmes, objectifs et actions prioritaires de CPCU en termes de qualité, santé, sécurité, environnement et management de l'énergie qui sont déclinés par chaque Direction auprès des salariés. Ces objectifs sont ensuite rappelés tout au long de l'année par les managers et les Préventeurs Conseils lors de réunions ponctuelles (causeries).

La communication sur le thème de l'environnement est également abordée par le biais de l'intranet de CPCU.

Les Préventeurs Conseils affectés aux différents sites contribuent en continu à la sensibilisation du personnel sur le thème de l'environnement.

Le service formation gère les formations spécifiques à l'environnement pour l'ensemble des salariés.

A.3. Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Le personnel CPCU est formé à la prévention de ces risques de manière théorique et cette formation est testée régulièrement par des exercices.

Un Protocole de partenariat entre la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et CPCU traite de

⁶ « QSEé » signifie Qualité Sécurité Environnement énergie

l'information réciproque, de la formation et définit un programme d'exercices annuels communs.

CPCU réalise des exercices de gestion de crise qui permettent de renforcer son organisation en lien avec la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et le Groupe ENGIE.

Chaque site de production dispose d'un Plan d'Opération Interne (POI) ou d'un Plan d'Intervention et de Sécurité (PIS), définissant l'organisation et les moyens de secours pour différents scénarios d'accidents. Pour compléter ces dispositifs, une fiche réflexe est éditée pour chaque risque identifié.

En exploitation courante, CPCU surveille en continu les émissions atmosphériques de ses sites de production par l'intermédiaire de dispositifs référencés (VALERI) et corrige, le cas échéant, toute dérive constatée.

A.4. Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'apparaît nécessaire dans les comptes du Groupe CPCU

B. Pollution

B.1. Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

L'ensemble des centrales fonctionnant anciennement au fioul et converties au gaz ou au biocombustible liquide (4 chaudières), la centrale gaz de Grenelle, la centrale gaz de Saint-Ouen ainsi que les deux cogénérations répondent depuis le 1^{er} janvier 2016 aux niveaux d'émissions imposés par la directive européenne sur les émissions industrielles.

La centrale de Saint-Ouen a fait l'objet d'investissements très importants afin de réduire les émissions d'oxydes d'azote, de soufre et de poussières et d'être conforme aux normes applicables. Compte tenu de ces investissements et du retour d'expérience, cette centrale satisfait aux normes environnementales au 1^{er} janvier 2016.

Le projet de transformation du fioul au gaz qui a été mené permet de réduire les émissions de NO_x, SO₂ et poussières (application de la directive IED de novembre 2010).

Indicateur	Unités	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017
Rejets atmosphériques - SO ₂	tonnes	812	373	242
Rejets atmosphériques - NO _x	tonnes	750	601	565
Rejets atmosphériques - Poussières	tonnes	35	25	19

Il est à noter que l'année de référence sera 2017 puisqu'en 2016 la centrale de Saint-Ouen n'a pas fonctionné toute l'année en mélange 50% biomasse et 50% charbon.

La qualité des rejets aqueux en réseau d'assainissement ou en Seine a fait l'objet d'améliorations significatives, notamment avec le remplacement de systèmes de traitement d'eau à décarbonatation par des dispositifs à ultrafiltration et osmose inverse et par le traitement des effluents avant rejet.

B.2. La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité est un souci majeur pour CPCU

Les sites de production sont implantés en milieu urbain. Par conséquent, CPCU est très attentive à la problématique d'intégration de ses installations dans le paysage urbain, et en particulier à celle des nuisances sonores.

Les études réalisées sur ces sites n'ont pas mis en évidence d'anomalies hormis la centrale de Saint-Ouen pour laquelle le nouveau quartier des Docks modifie significativement l'environnement du site. De ce fait, les travaux d'isolation et de meilleure intégration paysagère de l'architecture du parc à charbon ont été réalisés au cours de l'année 2017. Ces travaux respectent entre autres les exigences acoustiques de l'étude émise par le bureau d'études « AD INGENIERIE » en termes d'épaisseur de

complexe acoustique installé. Ils ont permis de réduire les nuisances visuelles et sonores.

De plus, le changement du filtre d'aspiration de la turbine de cogénération et le changement de tous les filtres à air de l'aspiration des compresseurs et de l'injection des turbines à gaz ont été réalisés.

Conformément au Règlement de voirie de la ville de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2015 et au 7^e protocole de bonne tenue des chantiers, les chantiers réalisés sur le réseau de distribution sont organisés et équipés de manière à réduire au minimum les bruits susceptibles de troubler la tranquillité des riverains et des usagers du domaine public.

C. Economie circulaire

C.1. Prévention et gestion des déchets

- Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

L'ensemble des déchets générés par site sont tracés sur un registre des déchets. Les Bordereaux de Suivi des Déchets (BSD) assurent la traçabilité des déchets dangereux et des déchets issus des process.

Des bilans sont établis annuellement.

En ce qui concerne l'utilisation du charbon sur le site de Saint-Ouen, 100% des mâchefers et 99% des cendres issus de la combustion du charbon sont valorisés. La qualité des cendres a permis une valorisation plus importante qu'en 2015.

- Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire

CPCU n'est pas concernée directement par ce sujet.

Les salariés travaillant à la Tour de Lyon peuvent bénéficier d'un restaurant d'entreprise géré par une entreprise prestataire pour le compte de plusieurs entreprises.

Les autres salariés prennent leurs repas selon des modalités personnelles.

C.2. Utilisation durable des ressources

- La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'utilisation principale de l'eau par CPCU sert à l'alimentation des chaudières pour la production de vapeur. Des installations de production d'eau d'appoint, alimentées en eau de Seine, sont nécessaires pour compléter le retour des condensats. Un programme d'actions transversales (programme d'entretien du réseau de retour d'eau, optimisation de l'utilisation de l'eau dans les centrales, etc.) a pour objectif d'améliorer le taux de restitution de l'eau (condensats) en centrales de production afin de limiter le pompage d'eau de surface et ainsi les rejets associés.

La production d'eau est issue de chaînes de production d'eau déminéralisée par échange d'ions et d'unités d'osmose inverse. L'utilisation de ces deux types d'eau limite le rejet des matières en suspension vers le réseau d'assainissement et permet de réduire d'au moins 8 %⁷ les purges des chaudières.

Une centrifugation des boues de décarbonatation est mise en œuvre depuis 2003, réduisant ainsi les rejets de matières en suspension vers le réseau d'assainissement.

En complément, des travaux ont commencé en 2017 (pour une finalisation courant 2018) sur les sites de Bercy, Vaugirard et Grenelle. Ces travaux ont pour objet :

- la séparation des types d'effluents aqueux (process/sanitaires/ pluviales),
- la mise en place de systèmes de traitement des effluents aqueux avec neutralisation, refroidissement et limitation des matières en suspension (MES) avant rejet,
- l'instrumentation des points de rejets : débit, pH, température, préleveurs réfrigérés pour contrôle moyen 24h asservis au débit.

⁷ La donnée est issue d'une étude interne réalisée en 2014/2015.

Sur les sites de Bercy et Vaugirard, des unités de production d'eau osmosée à partir de l'eau de Seine ou d'eau potable sont en cours d'installation.

- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation

• le système de management de l'énergie selon la norme ISO 50001

Des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique sont menées aussi bien au niveau des installations de production et de distribution qu'au niveau de la consommation des immeubles raccordés. Le pilotage des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique se fait désormais dans le respect de la norme ISO 50001 « Management de l'énergie ».

CPCU a en effet obtenu la certification ISO 50001 en juin 2015 et a renouvelé sa certification en novembre 2017. Le management ainsi mis en place permet de définir et de suivre des actions permettant d'améliorer significativement l'efficacité énergétique des installations. Ces actions sont pilotées par le responsable du management de l'énergie.

• Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

En application de la loi Energie dite Loi « Pope » du 13 juillet 2005, CPCU est « obligée » de produire des certificats d'économies d'énergie (« CEE ») par la réalisation d'opérations standardisées.

Les obligations, déjà substantiellement accrues entre la 1^{ère} période (2006-2009) et la seconde (2011-2014), sont augmentées de 60 % dans la 3^{ème} période (2015-2017) et rendues plus difficiles à générer, certaines opérations standardisées ayant été supprimées.

De plus, en application de la Loi sur la Transition Energétique et pour la Croissance Verte du 17 août 2015, une obligation supplémentaire apparaît pour les années 2016-2017 en vertu de laquelle des actions d'économies d'énergie bénéficiant aux ménages en situation de précarité énergétique doivent être réalisées.

Du fait de l'augmentation significative des obligations et de la hausse du prix d'achat des CEE, ce dispositif représente un impact de plus en plus important équivalent en 2017 à plus de 1% du prix de la chaleur.

• la modernisation du réseau vapeur/retour d'eau (condensats)

Pour garantir la longévité du réseau de distribution, CPCU entreprend d'importants travaux de modernisation dans le cadre du plan quadriennal, à raison de plus de 10 kilomètres par an, avec notamment le renforcement du calorifuge des canalisations vapeur, le remplacement de la tuyauterie du réseau de retour d'eau. Ces actions se traduisent par une réduction des déperditions thermiques et des fuites sur le réseau de retour des condensats.

Le renforcement du calorifuge dans les ouvrages du réseau : l'objectif est d'atteindre 130 rénovations par an (40 sur 2017, année de lancement).

La surveillance et le remplacement ciblé des purgeurs du réseau sont des actions prioritaires pour diminuer les fuites. L'objectif est de réduire la durée de vie des purgeurs autour de 3 ans ce qui correspond à 800 purgeurs par an en rythme de croisière (180 en 2017 sur l'année de lancement).

Des campagnes d'inspection par thermographie infra-rouge permettent d'identifier les désordres et d'en faciliter la localisation. Jusque-là, cette méthode a permis de contrôler l'ensemble du réseau sur des cycles de trois ans.

• le développement des boucles d'eau chaude

Désormais, les grands secteurs en développement sont desservis en chaleur par des boucles d'eau chaude à moins de 110°C, depuis une station d'échange principale vapeur/eau. Ce mode de distribution locale de chaleur se caractérise par une meilleure efficacité énergétique globale et se révèle parfaitement adapté à la valorisation de la ressource géothermique.

L'inertie thermique d'un réseau d'eau chaude permet de lisser les pointes de consommation et ainsi de

limiter le recours aux moyens de production de pointe.

Son association avec le réseau vapeur structurant permet de bénéficier de leurs avantages respectifs. C'est pourquoi est envisagé un programme à long terme de substitution des éléments non structurants du réseau vapeur par des boucles d'eau chaude.

CPCU gère 24 boucles d'eau chaude à fin 2017 représentant 27,63 km linéaire intramuros.

CPCU développe également des micro-boucles d'eau chaude indépendantes permettant de valoriser des EnR&R locales.

• les améliorations techniques

Sur les installations de production thermique, la conversion des chaudières du fioul lourd au gaz naturel réalisée en 2015-2016, associée au remplacement des économiseurs permet d'améliorer significativement le rendement énergétique.

Enfin, CPCU s'est dotée en 2017 d'un nouvel outil de modélisation et d'aide à la conduite du réseau permettant d'optimiser l'engagement des moyens de production.

• la maîtrise de la demande de chaleur

CPCU accompagne ses clients dans la rénovation de leurs installations afin qu'ils réduisent leur consommation d'énergie. Pour cela, le plan HARMONIZ de maîtrise de la demande de chaleur se décline en 3 phases :

- diagnostic énergétique,
- estimation des coûts et aide au financement et à la réalisation des travaux,
- validation des performances.

La rénovation des postes de livraison et l'optimisation énergétique des installations secondaires engendrent, selon la situation initiale du site, une réduction de consommation qui peut atteindre 10%.

En 2017, le nombre global d'opérations (installation de postes de livraison neufs et rénovation) s'élève à 241 (210 en 2016), dont 36 réalisées par CPCU.

En tant que prescriptrice, CPCU s'est engagée avec ses partenaires, les sociétés labellisées « Chaleur Maîtrisée » pour l'installation et les services en efficacité énergétique, à promouvoir des améliorations sur les équipements de chauffage et la mise en place de contrats de gestion d'énergie avec engagement de résultats d'économies d'énergie sur la durée du contrat.

Pour les accompagner dans cette démarche, CPCU met à la disposition des professionnels, sur son site de Saint-Ouen, une plateforme de formation équipée de différents types de postes de raccordement.

- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

CPCU a pris les mesures suivantes pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables et de récupération :

- recours prioritaire à la vapeur produite par les usines Sycotom de valorisation des déchets urbains. En année normale, cette énergie locale et fatale évite la consommation de 260 000 tonnes d'équivalent pétrole (TEP) et l'émission de 800 000 tonnes de CO₂.⁸
Sur l'année 2017, la part de vapeur issue de l'incinération des ordures ménagères livrée sur le réseau a représenté 45,3 % de la quantité totale ;
- utilisation de centrales de cogénération au gaz implantées au cœur des lieux de consommation d'électricité. Ces installations évitent des pertes sur les réseaux de transport électrique tout en sécurisant leur fonctionnement. Le rendement de l'installation de cogénération de Saint-Ouen, ainsi que celle de COGE VITRY, est supérieur de 20% à celui des procédés classiques de production de

⁸ Les données sont le résultat d'une étude théorique interne réalisée en 2014.

chaleur et d'électricité.

Pour continuer à fonctionner avec les turbines, CPCU et COGE VITRY se sont positionnées sur le marché libre de l'électricité ;

- certification ISO 50001 (Management de l'énergie). L'audit de suivi de novembre 2017 a maintenu la certification acquise en juillet 2015. La revue énergétique a permis de réaliser un état des lieux des consommations et des usages, identifier ceux qui sont significatifs et les leviers d'amélioration. Un plan d'actions a été établi et décliné sur chaque entité opérationnelle.

Pour atteindre ses objectifs d'augmentation du taux d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans son mix énergétique, CPCU a lancé différents projets :

- projet Paris Nord-Est

Une géothermie profonde associée à la création d'un réseau d'eau chaude dessert le nouveau secteur de Paris Nord-Est. Le forage jusqu'au Dogger (- 1 800 m) a été réalisé en 2009. Le procédé de revalorisation de la ressource du Dogger est original puisqu'il associe une production de chaud et de froid au travers de thermo-frigopompes. L'énergie thermique est distribuée au moyen de réseaux caloporteurs en acier pré-isolé. Le réseau d'eau chaude est une boucle constituée de 3 tubes pour alimenter des consommateurs en moyenne et haute températures permettant une récupération optimale de la ressource géothermale ;

- centrale de Saint-Ouen

Le projet de co-combustion à la centrale de Saint-Ouen vise à limiter l'usage du charbon en le substituant partiellement par des granulés de bois. Ce projet majeur pour CPCU a permis de transférer 7% d'énergies fossiles (charbon) en énergies renouvelables (biomasse) (EnR) en 2016, afin d'atteindre le taux de 50% d'EnR&R dans le mix énergétique. Ce projet est totalement terminé et en phase normale d'exploitation depuis septembre 2017.

En parallèle, des essais sont réalisés sur d'autres combustibles. Par exemple, 200 tonnes de granulés de noyaux d'olives ont été essayés, avec des premiers résultats satisfaisants. Ces essais seront poursuivis en 2018.

Des essais ont été également menés sur les chaudières de Saint-Ouen en novembre 2017 afin d'augmenter le pourcentage de granulés de bois dans le mix charbon bois. Ces premiers essais semblent prometteurs.

- biocombustible liquide

CPCU a alimenté certaines de ses chaudières par du biocombustible liquide afin de s'assurer du franchissement du seuil de 50% d'énergies renouvelables et de récupération en toutes circonstances (grand froid, problèmes techniques à Saint-Ouen ou sur une UIOM du Sycdom, etc.). En 2017, les sites de Grenelle et Bercy ont fonctionné avec du biocombustible liquide en complément du gaz.

En 2017 de nouveaux biocombustibles ont été testés : un premier à base de grignons d'olives et le second à base de distillat de coproduit de l'industrie du pin. Ce dernier fera l'objet d'essais complémentaires sur la saison de chauffe 2017-2018.

% de Tonne Vapeur	2015		2016		2017	
Ordures Ménagères	47		42,7		45,3	
Bois	0		5,8		6,2	
Bio combustible	0		2		0,6	
Géothermie	0	47	0,1	50,6	0,3	52,3
Charbon	19	53	15,9	49,4	14,1	47,6

C.3. L'utilisation des sols

Par son activité, CPCU n'utilise pas de ressource du sol hormis l'implantation des sites géothermiques. Pour ces installations, la technique du « doublet », qui consiste à forer deux puits a été retenue : l'un sert à prélever l'eau, l'autre est destiné à la réinjecter dans la nappe après utilisation afin de préserver la ressource. À cette volonté légitime de ne pas gaspiller l'eau, s'ajoute un impératif technique dans le cas du bassin parisien : l'eau des nappes, chargée en sels minéraux, ne peut être rejetée dans le milieu naturel ni dans le réseau d'assainissement, en raison également de débits de pompage trop importants.

D. Changement climatique

D.1. Postes significatifs d'émission de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de CPCU incluent notamment l'approvisionnement en combustibles et la consommation d'électricité. L'effort de CPCU en matière d'analyse des enjeux du climat et de développement d'une stratégie cohérente avec un scénario de 2°Celsius est en ligne avec la stratégie du groupe d'ENGIE.

Les rejets de gaz à effet de serre diminuent grâce à l'utilisation de la biomasse sur le site de Saint-Ouen.
2.

Concernant les émissions indirectes, il s'agit pour CPCU d'évaluer l'impact de la chaîne amont des combustibles utilisés dans la production de chaleur.

Intitulé des indicateurs	CPCU 2017
Emissions directes de GES (dites de « Scope 1 »)	
Emissions	966 051 t CO2 eq.
Emissions indirectes associées à l'énergie (dites de « Scope 2 »)	
Electricité	1 958 t CO2 eq.
Emissions indirectes de GES (dites de « Scope 3 »)	
Charbon	50 056 t CO2 eq.
Biomasse	1 252 t CO2 eq.
Gaz	152741 t CO2 eq.

Les facteurs d'émission utilisés sont ceux utilisés par le groupe ENGIE. Le niveau d'incertitude est donc évalué à faible pour les données liées aux énergies et moyen pour les facteurs d'émission.

Les autres postes d'émissions indirectes de GES, tels que les trajets domicile-travail des collaborateurs sont non significatifs pour CPCU.

D.2. L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Les réseaux de chaleur permettent d'apporter une réponse rapide et efficace aux conséquences du changement climatique : avec un bouquet énergétique vertueux, composé d'énergies locales, renouvelables et de récupération, ils contribuent à la diminution rapide des émissions de gaz à effet de serre.

Le Préfet de la Région Île-de-France a arrêté le 14 décembre 2012 le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France (SRCAE) dont une des trois grandes priorités est le développement du chauffage urbain alimenté par des énergies renouvelables et de récupération, avec un objectif d'augmentation de 40% du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020.

Engagée depuis longtemps dans la lutte contre le changement climatique et la réduction des énergies fossiles, CPCU a placé l'efficacité énergétique au cœur de sa mission de service public.

En 2016, le seuil de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) dans le mix énergétique de CPCU a été franchi. En 2017, la part des EnR&R a atteint 52,3 % du fait d'une faible rigueur, confirmant ainsi la capacité de CPCU à respecter ses engagements en termes d'EnR&R.

E. Protection de la biodiversité

Les mesures prises pour développer la biodiversité sont limitées. Néanmoins, certaines actions très ponctuelles concourent à la préservation de certaines espèces, comme par exemple les faucons pèlerins qui nichent au sommet des cheminées des sites de production de Grenelle et d'Ivry-sur-Seine.

Par exemple, nous garantissons leur tranquillité pendant la période de reproduction, en ne réalisant aucuns travaux sur la cheminée de février à juillet. Sur le site de Grenelle où ils viennent nicher tous les ans, un abri a été mis en place en haut de la cheminée, avec une caméra qui filme en permanence. La Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) récupère régulièrement des images pour analyse et diffusion sur leur site internet. Les exploitants des sites concernés informent la LPO de toutes observations éventuellement intéressantes comme les pontes, éclosions, premier envol.

Données chiffrées

Energies Primaires

Energies Primaires					
Nature	Consommation				Unité
		2015	2016	2017	
Vapeur UIOM	Usines Syctom	3 729 036	3 634 768	3 710 952	tonnes
	Total UIOM	3 729 036	3 634 768	3 710 952	
Gaz	Bercy	17 070	129 992	148 087	MWh PCS
	Vaugirard	6 831	262 669	316 567	
	Grenelle	93 264	201 988	157 926	
	Ivry	130 961	139 938	116 853	
	Cogé Vitry	1 385 827	1 587 856	1 490 605	
	St Ouen III	747 942	867 341	961 404	
	KB			1 213	
	St Ouen I	285 752	344 813	292 087	
	Total Gaz	2 667 747	3 534 597	3 484 743	
Charbon	St Ouen II	217 867	182 326	148 000	tonnes
	Total Charbon	217 867	182 326	148 000	
Fioul lourd	Vaugirard	16 840	8	0	tonnes
	Grenelle	13 460	2 645	0	
	Bercy	8 787	0	0	
	Ivry	992	0	0	
	Total Fioul	40 079	2 653	0	
FOD	KB	53	108	252	M3
	Total FOD	53	108	252	
Biomasse	St Ouen II	-	83 709	83 279	tonnes
	Total Biomasse	-	83 709	83 279	
Bio combustible	Grenelle	-	3 702	4 112	tonnes
	Bercy	-	10 726	864	
	Total Bio Comb.	-	14 428	4 976	

Energies livrées

	Vapeur livrée					
	Tonnes			MWh		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Cogé Vitry	1 031 433	1 130 367	1 013 361	814 832	892 990	800 555
Saint-Ouen III	545 058	546 575	608 658	433 866	435 074	484 492
Saint-Ouen I	312 163	381 938	329 582	248 482	304 023	262 347
Saint-Ouen II	1 596 510	1 844 920	1 664 542	1 270 822	1 468 556	1 324 975
Vaugirard	232 091	285 359	335 194	184 744	227 146	266 814
Grenelle	273 743	272 745	192 797	217 899	217 105	153 466
Bercy	135 345	262 929	178 051	107 735	209 291	141 729
Ivry	151 291	139 398	119 986	120 428	110 961	95 509
KB	2 891	1 077	3 950	2 301	857	3144
TOTAL	4 280 525	4 865 308	4 446 121	3 401 109	3 866 003	3 533 031

Electricité

MWh	achetée			produite			vendue			consommée		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Cogé Vitry	4 616	3 444	3 163	296 601	360 904	356 911	289 119	353 291	344 795	12 098	11 057	15 278
Saint-Ouen III	3 859	2 813	2 624	136 904	196 819	226 120	135 084	195 961	224 374	5 679	3 671	4 369
Saint-Ouen I	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Ouen II	11 725	10 074	13 951	3 993	8 768	4 979	0	0	0	15 718	18 842	18 929
Vaugirard	1 295	1 265	1 445	0	0	0	0	0	0	1 295	1 265	1 445
Grenelle	3 956	4 903	5 701	0	0	0	0	0	0	3 956	4 903	5 701
Bercy	1 632	3 014	2 245	0	0	0	0	0	0	1 632	3 014	2 245
Ivry	1 656	1 687	1 405	0	0	0	0	0	0	1 656	1 687	1 405
KB	72	0	63	0	0	0	0	0	0	72	0	63
TOTAL	28 811	27 200	30 597	437 498	566 491	588 010	426 218	549 252	569 169	44 439	44 439	49 435

Rejets Atmosphériques

tonnes	CO2			SO2			NOX			Poussières		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Cogé Vitry	252 151	288 954	270 528	2	4,2	1,9	125	106	117	4	4,6	4,3
Saint-Ouen III	135 782	158 102	176 000	1	1,4	1,5	71	75	87,7	2	2,5	2,8
Saint-Ouen I	51 876	62 854	53 471	0	0,6	0,5	14	14	11	1	1	0,9
Saint-Ouen II	489 056	415 751	329 816	462	361,6	237	317	354	309,8	21	16,1	10,8
Vaugirard	55 454	48 114	57 940	184	0,4	0,5	96	15	16,3	4	0	0
Grenelle	60 422	45 531	28 907	58	4,3	0,3	49	15	8,6	10	0,3	0
Bercy	31 403	23 691	26 876	96	0,2	0	63	14	7,3	1	0	0
Ivry	27 324	25 888	21 618	6	0,2	0,2	12	7	6,5	0	0	0
KB	884	287	895	1	0,2	0	1	0	1	0	0,1	0
TOTAL	1 104 352	1 069 172	966 051	810	373,1	241,9	748	601	565,2	43	24,5	18,8

Eau consommée

tonnes	Prélèvements sur réseaux de distribution (eaux potable et industrielle)			Prélèvements dans les eaux de surface			TOTAL		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Cogé Vitry	1 159	5 448	997	1 685 393	1 597 320	1 355 477	1 686 552	1 602 768	1 356 474
Saint-Ouen	5 302	7 100	13 564	3 119 037	3 281 913	2 672 658	3 124 339	3 289 013	2 686 222
Vaugirard	6 134	514	30 939	-	1 870	0	6 134	2 384	30 939
Grenelle	21 598	158 295	21 157	1 323 022	1 446 758	1 475 566	1 344 620	1 605 053	1 496 723
Bercy	3 391	2 382	2 290	47 673	39 250	53 324	51 064	41 632	55 614
Ivry	28 298	574	14 645	7 066	0	0	35 364	574	14 645
KB	1 895	0	196	-	0	0	1 895	0	196
TOTAL	67 777	174 313	83 788	6 182 191	6 367 111	5 557 025	6 249 968	6 541 424	5 640 813

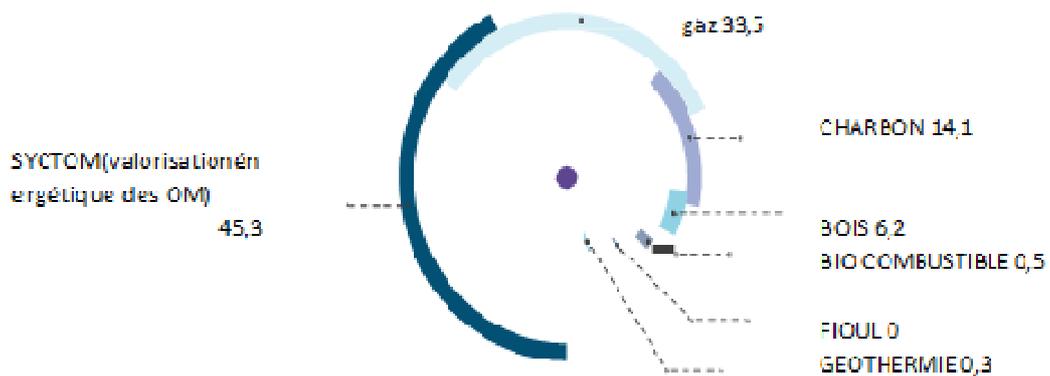
Déchets produits

tonnes	2015	2016	2017
DIND			
(Déchets industriels non dangereux) - dont cendres et mâchefers	65 918	38 042	26 579
DID			
(Déchets industriels dangereux)	885	789	254
TOTAL	66 803	38 831	26 833

Résidus de combustion valorisés

RÉSIDUS DE COMBUSTION VALORISÉS			
tonnes	2015	2016	2017
Cendres	22 724	16 869	12 282
– dont valorisées	20 452	16 700	12 161
Mâchefers	41 318	20 646	12 187

RÉPARTITION DE LA VAPEUR LIVRÉE AU RÉSEAU CPCU PAR TYPE D'ÉNERGIE (2017)



4.4. Ethique

Pour mettre en œuvre les quatre principes fondamentaux définis dans la Charte Éthique ENGIE et le Guide pratique de l'éthique, applicables au sein de CPCU, qui doivent guider les comportements et les actions des dirigeants et de chaque collaborateur de CPCU, le programme éthique et compliance est structuré autour des axes suivants.

A. Textes de référence

La politique éthique et compliance de CPCU, et d'ENGIE, vise à développer une culture et une pratique de l'éthique fondée sur :

- la Charte Éthique qui fixe le cadre général dans lequel doit s'inscrire le comportement professionnel de chaque collaborateur. Elle précise les quatre principes fondamentaux : agir en conformité avec les lois et les réglementations, ancrer une culture d'intégrité, faire preuve de loyauté et d'honnêteté et respecter les autres. CPCU a adopté le 17 mai 2017 un complément à la Charte éthique, à la demande du Comité d'entreprise. La gouvernance de l'éthique, qui repose sur l'implication et la responsabilité managériale, s'inscrit dans une logique d'amélioration continue des pratiques et conçoit la conformité éthique comme une contribution à la performance globale ;
- le Guide pratique de l'éthique relatif à la mise en œuvre de l'éthique dans des situations professionnelles au quotidien.

Le référentiel Intégrité rassemble les politiques et procédures dédiées à la prévention de la fraude, de la corruption et du trafic d'influence (consultants commerciaux, cadeaux et invitations, conflits d'intérêts, ...).

Le référentiel Droits Humains rassemble les engagements dans le domaine des droits humains (y compris le rejet de toute forme de travail forcé et obligatoire et de toute forme de travail des enfants) et fournit les instruments d'analyse de ce risque pour les projets et activités.

Le référentiel Management de la conformité éthique précise la façon dont le Groupe est organisé pour accompagner la mise en place des dispositifs éthique et compliance et la mesure de l'état de conformité. Il rassemble également les dispositifs visant le respect de la protection des données à caractère personnel et du droit de la concurrence.

Des codes de conduite appliquent les engagements éthique aux activités ou pratiques professionnelles. Parmi ces codes de conduite, figurent le code de conduite de la relation commerciale, le code de conduite de la relation avec les fournisseurs, la politique mécénat sponsoring, la politique cadeaux et invitations, le code de conduite à l'usage des financiers du Groupe).

B. Engagement et formation

Les dirigeants de CPCU, en particulier le Directeur Général et les membres du Comex, veillent à diffuser la politique éthique et compliance et en garantissent la bonne application.

Un message fort de "tolérance zéro" concernant l'éthique et tout particulièrement la lutte contre la fraude et la corruption, inscrit dans les référentiels éthique et compliance, est relayé par les managers à tous les niveaux.

L'éthique est intégrée dans le processus d'appréciation annuel des collaborateurs.

Une clause « éthique, responsabilité environnementale et sociétale » est insérée dans les contrats avec les prestataires et fournisseurs, qui comporte notamment l'interdiction de toute forme de corruption, le respect des normes et réglementations notamment en matière de droits humains.

Des actions de sensibilisation et de formation, notamment en *e-learning*, sont menées par la Direction Ethique et Compliance d'ENGIE.

C. Organisation et structure

L'organisation éthique et compliance est supervisée par le Conseil d'administration d'ENGIE via son Comité pour l'Éthique, l'Environnement et le Développement Durable.

La Direction éthique et compliance d'ENGIE pilote l'intégration de l'éthique dans la stratégie, le management et les pratiques du Groupe. Elle propose les politiques et procédures du Groupe en matière d'éthique et de compliance et accompagne sa mise en œuvre. Elle anime un réseau de plus de 250 personnes, dont fait partie la déontologue de CPCU.

D. Evaluation des risques

L'évaluation des risques éthiques est intégrée à la démarche d'analyse des risques de CPCU et d'ENGIE. Les risques éthiques identifiés sont les suivants : corruption, atteinte aux droits humains, non prise en compte des règles de concurrence et/ou d'embargo, non-respect des engagements d'entreprise responsable, fraude, insatisfaction et perte de confiance des clients finaux en cas de comportements ou pratiques non-éthiques. La démarche d'analyse des risques inclut aussi le risque lié au traitement des données à caractère personnel.

Le processus d'évaluation des risques corruption et atteinte aux droits humains se fait également dans le cadre du processus ERM selon une méthodologie commune à toutes les entités.

E. Signalement et reporting des incidents éthiques

L'adresse mail ethics@engie.com est l'un des dispositifs de signalement des incidents éthiques mis en place au sein d'ENGIE et dont CPCU bénéficie. Il permet à tout collaborateur, ainsi qu'à toute personne extérieure à CPCU et au Groupe, de signaler les (suspensions de) manquements aux règles éthiques.

Les dysfonctionnements éthiques sont suivis à travers un reporting éthique, Inform'ethics, déployé dans le Groupe ENGIE, et donc au sein de CPCU. Inform'ethics couvre six domaines d'incidents éthiques: intégrité comptable et financière, conflits d'intérêts, responsabilité sociale et droits humains, éthique des affaires, information confidentielle et protection du patrimoine immatériel.

F. Dispositif de contrôle

Le suivi de la mise en œuvre de la politique en matière d'éthique et de compliance est fondé sur une procédure de conformité annuelle et un tableau de bord comportant une quinzaine d'indicateurs (diffusion de la documentation éthique, cadeaux et invitations, formation, incidents, ...).

Le déontologue rédige un rapport annuel faisant état des travaux et progrès réalisés par l'entité en la matière. Ce rapport est accompagné d'une lettre de conformité du manager certifiant son engagement quant à l'application du dispositif éthique et compliance.

En outre, des contrôles clés au service du respect des textes de référence sont intégrés dans le programme interne INCOME du Groupe.

Des audits internes et externes sont réalisés afin d'évaluer la mise en œuvre effective des politiques et définir le cas échéant des actions d'amélioration.

En 2017, CPCU s'est attachée à diffuser la politique éthique, notamment par la diffusion des mises à jour des politiques et codes établis en application des référentiels, et à poursuivre la sensibilisation aux risques éthiques, notamment en Comex et par la diffusion dans les locaux d'une affiche éthique. Une attention particulière a également été portée à la relation avec les fournisseurs, en rappelant la politique cadeaux et invitations. Enfin, un audit sur les aspects éthiques dans les processus d'engagement des dépenses externes a été réalisé.

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC¹ sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion, ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société, composés des tableaux d'indicateurs envoyés aux contributeurs et des instructions de reporting du Groupe ENGIE utilisés par la société (ci-après les « Référentiels ») dont un résumé figure dans le document de référence du Groupe ENGIE dans les parties « Eléments méthodologiques sur le reporting environnemental 2017 », « Note de méthodologie des indicateurs sociaux » et « Note de méthodologie des indicateurs santé-sécurité », et disponibles sur internet.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément aux Référentiels (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur la conformité aux autres dispositions légales applicables le cas échéant, en particulier celles prévues par l'article L. 225-102-4 du code de commerce (plan de vigilance) et par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Sapin II (lutte contre la corruption).

¹ Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre janvier 2017 et février 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ cinq semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié des Référentiels au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif de sites que nous avons sélectionnés⁴ en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne entre 3 % et 100 des informations quantitatives environnementales présentées, considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

³ Informations sociales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : l'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par zone géographique, par âge, et par type de contrat, les embauches et les licenciements, le taux de turnover, les heures travaillées et récupérées, les jours d'absence et le taux d'absence, le taux de fréquence et le taux de gravité des accidents du travail de l'exercice, le nombre de maladies professionnelles, le nombre total d'heures de formation, et la masse salariale consacrée à la formation.
- *Informations qualitatives* : l'emploi (effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements), l'organisation du temps de travail, l'absentéisme, les relations sociales (l'organisation du dialogue social), les conditions de santé-sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles, les politiques mises en œuvre en matière de formation, le nombre total d'heures de formation, la diversité et l'égalité des chances et de traitement (les mesures prises en matière d'égalité homme femme, l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations).

Informations environnementales et sociétales :

- *Indicateurs (informations quantitatives)* : les consommations d'énergies thermique et électrique (en mégawattheures PCS pour le gaz naturel, en mégawattheures pour l'électricité, en tonnes pour le fioul lourd, la vapeur et le charbon), les émissions de GES (scope 1, 2 et les autres postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit), les émissions de polluants atmosphériques (SO₂, NO_x, poussières), la quantité totale de déchets & sous-produits dangereux évacués, la quantité de résidus de combustion valorisés (cendres et mâchefers), les prélèvements d'eau (sur réseaux de distribution et dans les eaux de surface),.
- *Informations qualitatives* : la pollution et la gestion des déchets (les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol, les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets), l'utilisation durable des ressources et le changement climatique (la consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétiques et le recours aux énergies renouvelables, la consommation d'eau et l'approvisionnement en fonction des contraintes locales, la consommation de matière premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité de leur utilisation, les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit).

⁴ Le site de Vaugirard

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément aux Référentiels.

Observations

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les définitions adoptées pour le reporting des Informations RSE s'appuient sur les référentiels de reporting du Groupe ENGIE à l'exception des émissions atmosphériques consolidées qui sont calculées à partir des données utilisées pour les déclarations annuelles faites à l'Administration (déclarations GEREPA) en février de l'année suivante.

Paris-La Défense, le 7 mars 2018

L'Organisme Tiers Indépendant
ERNST & YOUNG et Associés

Alexis Gazzo
Associé développement durable

Stéphane Pédrón
Associé

5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

5.1. Structure de gouvernance

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

En vertu des dispositions réglementaires et des statuts, la Direction Générale est assumée sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'administration, qui a, dans ce cas, le titre de Président-Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration, parmi ses membres ou en dehors, et qui a dans ce cas le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer, parmi ses membres ou en dehors, une ou, dans la limite de cinq, plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Lors de sa séance du 14 juin 2012, le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Les évaluations successives ont révélé que cette structure de gouvernance donnait satisfaction. Ainsi, ce choix a été reconduit le 13 février 2014, puis le 6 décembre 2016. Le Conseil d'administration estime que cette structure de gouvernance est appropriée aux enjeux actuels de la société.

Code de gouvernement d'entreprise

CPCU a décidé de ne pas adopter de code de gouvernement d'entreprise lors de la séance du Conseil d'administration du 13 mars 2017.

Les règles ou principes, issus du Code AFEP-MEDEF ou du Code Middledenext, auxquels CPCU se conforme en complément des dispositions légales sont les suivantes :

- composition du Conseil : tableau récapitulatif des mandats des administrateurs (âge, nationalité, biographie, date de première nomination, date de la dernière nomination, date d'expiration du mandat), durée du mandat (6 ans légalement, 3 ans dans les statuts) ; répartition équilibrée entre hommes et femmes au sein du Conseil d'administration, charte éthique, nomination d'un administrateur indépendant qui assure la présidence du Comité d'audit ;
- fonctionnement du Conseil : mode de gouvernance (mode d'exercice de la Direction générale), information sur les séances du Conseil (nombre de séances, taux de participation des administrateurs), évaluation formelle du Conseil d'administration, tableau récapitulatif des mandats des dirigeants mandataires sociaux, non-cumul d'un contrat de travail dans la société où est exercé le mandat, adoption d'un règlement intérieur (incluant une charte de l'administrateur), mise en place d'un Comité d'audit, répartition des jetons de présence en fonction du taux d'assiduité aux séances.

5.2. Composition du Conseil d'administration

En application de l'article 15 des statuts de la société, le Conseil d'administration est composé de neuf à douze membres.

Les Administrateurs appelés à représenter la ville de Paris, dont le nombre ne peut être inférieur à quatre et peut être modifié en proportion de la participation de la ville dans le montant du capital social, sont désignés par Madame la Maire de Paris conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales sans que cette désignation ne doive être soumise à la ratification de l'Assemblée Générale.

Les autres Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale et doivent être propriétaires de

cinq actions au moins pendant la durée de leur mandat, conformément à l'article 16 des statuts et sauf dispense résultant des dispositions législatives ou réglementaires.

Les mandats des Administrateurs, autres que ceux désignés par la ville de Paris, sont d'une durée de trois ans.

Les mandats des Administrateurs élus par l'Assemblée Générale viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale réunie, dans l'année au cours de laquelle expire le mandat, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Entre deux Assemblées, en cas de vacance par décès ou par démission, le Conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale. Toutefois, en cas de décès ou de démission d'un Administrateur représentant la ville de Paris, il est pourvu à son remplacement par Madame la Maire de Paris.

En application de l'article 19 bis des statuts, sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale peut nommer un ou plusieurs Censeurs. Ils sont nommés pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expirent leurs fonctions. Les Censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres le Président du Conseil d'administration. Il désigne également le Directeur Général qui peut être choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux ainsi que, le cas échéant, sur proposition du Directeur Général, le Directeur Général Délégué.

En outre, conformément à l'article L. 2323-62 du Code du travail, des représentants du Comité d'entreprise assistent avec voix consultative à toutes les séances du Conseil d'administration.

A la date d'établissement du présent rapport, la société est administrée par un Conseil d'administration composé de 16 membres dont 11 avec voix délibérative :

• **4 administrateurs représentant de la ville de Paris**

- Madame Florence BERTHOUT, Conseillère de Paris (à compter du 12 février 2018 en remplacement de Monsieur Pierre-Yves Bournazel),
- Monsieur Rémi FERAUD, Conseiller de Paris,
- Madame Raphaëlle PRIMET, Conseillère de Paris,
- Monsieur Hermano SANCHES-RUIVO, Conseiller de Paris,

• **7 administrateurs désignés par l'Assemblée Générale des Actionnaires**

- Monsieur Frédéric MARTIN,
- Madame Gwenaëlle HUET,
- Monsieur Arnaud LOCUFIER (à compter du 22 juin 2017),
- Madame Laurence POIRIER-DIETZ,
- Madame Cécile PREVIEU,
- la société ENGIE, représentée par Madame Florence FOUQUET (à compter du 1^{er} janvier 2018, en remplacement de Madame Camille BONENFANT-JEANNENEY),
- la société ENGIE Energie Services, représentée par Monsieur Didier ENGELS,

• **1 censeur**

- Monsieur Guillaume ROBERT, Directeur des Finances de la ville de Paris

• **4 représentants du Comité d'entreprise**

- Monsieur Marc BONTEMPS,
- Monsieur Laurent BRUANT,
- Monsieur Nicolas JUMEL,
- Monsieur Éric TRONCHON.

Représentation équilibrée des hommes et des femmes

En 2017, le Conseil d'administration comprenait 5 femmes sur 11 administrateurs, la représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein du Conseil d'administration demeurant conforme aux dispositions légales, le taux de représentation des femmes étant de 45%

Pour mémoire, la loi prévoit que le taux devra atteindre 40% à l'issue de l'Assemblée Générale intervenant en 2017. Pour l'appréciation de la proportion de femmes et d'hommes au sein des Conseils d'administration, la loi prévoit que les Administrateurs représentant les salariés qui ne sont pas élus par l'Assemblée Générale ne sont pas pris en compte.

Indépendance des administrateurs

L'article 2.1.2 du Règlement intérieur dispose que le Conseil doit procéder, chaque année avant l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé, à une évaluation de l'indépendance et de la qualification de chacun de ses membres au regard des critères qu'il a retenus. Le Conseil a ainsi examiné au cas par cas la situation de chacun des administrateurs et a conclu qu'un administrateur est indépendant.

Renseignements concernant les administrateurs et les mandataires sociaux au 31 décembre 2017

Administrateurs élus par l'Assemblée Générale des actionnaires

Frédéric Martin

né le 20 novembre 1963

Nombre d'actions détenues : 5

Diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers, Frédéric Martin est entré dans le Groupe en 1989 chez EDF GDF Services. Après avoir occupé différentes fonctions de management dans les domaines techniques et commerciaux liés à l'électricité et au gaz naturel, en 1998, il est nommé Directeur général de GNVERT, puis découvre les réseaux urbains comme Directeur Général Adjoint de Coriance et de Climespace, premier réseau de froid en Europe.

Lors de la fusion GDF SUEZ, il participera activement durant deux ans à la mise en œuvre du projet de rapprochement des branches Services Cofathec et Elyo, puis développera pendant 8 ans des filiales du groupe dans les territoires ultramarins et en Italie.

En 2012, il prend la direction du Pôle Réseaux de Cofely. En janvier 2016, il est nommé directeur général d'ENGIE France Réseaux.

<i>Mandats et fonctions exercés dans la société</i>	<i>Mandats et fonctions exercés dans le Groupe</i>	<i>Autres Mandats</i>
Président du Conseil d'administration et Administrateur de CPCU	Président du Conseil d'administration et Administrateur de CLIMESPACE Président du Conseil d'administration et Directeur Général de NE VARIETUR Administrateur SMEG (Monaco) Administrateur EEC Administrateur STORENGY Administrateur THION & Cie Directeur Général BU ENGIE France Réseaux Administrateur SMA Administrateur EDT Administrateur MARAMA NUI Administrateur UNELCO Administrateur VANUATU SERVICES	Néant

Camille Bonenfant-Jeanneney,

née le 2 avril 1981

Nombre d'actions détenues : 5 (Engie)

Camille Bonenfant-Jeanneney est ingénieure diplômée de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Ponts et Chaussées et titulaire d'un master d'affaires publiques et européennes de l'Institut d'études politiques de Paris. Elle a commencé sa carrière à Bruxelles, comme conseillère chargée des affaires industrielles, puis de l'environnement et du climat au sein de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne (2006-2012).

De 2012 à 2013, elle a été membre du cabinet du Ministre délégué chargé des affaires européennes. Puis, elle rejoint la RATP, où elle est successivement responsable de la mission « Grand Paris » et Directeur de cabinet du Président.

En octobre 2015, elle a rejoint ENGIE comme directeur du Siège du Groupe au sein du Secrétariat général.

Le 15 janvier 2018, Camille Bonenfant-Jeanneney a rejoint CPCU en qualité d'Adjointe du Directeur Général.

Mandats et fonctions exercés dans la société	Mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres Mandats
Représentant Permanent d'ENGIE, Administrateur de CPCU (<i>fin de mandat 31/12/2017</i>) Membre du Comité d'audit (<i>fin de mandat 31/12/2017</i>)	Présidente de la SFIG (<i>fin de mandat 16/11/2017</i>) Membre du Conseil d'Administration d'ENGIE CC (<i>fin de mandat 31/12/2017</i>) Membre du Conseil d'administration d'ENGIE Energie Services. (<i>début de mandat 13/06/2017</i>) Membre du Conseil d'administration de Storengy (<i>début de mandat 10/03/2017</i>)	Néant

Didier Engels

né le 1^{er} mars 1959

Nombre d'actions détenues : 1 110 858 (Engie E.S.)

Didier Engels a rejoint Engie en 2003 en tant que CFO de Fluxys (activités régulées en Belgique). En 2006, il reprend la fonction de SVP Controlling du Groupe SUEZ à Paris. Après deux ans, il est nommé Directeur Financier de la branche Infrastructures, puis Directeur du Contrôle de Gestion de GDF SUEZ et ensuite Directeur Financier de la branche Europe. Mi-2015 il devient Directeur Financier Opérationnel Groupe en charge des Business Units européennes. Il est nommé en janvier 2018 Directeur de la gestion des risques du Groupe ENGIE. Avant de rejoindre ENGIE, il avait occupé plusieurs fonctions financières au sein de Digital Equipment Corporation, Compaq et HP. Il a un diplôme d'ingénieur commercial de la Solvay Business School à Bruxelles.

Mandats et fonctions exercés dans la société	Mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres Mandats
Représentant Permanent d'ENGIE E.S. Administrateur de CPCU Membre du Comité d'audit	Représentant Permanent d'ENGIE E.S., Administrateur de CLIMESPACE Administrateur de CONTASSUR Membre du Conseil de Surveillance de CNR Administrateur ELECTRABEL Administrateur d'Engie CC Administrateur-CEO Engie Energy Management Administrateur ENGIE E.S.I. Membre du Conseil de surveillance d'Engie International Holdings B.V Administrateur SYNATOM (<i>début de mandat 21/09/2017</i>)	Néant

Gwenaëlle Huet

née le 16 novembre 1979

Nombre d'actions de la Société détenues : 5

Gwenaëlle Huet est diplômée de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan, Agrégée de Physiques-chimie, titulaire d'un DEA de Chimie moléculaire à l'Ecole Polytechnique et Ingénieur du Corps des Ponts et Chaussées. Elle a débuté sa carrière professionnelle en 2007 au Secrétariat général des affaires européennes, service du Premier ministre principalement chargé de la coordination interministérielle pour les questions européennes ainsi que pour les activités de l'OCDE. Elle a été en charge des sujets énergie et industrie/compétitivité.

En 2008, elle a rejoint le cabinet du Secrétaire d'Etat aux affaires européennes, Jean-Pierre Jouyet puis Bruno Le Maire où elle exerçait la fonction de conseillère technique en charge des sujets développement durable, compétitivité, commerce et innovation. Puis, elle a été nommée en 2009 conseillère technique en charge des questions climatiques au cabinet du Ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Jean-Louis Borloo. Elle y exerçait également la fonction de chef de cabinet de l'ambassadeur chargé des négociations internationales sur le climat, Brice Lalonde.

Depuis 2010, Gwenaëlle Huet a rejoint le Groupe ENGIE où elle occupait la fonction de Directeur des affaires européennes du Groupe. Elle dirigeait également, depuis le 1^{er} janvier 2012, les activités réglementaires et jouait le rôle de sherpa pour le Président Directeur Général. Depuis le 1^{er} janvier 2016, elle est Directeur Général de la Business Unit France Renouvelables d'ENGIE.

<i>Mandats et fonctions exercés dans la société</i>	<i>Mandats et fonctions exercés dans le Groupe</i>	<i>Autres Mandats</i>
Administrateur de CPCU	Membre du Conseil d'administration et Présidente de la Sté FEI4 SA (ex MAIA EOLIS SA) Présidente d'ENGIE GREEN France SAS Présidente du conseil d'administration Sté EOLIENNES en mer Dieppe Le Tréport Présidente du conseil d'administration Sté EOLIENNES en mer Île d'Yeu Noirmoutier Présidente du conseil d'administration Sté EOLIENNES EN MER SERVICES Membre du Conseil de surveillance de SOLAIRE DIRECT SA Présidente du Comité de Direction Sté ENGIE GREEN HOLDING SAS (ex ENGIE FUTURES ENERGIES SAS) Présidente du Comité de Direction de FEIH Représentant d'ENGIE à l'assemblée des Associés de la Sté LA COMPAGNIE DU VENT <i>(jusqu'au 15/12/2017)</i>	Néant

Laurence Poirier-Dietz

née le 18 août 1966

Nombre d'actions détenues : 5

Titulaire d'une maîtrise de Sciences et gestion et d'un DESS Finances et Contrôle de gestion, elle débute sa carrière au sein d'EDF GDF Services en 1991 et exerce différentes fonctions telles que les relations clients, le marketing et la gestion des concessions d'électricité et de gaz naturel. En 2004, elle prend en charge la relation aux collectivités et autorités concédantes de GrDF.

En 2011, Laurence Poirier-Dietz est nommée Directeur Général de Climespace, filiale du groupe

ENGIE en charge de l'exploitation et développement du réseau de froid urbain de la ville de Paris.

Depuis le 1^{er} octobre 2016, elle a été nommée Directeur Général Adjoint d'ENGIE Inéo en charge de la Stratégie et des opérations sur les marchés tertiaire, industrie et énergies renouvelables.

<i>Mandats et fonctions exercés dans la société</i>	<i>Mandats et fonctions exercés dans le Groupe</i>	<i>Autres Mandats</i>
Administrateur de CPCU	Administrateur de CLIMESPACE Administrateur d'ALTISERVICES Directeur Général et Administrateur Sté D'ELECTRIFICATION GENERALE Administrateur de la Sté NOUVELLE DES ETABLISSEMENTS JULES VERGER ET DELPORTE Gérant de la Sté INEO NORMANDIE	Néant

Cécile Prévieu

née le 20 avril 1976

Nombre d'actions détenues : 5

Cécile Prévieu est diplômée de l'Ecole Polytechnique et ingénieur du Corps des Ponts et Chaussées, ainsi que de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. Elle a débuté sa carrière professionnelle en 2002 à la Direction du budget (bureau industrie) au Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. En 2005, elle a rejoint le cabinet de Patrick Devedjian, puis François Loos, ministres délégués à l'Industrie au sein du Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, où elle exerçait les fonctions de conseillère technique pour l'énergie.

En 2007, elle est nommée conseillère technique pour les transports au cabinet du Premier Ministre, François Fillon. En 2010, elle rejoint le Groupe ENGIE pour occuper la fonction de Directrice de cabinet du DGA d'ENGIE en charge de la Branche Infrastructures. Elle est Directeur Général de Storengy depuis 2014, société qu'elle a rejointe en 2011 en qualité de directrice financière et juridique.

<i>Mandats et fonctions exercés dans la société</i>	<i>Mandats et fonctions exercés dans le Groupe</i>	<i>Autres Mandats</i>
Administrateur de CPCU Membre du Comité d'audit	Directeur Général de Storengy Président du Conseil d'administration de STORENGY Deutschland et Storengy UK Membre du Board de GAS STORAGE EUROPE (GSE) association DES STOCKEURS EUROPEENS et de GAS INFRASTRUCTURE EUROPE (GIE) association des INFRASTRUCTEURS EUROPEENS Administrateur nommé sur proposition de l'Etat au Conseil d'Administration et Président du Comité des Offres de TECHNICATOME (depuis le 29/03/2017) Administrateur de GTT (depuis le 13/10/2016)	Néant

Arnaud Locufier

né le 8 août 1978

Nombre d'actions détenues : 5

Arnaud Locufier est diplômé de l'Ecole Polytechnique et ingénieur du Corps des Ponts et Chaussées, ainsi que du Master of Business Administration du Collège des Ingénieurs.

Il a débuté sa carrière professionnelle en 2004, au sein de la Direction Générale de l'Energie puis a rejoint, en 2006, la Direction Générale du Trésor. En 2009, il a rejoint la direction financière d'Aéroport de Paris en tant que responsable des pôles tarification aéronautique, M&A et suivi des participations.

De 2011 à 2016, il est successivement directeur du contrôle de gestion de l'activité de distribution de Groupe CANAL+, puis directeur de la Stratégie du Groupe ainsi que directeur Finance et Performance de l'activité de distribution.

Depuis septembre 2016, il a rejoint Hermès en tant que directeur du Conseil interne. Il est membre du Comité de Direction d'Hermès Services Groupe.

Mandats et fonctions exercés dans la société	Mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres Mandats
Administrateur de CPCU Président du Comité d'audit	Néant	Néant

Administrateurs représentant la ville de Paris

Nombre d'actions détenues : 577 982

Pierre-Yves Bournazel

né le 31 août 1977

Pierre-Yves Bournazel est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) de Toulouse. Il a débuté sa carrière politique en décembre 2004 aux côtés de Françoise de Panafieu, maire du 17^e arrondissement de Paris et députée. Il travaille alors sur les perspectives d'urbanisme et de logement dans l'arrondissement.

En mars 2008, il devient Conseiller de Paris, puis prend la tête du groupe d'opposition UMP au Conseil du 18^e arrondissement. En 2010, il est élu conseiller Régional d'Île-de-France. En 2011, Pierre-Yves Bournazel s'est vu confier le Secrétariat national de l'UMP en charge des grandes métropoles et notamment du Grand Paris.

Pierre-Yves Bournazel est actuellement conseiller de Paris du 18^{ème} arrondissement, vice-président délégué du groupe Les Républicains au Conseil de Paris, ainsi que conseiller régional d'Île-de-France, délégué spécial aux Jeux Olympiques de 2024. Il est également Président de la commission du film d'Île-de-France et Président du Fonds de soutien au cinéma et audiovisuel de la région Île-de-France.

Mandats et fonctions exercés dans la société	Mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres Mandats
Administrateur de CPCU	Néant	Administrateur de SEMAVIP Administrateur de la Halle Saint Pierre Administrateur de l'Institut Culture d'Islam Administrateur au conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement Administrateur Ecole Privée

		du Sacré Cœur Administrateur Ecole Privée Saint Bernard-Sainte Maire Administrateur Collège Privé Saint Louis
--	--	---

Rémi Féraud

né le 24 août 1971

Rémi Féraud est diplômé de l'Ecole supérieure de commerce de Paris (ESCP) et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (IEP). Il fut responsable de la communication de la Mairie de Montmagny de 1999 à 2001 puis, de 2001 à 2002, conseiller du Ministre de la Défense, Alain Richard.

Conseiller du 10^{ème} arrondissement de Paris depuis 2001, puis Conseiller de Paris, il est Maire du 10^{ème} arrondissement depuis 2008, réélu en 2014. Il est également conseiller métropolitain depuis 2015. Premier secrétaire de la Fédération du Parti Socialiste de Paris de 2008 à 2015, il codirigea la campagne municipale d'Anne Hidalgo en 2013 et 2014. Il est actuellement Président du Groupe socialiste et apparentés au Conseil de Paris, depuis 2014.

<i>Mandats et fonctions exercés dans la société</i>	<i>Mandats et fonctions exercés dans le Groupe</i>	<i>Autres Mandats</i>
Administrateur de CPCU Membre du Comité d'audit	Néant	Administrateur de SIEMP

Raphaëlle Primet

née le 5 septembre 1964

Raphaëlle Primet, libraire, s'est engagée à 22 ans au Parti communiste Français et au Mouvement des Jeunes Communistes. Elle est membre du conseil national du PCF et responsable du collectif Palestine national. Dans son activité militante, elle a pris des responsabilités nationales depuis 2006 et dans le 20^{ème} arrondissement de Paris en tant que secrétaire de section depuis 2009.

Elle est conseillère de Paris du 20^{ème} arrondissement, déléguée à la coopération décentralisée depuis 2014 et conseillère métropolitaine depuis 2015.

<i>Mandats et fonctions exercés dans la société</i>	<i>Mandats et fonctions exercés dans le Groupe</i>	<i>Autres Mandats</i>
Administratrice de CPCU	Néant	Administratrice du Théâtre des arts de la marionnette Administratrice de la Maison du geste et de l'image Vice-présidente du SIAAP

Hermano Sanches-Ruivo

né le 23 mai 1966

Hermano Sanches Ruivo, diplômé en droit international et relations internationales, est consultant. Élu Conseiller de Paris du 14^{ème} arrondissement en 2008, il est vice-président de la Commission Culture et Relations internationales au Conseil de Paris. Réélu en 2014, il est, au sein de l'exécutif d'Anne Hidalgo, conseiller délégué chargé des questions relatives à l'Europe.

<i>Mandats et fonctions exercés dans la société</i>	<i>Mandats et fonctions exercés dans le Groupe</i>	<i>Autres Mandats</i>
Administrateur de CPCU	Néant	Néant

Administrateurs en exercice au 31 décembre 2017

	Date de première nomination	Date de dernière nomination	Date d'expiration du mandat	Adresse
Camille Bonenfant-Jeanneney (36 ans, nationalité française) Représentant permanent d'ENGIE, Administratrice	17/06/1992	16/06/2016	2019 AG statuant sur les comptes 2018	ENGIE Tour T1 1-2 place Samuel de Champlain 92930 Paris La Défense Cedex
Pierre-Yves Bournazel (40 ans, nationalité française) Administrateur	19/05/2014	-	2020	Hôtel de ville de Paris 9 Place de l'Hôtel de Ville 75196 PARIS Cedex 04
Didier Engels (59 ans, nationalité belge) Représentant permanent d'ENGIE Energie Services, Administrateur	10/06/1998	17/06/2015	2018 AG statuant sur les comptes 2017	ENGIE Tour T1 1-2 place Samuel de Champlain 92930 Paris La Défense Cedex
Rémi Féraud (46 ans, nationalité française) Administrateur	19/05/2014	-	2020	Hôtel de ville de Paris 9 Place de l'Hôtel de Ville 75196 PARIS Cedex 04
Gwenaëlle Huet (38 ans, nationalité française) Administratrice	16/06/2016	-	2019 AG statuant sur les comptes 2018	ENGIE Tour T1 1-2 place Samuel de Champlain 92930 Paris La Défense Cedex
Arnaud Locufier (39 ans, nationalité française) Administrateur indépendant	22/06/2017	-	2020 AG statuant sur les comptes 2019	48-50 avenue de la Dame Blanche 94120 Fontenay-sous-Bois
Frédéric Martin (54 ans, nationalité française) Administrateur et Président	14/06/2012	17/06/2015	2018 AG statuant sur les comptes 2017	CPCU 185 rue de Bercy 75579 PARIS Cedex 12
Laurence Poirier-Dietz (51 ans, nationalité française) Administratrice	13/02/2014	17/06/2015	2018 AG statuant sur les comptes 2017	ENGIE INEO Tour Voltaire 1 place des Degrés 92059 PARIS LA DEFENSE
Cécile Préviu (41 ans, nationalité française) Administratrice	16/06/2016	-	2019 AG statuant sur les comptes 2018	STORENGY Bat. Djinn 12 rue Raoul Nordling 92270 Bois-Colombes
Raphaëlle Primet (53 ans, nationalité française) Administratrice	19/05/2014	-	2020	Hôtel de ville de Paris 9 Place de l'Hôtel de Ville 75196 PARIS Cedex 04
Hermano Sanches-Ruivo (51 ans, nationalité française) Administrateur	19/05/2014	-	2020	Hôtel de ville de Paris 9 Place de l'Hôtel de Ville 75196 PARIS Cedex 04

Evolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2017

L'Assemblée Générale du 22 juin 2017 a nommé Monsieur Arnaud Locufier en qualité d'administrateur pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Evolution de la composition du Conseil d'administration depuis le 31 décembre 2017

Conformément aux dispositions de l'article L.225-20 du Code de commerce, ENGIE a informé le Président, par lettre du 6 novembre 2017, de la nomination de Madame Florence Fouquet en qualité de représentant permanent, en remplacement de Madame Camille Bonenfant-Jeanneney, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par délibération en date des 5, 6 et 7 février 2018, le Conseil de Paris a désigné Madame Florence Berthout en qualité de représentant au Conseil d'Administration de CPCU, en remplacement de Monsieur Pierre-Yves Bournazel, démissionnaire.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Frédéric Martin, de Madame Laurence Poirier-Dietz et de la Société ENGIE Energie Services arrivent à échéance à l'occasion de la présente Assemblée.

Aucun autre mandat d'Administrateur en fonction n'arrive à échéance à l'occasion de la présente Assemblée.

Le mandat du Censeur arrive à échéance à l'occasion de la présente Assemblée.

Le mandat des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants arrivent à échéance à l'occasion de la présente Assemblée.

5.3. Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Attributions du Conseil d'administration

En vertu des dispositions légales et réglementaires et de l'article 25 des statuts de la société, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Dans le cadre de sa mission et sans que cette énumération soit exhaustive :

- il autorise le Directeur Général à donner des cautions, avals et garanties au nom de la Société, y compris aux administrations fiscales et douanières ;
- il est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société ;
- il désigne les mandataires sociaux chargés de gérer l'entreprise dans le cadre de cette stratégie et choisit le mode d'organisation (dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou unicité de ces fonctions) et contrôle leur gestion ;
- il fixe la rémunération des mandataires sociaux ;
- il définit la politique de communication financière de la Société. Il veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés notamment à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations majeures ; il est régulièrement informé de la situation financière, de la situation de la trésorerie et des engagements de la Société ;
- il convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales ;
- il approuve le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce (le « rapport du Président »).

Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Le fonctionnement du Conseil est défini par les dispositions légales et réglementaires, ainsi que par les statuts de la société. Les modalités d'organisation figurent à l'article 2 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, lequel précise les voies et moyens d'un fonctionnement efficace du Conseil au service de la Société et de ses Actionnaires, ainsi que les obligations des administrateurs.

Le Conseil d'administration se réunit autant de fois que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation soit du Président, soit de l'Administrateur spécialement désigné pour le remplacer en cas d'impossibilité pour le Président d'exercer ses fonctions, soit d'un Vice-président, soit du tiers des membres du Conseil.

Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil se tiennent soit au siège social, soit en tout autre endroit désigné dans l'avis de convocation, conformément à l'article 21 des statuts. Les réunions du Conseil peuvent être tenues par tout moyen de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des administrateurs et garantissant leur participation effective dans les conditions et selon les modalités prévues au Règlement intérieur.

Toute convocation à un Conseil d'administration doit mentionner l'ensemble des points à l'ordre du jour et être adressée, sauf cas d'urgence, aux Administrateurs, aux Censeurs et aux Représentants du Comité d'entreprise 15 jours avant la date de la réunion.

Assistent également aux réunions du Conseil d'administration le Censeur, les représentants du Comité d'entreprise, le Directeur Général, le Directeur administratif et financier, et le Directeur juridique en sa qualité de Secrétaire du Conseil d'administration.

Le Président préside les réunions du Conseil et dirige les délibérations. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration. Il veille à la qualité des échanges et à la collégialité des décisions du Conseil. Il s'assure que le Conseil consacre un temps suffisant aux débats et s'attache à ce que les questions posées dans le respect de l'ordre du jour reçoivent une réponse appropriée.

En cas d'empêchement, le Président est remplacé conformément à l'article 19 des statuts par l'un des Vice-Présidents ou, à défaut, par un Administrateur choisi par le Conseil en début de séance.

Le Président veille au bon fonctionnement du Conseil et de ses Comités. Il veille notamment à ce que les administrateurs disposent en temps utile et sous une forme claire et appropriée des informations nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Le Président veille à la bonne organisation des Assemblées Générales qu'il préside, répond aux questions des actionnaires et plus généralement veille aux bonnes relations avec ceux-ci.

Le Président se coordonne avec le Directeur Général, qui assure seul la direction et la gestion de la Société.

Outre l'exercice des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, il peut être consulté par le Directeur Général sur tout sujet relevant de la conduite de l'entreprise.

Le Président peut exercer une fonction de représentation de la Société à haut niveau auprès des instances et institutions nationales et internationales dans l'intérêt de la Société. Cette action est conduite en étroite liaison avec le Directeur Général.

Le Président consacre ses meilleurs efforts à promouvoir en toute circonstance les valeurs et l'image de la Société.

Le Président est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements significatifs de la vie de la Société, notamment en ce qui concerne la stratégie, l'organisation, les investissements et désinvestissements. Sur invitation du Directeur Général, le Président peut participer aux réunions

internes avec les dirigeants et équipes de la Société, afin d'apporter son éclairage sur les enjeux stratégiques.

Le Président informe en tant que de besoin les membres du Conseil entre deux séances.

Le Président établit le rapport à l'Assemblée Générale prévu par l'article L.225-37 du Code de commerce et reçoit toutes les informations nécessaires à cette fin.

Le Président est seul habilité à s'exprimer et agir au nom du Conseil.

Le Président peut organiser et présider une réunion du Conseil dans le cadre de l'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil visée à l'article 2.5 du Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Président porte à l'attention du Conseil les éventuelles situations de conflits d'intérêts qu'il aurait identifiées ou qui auraient été portées à sa connaissance concernant, le cas échéant, le Directeur Général ou les membres du Conseil. Il examine les situations de conflits d'intérêts potentiels et les conventions communiquées en application de l'article 2.11 du Règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Président participe à l'organisation de l'auto-évaluation périodique du Conseil, ainsi qu'aux réflexions sur les questions de gouvernance liées au fonctionnement du Conseil.

Le Secrétaire du Conseil assure le secrétariat du Conseil et l'établissement des procès-verbaux de ses séances. Ces fonctions sont assurées par Frédérique Dosseur, Directrice Juridique.

Une fois par an, le Conseil procède à sa propre évaluation.

Droits et devoirs des administrateurs (art 16 des statuts, art 2.10 du Règlement intérieur)

Conformément à l'article 16 des statuts, chaque administrateur, autre que ceux désignés par la ville de Paris, doit être propriétaire de cinq actions au moins pendant la durée de son mandat.

Avant d'accepter ses fonctions, l'Administrateur doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales et particulières relatives à sa charge. Il doit notamment prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires applicables, des statuts de la Société, du présent règlement intérieur et de ses annexes et des compléments que le Conseil peut lui apporter. L'Administrateur est tenu à un devoir de réserve et de confidentialité dans l'intérêt de la Société.

Les Administrateurs, ainsi que toute personne appelée à assister (i) aux réunions du Conseil physiquement ou par des moyens de visioconférence ou de télécommunication ou (ii) aux réunions des Comités du Conseil, sont tenus à une obligation absolue de confidentialité à l'égard des informations qui leur sont communiquées dans le cadre de leurs fonctions, ou débattues lors des réunions du Conseil. Ils s'engagent à préserver la confidentialité des informations communiquées. En particulier, les débats eux-mêmes, les procès-verbaux qui en rapportent les termes, les rapports et documents adressés au Conseil sont confidentiels et ne sont pas diffusables.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des Administrateurs ou toute autre personne assistant au Conseil, le Président du Conseil étudie les suites, éventuellement judiciaires, à donner à ce manquement.

Absence de condamnation ou d'incrimination des administrateurs et mandataires sociaux

A la connaissance de CPCU et au jour de l'établissement du présent rapport, aucun des administrateurs, ni mandataires sociaux de CPCU n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une condamnation pour fraude, participé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par un tribunal, une autorité statutaire ou réglementaire, les empêchant d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance, ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Indépendance des administrateurs - Conflits d'intérêts

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil et exprime son vote, l'administrateur agit dans l'intérêt social de la Société.

Depuis le 22 juin 2017, le Conseil d'administration comprend un administrateur indépendant, Monsieur Arnaud Locufier.

A la connaissance de CPCU, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de CPCU, des administrateurs et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

Outre les dispositions du Code de commerce applicables en matière de conventions réglementées, chacun des Administrateurs doit s'efforcer d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la société, informer le Conseil de tout conflit d'intérêts dans lequel il pourrait être, directement ou indirectement impliqué et, dans les cas où il ne peut éviter de se trouver en conflit d'intérêts, s'abstenir de participer aux débats ainsi qu'à toute décision sur les matières concernées.

Par ailleurs, aucun prêt, ni aucune garantie, n'ont été accordés ou constitués en faveur des membres organes d'administration ou de direction.

Comité d'Audit

L'article 4 du règlement intérieur prévoit que le Conseil peut constituer, en son sein, des Comités permanents et des Comités temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions.

La mission d'un Comité consiste à étudier les sujets et projets que le Conseil ou le Président renvoie à son examen, à préparer les travaux et décisions du Conseil relativement à ces sujets et projets, ainsi qu'à rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes rendus, propositions, avis, informations ou recommandations.

Les Comités accomplissent leurs missions sous la responsabilité du Conseil. Tout Comité ne peut traiter de sa propre initiative de questions qui déborderaient le cadre propre de sa mission. Il n'a pas de pouvoir de décision.

Le Conseil, sur proposition de son Président et après concertation, désigne les membres des Comités et leur Président, en tenant compte des compétences, de l'expérience et de la disponibilité des Administrateurs.

Pour l'accomplissement de leurs travaux, après en avoir informé le Président du Conseil et à charge d'en rendre compte au Conseil, les Comités peuvent entendre les membres des directions de la Société et du Groupe et/ou solliciter des études techniques sur des sujets relevant de leur compétence, aux frais de la Société. En cas de recours par les Comités aux services de conseils externes, les Comités doivent veiller à l'objectivité du conseil concerné.

Un comité assiste le Conseil d'administration : le Comité d'Audit, créé lors de la séance du Conseil d'administration du 21 avril 2017, conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce.

Composition et fonctionnement

Le Comité est composé de 5 membres : Camille Bonenfant-Jeanneney (jusqu'au 31 décembre 2017), Didier Engels, Rémi Féraud, Florence Fouquet (depuis le 1er janvier 2018), Arnaud Locufier et Cécile Préviu. Monsieur Arnaud Locufier, en sa qualité d'administrateur indépendant, est Président du Comité d'audit. Le secrétariat de ce Comité est assuré par le Directeur Financier.

L'article 4.1 du règlement intérieur du Conseil définit les règles et modalités de fonctionnement du Comité d'audit, et l'article 4.2 ses missions.

Les missions du Comité d'Audit dont notamment les suivantes :

- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, formuler

- des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- procéder à l'examen préalable et donner son avis sur les projets de comptes annuels et semestriels ; l'examen des comptes doit être accompagné d'une présentation des Commissaires aux comptes et du Directeur financier ;
 - examiner la pertinence et la permanence des principes et règles comptables utilisées dans l'établissement des comptes sociaux et comptes consolidés et prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
 - entendre, lorsqu'il l'estime nécessaire, les Commissaires aux comptes, la direction générale, la direction financière, l'audit interne ou toute autre personne du management ; ces auditions peuvent avoir lieu, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale ;
 - examiner avant leur publication les communiqués financiers importants ;
 - piloter la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et soumettre au Conseil une recommandation sur la désignation ou le renouvellement par l'assemblée générale conformément aux textes applicables et émettre également une recommandation au Conseil en cas de renouvellement du mandat du ou des Commissaires aux comptes ;
 - assurer le suivi de la réalisation par les Commissaires aux comptes de leurs missions et tenir compte des constatations et conclusions du Haut conseil du commissariat aux comptes consécutives aux contrôles réalisés ;
 - s'assurer du respect par les Commissaires aux comptes des conditions d'indépendance et prendre les mesures nécessaires conformément aux textes applicables ;
 - approuver la fourniture par les Commissaires aux comptes de services autres que la certification des comptes et qui ne sont pas sur la liste des services interdits et veiller à l'application des règles de plafonnement applicables aux honoraires liés à ces services ;
 - examiner chaque année avec les Commissaires aux comptes les montants des honoraires d'audit versés par la Société et son Groupe aux réseaux auxquels appartiennent les Commissaires aux comptes, leurs plans d'intervention, les conclusions de ceux-ci et les recommandations et suites qui leur sont données ;
 - suivre l'efficacité des systèmes et procédures de contrôle interne et de l'audit interne du Groupe, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
 - examiner avec les responsables de l'audit interne les plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'audit interne, les conclusions de ces interventions et actions et les recommandations et suites qui leur sont données, le cas échéant, hors la présence des membres de la direction générale ;
 - suivre l'efficacité des systèmes et procédures de gestion des risques du Groupe, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
 - prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et les engagements et risques significatifs de la Société.

Le Comité rend compte régulièrement au Conseil de l'exercice de ses missions. Il rend également compte des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il informe sans délai le Conseil de toute difficulté rencontrée.

Activités

En 2017, le Comité d'Audit a notamment abordé les sujets suivants : l'arrêté des comptes semestriels sociaux et consolidés au 30 juin 2017, l'examen des publications financières au 30 juin 2017, l'examen des augmentations de capital auprès de deux filiales (Choisy Vitry Distribution et Géotelluence), l'examen du budget 2018 et des évolutions à moyen terme de l'endettement et du ROCE de la société, la politique de couvertures de CPCU sur les achats d'énergies, l'approbation préalable des travaux

confiés aux Commissaires aux comptes en dehors de leur mission d'audit, les honoraires 2017 des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2017 ainsi que le processus de nomination des Commissaires aux comptes à compter de la certification des comptes 2018.

Par ailleurs, les Commissaires aux comptes ont présenté au Comité d'Audit les spécificités rencontrées chez CPCU, leur méthode de travail pour la revue des comptes et les impacts de la réforme de l'audit.

Activités du Conseil d'administration en 2017

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises, avec un taux moyen de participation de 89% en date des 16 mars 2017, 21 avril 2017, 22 juin 2017, 31 août 2017 et 21 décembre 2017.

Les Administrateurs empêchés d'assister à une réunion du Conseil ont usé de la faculté prévue par l'article 22 des statuts, de donner mandat à un autre Administrateur afin de les représenter.

Les Administrateurs, le Censeur, les Représentants du Comité d'entreprise ont été convoqués par lettres simples, adressées quinze jours au moins avant la date de la réunion et comportant en annexe l'ordre du jour de la réunion. Les commissaires aux comptes ont été convoqués dans les cas et conditions fixés par la loi.

Dans un second temps et en moyenne 10 jours avant la date de la réunion, un dossier a été transmis aux personnes convoquées comprenant le procès-verbal de la séance précédente et tous les documents utiles à la discussion des points inscrits à l'ordre du jour.

Ces dossiers ont été établis par le Président du Conseil d'administration avec l'appui des différentes directions de la société.

Un exemplaire de ces dossiers a également été adressé à l'Adjoint à la Maire de Paris chargé des sociétés d'économie mixte, au Secrétariat Général et Secrétariat Général Adjoint de la ville de Paris, à la Direction des Finances de la ville de Paris, à la Direction de la Voirie et des Déplacements, ainsi qu'au Chargé de Mission Energie Climat Résilience et au Conseiller Energie auprès du Secrétariat Général Adjoint, conformément à la demande de la ville de Paris pour les sociétés d'économie mixte dont elle est Actionnaire.

À chaque réunion du Conseil d'administration, le Président a informé les Administrateurs des faits marquants survenus depuis la précédente réunion du Conseil d'administration et a répondu à toutes les questions et demandes d'éclaircissement.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2016 ont été examinés et arrêtés au cours de la réunion du 16 mars 2017, les comptes semestriels au 30 juin 2017 ont été examinés au cours de la réunion du 31 août 2017 et le budget 2018 au cours de la réunion du 21 décembre 2017.

Les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2017 qui vous sont soumis au cours de la présente Assemblée ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 22 mars 2018.

Les commissaires aux comptes ont assisté aux réunions consacrées à l'examen des comptes sociaux et consolidés et des comptes semestriels et ont rendu compte de la synthèse de leurs travaux et de leurs conclusions.

Le Censeur, qui a voix consultative, n'a assisté à aucune des réunions du Conseil.

Le Directeur Général, le Directeur Administratif et Financier et le Secrétaire du Conseil d'administration ont assisté aux réunions du Conseil.

À l'issue de chaque réunion du Conseil d'administration, un procès-verbal est établi par le Secrétaire du Conseil sous le contrôle du Président et est soumis à l'approbation des Administrateurs lors de la réunion suivante.

Après approbation, le procès-verbal est reproduit sur le registre coté et paraphé, puis signé par le Président et l'un des Administrateurs ayant assisté à la séance. Conformément aux dispositions du

Code général des collectivités territoriales applicable aux sociétés d'économie mixte, une copie du procès-verbal est adressée à la Préfecture de Paris.

Dans l'intervalle de deux réunions du Conseil d'administration, des contacts réguliers ont eu lieu entre le Président, le Directeur Général et les Administrateurs afin de leur donner toutes informations utiles sur la marche de la société.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'administration, par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2017, ont été répartis en parts égales entre les Administrateurs.

Lors de sa séance du 21 décembre 2017, le Conseil d'administration a échangé sur ses conditions de fonctionnement sur la base d'une évaluation conduite à l'aide d'un questionnaire détaillé auquel la majorité des Administrateurs a répondu. Il est ressorti de cette évaluation une appréciation globale très positive du fonctionnement du Conseil.

5.4. Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale du 22 juin 2017 a fixé le montant des jetons de présence à la somme de 52 228 €, en conformité avec les règles de gouvernance de la ville de Paris.

Ainsi, chaque Administrateur a perçu en 2017, au titre des jetons de présence, la somme maximale de 4 748 euros en fonction de sa présence :

	Montants versés en 2017	
M. Pierre-Yves BOURNAZEL	1 899 €	
M. Rémi FERAUD	4 748 €	
Mme Gwenaëlle HUET	4 748 €	*
M. Arnaud LOCUFIER	3 165 €	
M. Frédéric MARTIN	4 748 €	*
Mme Laurence POIRIER-DIETZ	4 748 €	*
Mme Cécile PREVIEU	4 748 €	*
Mme Raphaëlle PRIMET	4 748 €	
M. Hermano SANCHES-RUIVO	4 748 €	
ENGIE E.S. (représentant permanent M. Didier ENGELS)	4 748 €	
ENGIE (représentant permanent Mme Camille BONENFANT-JEANNENEY)	4 748 €	

* versés à Engie E.S.

5.5. Direction générale

La Direction Générale établit les décisions stratégiques de CPCU selon les orientations définies par le Conseil d'administration.

Le Directeur Général

Nomination

Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, ainsi que sa rémunération. La limite d'âge pour exercer les fonctions de Directeur Général est fixée à 65 ans. Il est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Pouvoirs

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales, ainsi que de ceux qu'elle réserve de façon spéciale aux Conseils d'administration ou des règles d'ordre interne définies par ce dernier.

Lors de la séance du Conseil d'administration du 6 décembre 2016, le Conseil a approuvé à l'unanimité le renouvellement du mandat de Marc Barrier en qualité de Directeur Général pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 13 février 2020.

Limitation des pouvoirs du Directeur Général

A titre interne, en application des dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce et par décision du 21 décembre 2017, le Conseil a autorisé le Directeur Général, pour une durée d'un an, à accorder au nom de la société, dans la limite d'un montant total de 4,5 M€, toutes les cautions, avals et garanties dont le montant n'excéderait pas 1,5 M€ par engagement. Par exception, les cautions, avals ou garanties à consentir aux administrations fiscales ou douanières ne sont assorties d'aucune limite. Au-delà de ces montants, le Directeur Général doit s'assurer, avant d'engager la société, du consentement du Conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué

Le Directeur Général Délégué, sur proposition du Directeur Général, est nommé par le Conseil d'administration qui fixe la durée de son mandat, ainsi que sa rémunération. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs du Directeur Général. La limite d'âge pour exercer les fonctions de Directeur Général Délégué est fixée à 65 ans. Il est rééligible. Il peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration.

Lors de la séance du Conseil d'administration du 16 mars 2017, sur proposition du Directeur Général, le Conseil a approuvé à l'unanimité le renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Michel Semelier en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 29 août 2020. Il est spécifiquement en charge des Directions de l'Exploitation et de l'Ingénierie et du Développement afin de garantir une coordination optimale entre ces deux Directions.

Limitation des pouvoirs du Directeur Général Délégué

Le Directeur Général Délégué dispose vis-à-vis des tiers des mêmes pouvoirs que ceux du Directeur Général, avec les mêmes limitations.

La Direction Générale établit les décisions stratégiques de CPCU selon les orientations définies par le Conseil d'administration.

Mandats des Dirigeants mandataires sociaux

Marc Barrier

né le 2 juillet 1956

Mandats et fonctions exercés dans la société	Mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres Mandats
Directeur Général de CPCU	Représentant Permanent de CPCU, Administrateur de CLIMESPACE, Représentant Permanent de CPCU, Administrateur de TIRU, Représentant Permanent de CPCU, Président de	Néant

	GEOMETROPOLE, Représentant Permanent de CPCU, Président de GEOTELLUENCE (<i>fin du mandat 30 juin 2017</i>), Administrateur de TRS, Gérant de la SNC COGE VITRY, Gérant de la SNC CHOISY VITRY ENERGIE.	
--	--	--

Jean-Michel Semelier

né le 5 juillet 1957

Mandats et fonctions exercés dans la société	Mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Autres Mandats
Directeur Général Délégué de CPCU	Membre comité stratégique de GEOMETROPOLE	Président du CIMI-CIFOP (val de Loire)

Direction générale en exercice au 31 décembre 2017

	Date de première nomination	Date de dernière nomination	Date d'expiration du mandat	Adresse
Marc Barrier (61 ans, nationalité française) Directeur Général	13/02/2014	06/12/2016	13/02/2020	CPCU 185 rue de Bercy 75579 PARIS Cedex 12
Jean-Michel Semelier (60 ans, nationalité française) Directeur Général Délégué	29/08/2014	16/03/2017	29/08/2020	CPCU 185 rue de Bercy 75579 PARIS Cedex 12

[*Evolution de la Direction Générale depuis le 31 décembre 2017*]

Marc Barrier ayant fait valoir ses droits à la retraite, le Conseil d'administration, lors de la séance du 22 mars 2018, a nommé Camille Bonenfant-Jeanneney en qualité de Directrice Générale, en remplacement de Marc Barrier.]

Le Comité Exécutif élargi (Comex)

Le Comité Exécutif élargi examine les questions et décisions relatives principalement à la stratégie, au développement, à l'organisation et au pilotage de la société. A la date d'établissement du présent document, il est composé de 11 membres et se réunit tous les quinze jours :

- Marc Barrier, *Directeur Général*,
- Camille Bonenfant-Jeanneney, *Adjointe au Directeur Général*,
- Jean-Michel Semelier, *Directeur Général Délégué*,
- Cécile Tlili, *Directrice Générale Adjointe, en charge de l'Ingénierie et du Développement*,
- Thierry Dargent, *Directeur Digital et Système d'information*,
- Frédérique Dosseur, *Directrice Juridique et Déontologue*,
- Cédric Salewyn, *Directeur Administratif et Financier*,
- Pascale Polchi-Pedeluq, *Directrice des Ressources Humaines*,
- Cécile Puaud, *Directrice Qualité, Sécurité et Environnement*,
- Bruno Vinatier, *Directeur Stratégie et Innovation*,
- Florence Wiederkehr, *Directrice Commerciale*.

5.6. Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225.37.2 du Code de commerce, les principes et critères applicables de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué, en raison de leur mandat, ont été soumis et approuvés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 16 mars 2017 et à l'Assemblée Générale du 22 juin 2017.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, le versement des éléments de rémunération variables ou exceptionnels attribués au Président du Conseil d'administration, au Directeur Général et au Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2017, sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée Générale Ordinaire fixée en 2018.

A - Rémunérations dues ou attribuées au titre de l'exercice 2017

1. Rémunération due ou attribuée à Frédéric Martin, Président, au titre de l'exercice 2017

Rémunération fixe

La rémunération fixe brute versée à Frédéric Martin, Président, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 77 964 euros (quote-part de la rémunération fixe annuelle affectée à CPCU).

Frédéric Martin, Président, bénéficie d'un avantage en nature (véhicule de fonction) de 1 662 euros au titre de 2017.

Rémunération variable annuelle

La part variable est fonction de différents indicateurs, à savoir :

- les résultats en termes de sécurité du personnel,
- le développement commercial,
- l'avancement des grands projets structurants pour l'entreprise,
- les résultats financiers : résultat avant amortissement, provisions, résultat financier et impôts (« EBITDA ») ; résultat opérationnel courant ; résultat net récurrent part du Groupe ; investissements bruts (hors subventions) ; free cash-flow.

La rémunération variable annuelle brute attribuée à Frédéric Martin, Président, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 49 712 euros (quote-part affectée à CPCU).

Rémunération exceptionnelle

Une prime exceptionnelle attribuée à Frédéric Martin, Président, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1740 euros ((quote-part affectée à CPCU).) au titre de l'exercice 2017.

Régime de retraite -protection sociale

Frédéric Martin, Président, bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, ainsi que d'un régime de protection sociale.

Autres avantages

Un intéressement attribué à Frédéric Martin, Président, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 2 785 euros.

4 333 actions de performance (quote-part des actions affectée à CPCU dont l'attribution est conditionnée à l'atteinte de critères de performance du Groupe ENGIE), dont le montant est estimé à 54 509 euros, ont été attribuées à Frédéric Martin, Président.

Le Président, qui est administrateur, ne perçoit pas les jetons de présence (4 748 euros), les reversant à ENGIE Energie Services.

La résolution n°14 soumise à l'Assemblée Générale du 21 juin 2018 a pour objet d'approuver les éléments de la rémunération due ou attribuée à Frédéric Martin, Président, au titre de l'exercice 2017.

2. Rémunération due ou attribuée à Marc Barrier, Directeur Général, au titre de l'exercice 2017

Rémunération fixe

La rémunération fixe brute versée à Marc Barrier, Directeur Général, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 163 200 euros.

Marc Barrier, Directeur Général, bénéficie d'un avantage en nature (véhicule de fonction) de 3 941 euros au titre de 2017.

Rémunération variable annuelle

La part variable est fonction de différents indicateurs, à savoir :

- les résultats en termes de sécurité du personnel,
- le développement commercial,
- l'avancement des grands projets structurants pour l'entreprise,
- les résultats financiers : résultat avant amortissement, provisions, résultat financier et impôts (« EBITDA ») ; résultat opérationnel courant ; résultat net récurrent part du Groupe ; investissements bruts (hors subventions) ; free cash-flow.

La rémunération variable annuelle brute attribuée à Marc Barrier, Directeur Général, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 70 529 euros.

Rémunération exceptionnelle

Une prime exceptionnelle attribuée à Marc Barrier, Directeur Général, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 5 220 euros au titre de l'exercice 2017.

Régime de retraite -protection sociale

Marc Barrier, Directeur Général, bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, ainsi que d'un régime de protection sociale.

Autres avantages

Un intéressement attribué à Marc Barrier, Directeur Général, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 7 001 euros.

La résolution n°15 soumise à l'Assemblée Générale du 21 juin 2018 a pour objet d'approuver les éléments de la rémunération due ou attribuée à Marc Barrier, Directeur Général, Président, au titre de l'exercice 2017.

3. Rémunération due ou attribuée à Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2017

Rémunération fixe

La rémunération fixe brute versée à Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 125 525 euros.

Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, bénéficie d'un avantage en nature (véhicule de fonction) de 2 784 euros au titre de 2017.

Rémunération variable annuelle

La part variable est fonction de différents indicateurs, à savoir :

- les résultats en termes de sécurité du personnel,
- l'avancement des grands projets structurants pour l'entreprise,
- le respect des engagements budgétaires de la Direction de l'Exploitation et de la Direction de l'Ingénierie et du Développement.

La rémunération variable annuelle brute attribuée à Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 33 124 euros.

Rémunération exceptionnelle

Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, a bénéficié d'une prime exceptionnelle de 35 397 euros et d'autres primes et indemnités (astreinte, vacances, etc.) pour un montant de 15 182 euros.

Régime de retraite -protection sociale

Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, ainsi que d'un régime de protection sociale.

Autres avantages

Un intéressement attribué à Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2017 s'élève à 1 479 euros.

1 025 actions de performance (actions dont l'attribution est conditionnée à l'atteinte de critères de performance du Groupe ENGIE), dont le montant est estimé à 12 894 euros, ont été attribuées à Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué.

La résolution n°16 soumise à l'Assemblée Générale du 21 juin 2018 a pour objet d'approuver les éléments de la rémunération due ou attribuée à Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2017.

B - Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux est fixée en référence à la politique du groupe Engie applicable à la rémunération des cadres dirigeants intitulée « Le leadership deal ».

Le leadership deal comprend trois éléments :

- un élément collectif « économique/opérationnel » pour 65 % qui tient compte de la mesure de la croissance relative du groupe et de la BU et est mesurée collectivement au niveau de chaque périmètre (Groupe / BU / entité),
- un élément individuel pour 35 %,
- la possibilité d'un malus individuel jusqu'à 20 %.

Trois indicateurs de performance économique et financière concourent à la détermination de la partie collective du Leadership Deal :

- le ROC,
- un critère de maîtrise de coût adapté aux spécificités de la Business Unit,
- un indicateur ayant un impact stratégique/opérationnel ou financier propre à la Business Unit.

Un seuil de résultat minimum de déclenchement de bonus, une cible et un plafond tenant compte du résultat de l'année précédente, du contexte et de la contribution attendue de la BU à la guidance publiée par le groupe pour l'année. Le seuil, l'objectif et la cible sont exprimés en valeur monétaire.

Cette part de bonus peut être augmentée de 50 % en cas de dépassement significatif de l'objectif.

La partie individuelle intitulée « Management / Transformation » mesure :

- la contribution individuelle aux résultats du périmètre dont le cadre dirigeant est responsable,
- la contribution aux enjeux de la transformation du groupe au sein et au-delà du périmètre de responsabilité,
- les réalisations innovatrices à valeur ajoutée,
- le comportement managérial.

L'évaluation s'effectue sur une échelle de 0 à 15 sur tous les aspects où 10 représente le niveau de performance attendu et 15 signifie une contribution très exceptionnelle.

Enfin le malus (jusqu'à 20 %) sanctionne le comportement individuel ou collectif, non conforme aux

valeurs du groupe, notamment en terme de déontologie, d'éthique et de sécurité ainsi que la capacité à corriger des situations contraires aux valeurs du groupe

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels au titre de l'exercice 2018 est conditionné à l'approbation par une assemblée générale ordinaire des éléments de rémunération de la personne concernée.

1. Principes et critères de rémunération attribuable à Frédéric Martin, Président, au titre de l'exercice 2018

Rémunération fixe

La rémunération fixe brute de Frédéric Martin, Président, au titre de l'exercice 2018 est inchangée et s'élève à 77 964 euros.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle sera déterminée conformément aux principes et critères évoqués ci-avant, étant précisé que la partie collective de sa rémunération variable s'appuiera sur les résultats du groupe pour 50 % et ceux de la BU pour 50 %.

Régime de retraite -protection sociale

Frédéric Martin, Président, bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, ainsi que d'un régime de protection sociale.

Autres avantages

Frédéric Martin, Président, bénéficie d'un accord d'intéressement, d'un avantage en nature (véhicule de fonction). Il bénéficie également d'actions de performance ENGIE dont l'attribution est conditionnée par l'atteinte de critères de performance du Groupe ENGIE.

La résolution n°17 soumise à l'Assemblée Générale du 21 juin 2018 a pour objet d'approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels la rémunération à Frédéric Martin, Président, au titre de l'exercice 2018.

2. Principes et critères de rémunération attribuable à Marc Barrier, Directeur Général, au titre de la période du 1^{er} janvier 2018 au 22 mars 2018

Rémunération fixe

La rémunération fixe brute de Marc Barrier, Directeur Général, au titre de l'exercice 2018 est inchangée et s'élève à 163 200 euros pour une année complète, un prorata sera appliqué pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 22 mars 2018.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle sera déterminée conformément aux principes et critères évoqués ci-avant, étant précisé que la partie collective de sa rémunération variable sera calculée pour 25 % sur les résultats du Groupe ENGIE, 25 % sur les résultats de la Business Unit et 50 % sur ceux de CPCU.

Régime de retraite -protection sociale

Marc Barrier, Directeur Général, bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, ainsi que d'un régime de protection sociale.

Autres avantages

Marc Barrier, Directeur Général, bénéficie d'un accord d'intéressement, d'un avantage en nature (véhicule de fonction). Il bénéficie également d'actions de performance ENGIE dont l'attribution est conditionnée par l'atteinte de critères de performance du Groupe ENGIE.

La résolution n°18 soumise à l'Assemblée Générale du 21 juin 2018 a pour objet d'approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels la rémunération à Marc Barrier, Directeur Général, au titre de l'exercice 2018.

[3. Principes et critères de rémunération attribuable à Camille Bonenfant-Jeanneney, Directrice Générale, au titre de la période du 22 mars 2018 au 31 décembre 2018

Les principes et critères exposés ci-après s'appliqueront sous réserve de la nomination de Camille Bonenfant-Jeanneney lors du Conseil d'administration du 22 mars 2018.

Rémunération fixe

La rémunération fixe brute de Camille Bonenfant-Jeanneney, Directrice Générale, au titre de l'exercice 2018 s'élève à 140 000 euros pour une année complète, un prorata sera appliqué pour la période du 22 mars 2018 au 31 décembre 2018.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle sera déterminée conformément aux principes et critères évoqués ci-avant, étant précisé que la partie collective de sa rémunération variable sera calculée pour 25 % sur les résultats du Groupe ENGIE, 25 % sur les résultats de la Business Unit et 50 % sur ceux de CPCU.

Régime de retraite -protection sociale

Camille Bonenfant-Jeanneney, Directrice Générale, bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, ainsi que d'un régime de protection sociale.

Autres avantages

Camille Bonenfant-Jeanneney, Directrice Générale, bénéficie d'un accord d'intéressement, d'un avantage en nature (véhicule de fonction). Elle bénéficie également d'actions de performance ENGIE dont l'attribution est conditionnée par l'atteinte de critères de performance du Groupe ENGIE.

La résolution n°19 soumise à l'Assemblée Générale du 21 juin 2018 a pour objet d'approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels la rémunération à Camille Bonenfant-Jeanneney, Directrice Générale, au titre de l'exercice 2018.]

4. Principes et critères de rémunération attribuable à Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2018

Rémunération fixe

La rémunération fixe brute de Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2018 s'élève à 127 408 euros.

Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle sera déterminée conformément aux principes et critères évoqués ci-avant, étant précisé que la partie collective de sa rémunération variable sera calculée pour 25 % sur les résultats du Groupe ENGIE, 25 % sur les résultats de la Business Unit et 50 % sur ceux de CPCU.

Régime de retraite -protection sociale

Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, bénéficie d'un régime de retraite complémentaire, ainsi que d'un régime de protection sociale.

Autres avantages

Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, bénéficie d'un accord d'intéressement, d'un avantage en nature (véhicule de fonction). Il bénéficie également d'actions de performance ENGIE dont l'attribution est conditionnée par l'atteinte de critères de performance du Groupe ENGIE.

La résolution n°20 soumise à l'Assemblée Générale du 21 juin 2018 a pour objet d'approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels la rémunération à Jean-Michel Semelier, Directeur Général Délégué, au titre de l'exercice 2018.

6. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE, LE CAPITAL ET L'ACTIONNARIAT

6.1. Informations juridiques

Dénomination sociale

La dénomination sociale de la société est Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain. Elle exerce son activité sous le nom commercial CPCU.

Siège social

185, rue de Bercy 75012 Paris (France)

Forme juridique, droit applicable, immatriculation

CPCU est une Société Anonyme à Conseil d'administration, société de droit français, régie par les dispositions du Code de commerce.

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 542 097 324.

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 10 juillet 1928 pour une durée allant, après prorogation, jusqu'au 14 juin 2062.

Objet social (article 4 des statuts)

La société a pour objet :

- ♦ la distribution et la vente de calories et frigorifiques par tous moyens, sous toutes leurs formes et pour tous usages commerciaux, industriels et domestiques ou pour tous services publics dans les limites du territoire de la ville de Paris, et éventuellement dans celles de la Préfecture de la Région d'Île de France,
- ♦ la construction, l'entreprise, l'entretien et l'exploitation de toutes installations et de tous réseaux de distribution de chaleur ou de froid dans ladite région ; les travaux se rattachant directement ou indirectement à l'industrie de la chaleur et du froid ; la création, l'acquisition ou l'exploitation directe ou indirecte de toutes industries ou tous établissements commerciaux, ayant trait à l'industrie de la chaleur et du froid, auxdites installations, fabrications, vente ou travaux,
- ♦ et d'une manière générale en France, et à l'étranger, toutes opérations et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus.

La société peut notamment :

- ♦ créer des sociétés filiales,
- ♦ s'intéresser par voie d'apports, de commandite ou d'association, de souscriptions d'actions, de parts ou d'obligations, ou de toutes autres manières, dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social, et en général dans toutes entreprises, commerces ou travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale, ou qui auraient pour effet de favoriser les affaires dans lesquelles elle ou ses sociétés filiales auraient des intérêts,
- ♦ prêter tous concours techniques et financiers à ses sociétés filiales ou patronnées,
- ♦ acheter, vendre, édifier, donner ou prendre à bail, exploiter tous ateliers et usines destinés à la fabrication du matériel qui lui est nécessaire ou qui est nécessaire à ses filiales ou à des tiers, et rentrant dans le cadre des industries et commerces prévus dans son objet social,

- ♦ acheter, vendre, fabriquer, donner ou prendre à bail, exploiter tous matériels soit pour son compte, soit pour le compte des filiales ou de tiers,
- ♦ passer tous accords avec d'autres sociétés pour la fourniture des calories ou frigories à distribuer et à vendre ; en assurer en tout ou partie la production,
- ♦ prendre, acheter, vendre, exploiter tous brevets ou licences ayant trait à son industrie ou à son commerce,
- ♦ poursuivre l'obtention de toutes concessions auprès des autorités compétentes, passer tous contrats ou traités de travaux publics.
- ♦ plus généralement, elle peut se livrer à toutes opérations quelconques pourvu qu'elles rentrent, même accessoirement dans le cadre de son industrie, sans aucune exception, ni réserve.

Exercice social

Chaque exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

6.2. Capital social

Les actions Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain sont cotées sur le compartiment C d'Euronext à Paris.

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 27 605 120 euros, divisé en 1 725 320 actions, entièrement libérées, d'une valeur nominale de 16 euros chacune. Aucune modification n'est intervenue durant l'exercice 2017.

A la connaissance de la société, les actions ne font l'objet d'aucun nantissement au 31 décembre 2017.

6.3. Actionnariat

Au 31 décembre 2017, le capital de CPCU est détenu par ENGIE Energie Services (64,39%), la ville de Paris (33,50%) et le public (2,11%).

ENGIE a une participation directe au capital de CPCU et indirecte en sa qualité d'actionnaire majoritaire d'ENGIE Energie Services, qu'elle contrôle.

Aucune modification significative de l'actionnariat n'est intervenue au cours de l'exercice 2017.

Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Droits de vote (articles 9, 10, 11 et 34 des statuts)

Aux termes de l'article 34 des statuts de la société, chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation, sauf dans le cas où la loi et les statuts en disposent autrement.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les copropriétaires d'actions indivises sont tenus de se faire représenter par l'un d'eux ou par un mandataire unique.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et à toutes décisions des Assemblées Générales des Actionnaires de la société.

Droit de vote double

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire, conformément à 34 des statuts et aux dispositions légales en vigueur.

Il en est de même pour le droit de vote double conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées conformément à l'article L. 225-123 al 3 du Code de commerce.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins

le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux et de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans prévu ci-dessus.

Modifications des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires ne peuvent être modifiés que par une Assemblée Générale Extraordinaire, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Participation aux Assemblées Générales

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer au vote des résolutions, dans les conditions légales et statutaires.

Le droit de participer personnellement aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter est subordonné à la justification de la propriété de ses titres deux jours ouvrés au moins précédent l'Assemblée par un mandataire, personne physique ou morale de son choix, de voter à distance, ou de donner pouvoir au Président de l'Assemblée, à condition de pouvoir justifier de la propriété de ses titres, deux jours ouvrés au moins avant la date de l'Assemblée Générale, conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce :

- pour les actionnaires au nominatif (pur et administré), par l'inscription, sur les registres de la société, des actions dans son compte de titres nominatifs ;
- pour les actionnaires au porteur, par l'enregistrement comptable des titres dans le compte de titres au porteur tenu par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité, qui gère son compte de titres au porteur.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire bancaire ou financier habilité doit être constatée par une attestation de participation, délivrée par ce dernier. Cette attestation de participation doit être annexée au formulaire de vote à distance (par correspondance) ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté, par l'intermédiaire inscrit. Une attestation de participation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant assister personnellement à l'Assemblée Générale et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice.

Dividendes distribués au cours des trois derniers exercices

Pour l'exercice 2014, le dividende distribué a été de 3,50 €.

Pour l'exercice 2015, le dividende distribué a été de 3,50 €.

Pour l'exercice 2016, aucun dividende n'a été distribué.

Délégations de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires au Conseil d'administration (article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce)

Néant.

7. INFORMATIONS FINANCIERES

Comptes sociaux

Le chiffre d'affaires baisse de 2 % en 2017 par rapport à 2016, en lien notamment avec la rigueur climatique. Le résultat net est stable entre 2016 et 2017, à 40 M€. Concernant l'endettement, après avoir connu un pic à la fin de l'année 2016, l'endettement a baissé de près de 15%.

Chiffre d'affaires et résultat

Le chiffre d'affaires est en baisse de 2 % de 452 M€ en 2016 à 442 M€ en 2017.

Le chiffre d'affaires de l'activité thermique baisse de 3 %, de 437 M€ en 2016 à 422 M€ en 2017, avec une baisse des volumes vendus de 3 % en lien avec la rigueur climatique.

Le chiffre d'affaires de l'activité électrique augmente de 15 M€ en 2016 à 20 M€ en 2017 du fait d'une hausse de la production de 46 % partiellement compensée par une moindre rémunération de la capacité avec la fin du dispositif transitoire de prime de cogénération remplacée par le marché de capacité.

L'effet rigueur climatique négatif et la hausse des amortissements en lien avec les investissements en faveur du verdissement du réseau de chaleur et l'amélioration de la qualité de l'air sont compensés par le recours moins important au biocombustible liquide (pour l'atteinte des 50 % d'EnR&R en 2016).

Le résultat net est stable entre 2016 et 2017, à 40 M€.

Endettement

En raison principalement d'un cycle d'investissements majeurs de 2014 à 2016, avec trois années à environ 100 M€ d'investissements par an, l'endettement net de CPCU a connu un pic en 2016, à un niveau près de deux fois supérieur à celui de 2013.

En 2017, avec la fin des investissements de verdissement du mix énergétique et de l'amélioration de la qualité de l'air ainsi que le remboursement du prêt de Géométropole et le non versement exceptionnel de dividendes, l'endettement a baissé de près de 15% par rapport à 2016.

Informations fiscales

CPCU n'a pas de charges non déductibles telles que celles visées par les articles 39-4 et 223 quater du Code général des impôts (CGI).

CPCU n'a pas de réintégrations dans les bénéfices imposables telles que celles visées par les articles 39-5 et 223 quinquies du CGI.

Comptes consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé est en hausse de 3 % (469 M€ en 2016 et 483 M€ en 2017). Le résultat net récurrent consolidé part du Groupe est en hausse de 22 % de 33 M€ en 2016 à 40 M€ en 2017 avec principalement une augmentation sur des éléments non cash (hausse des reprises de provisions).

Ces comptes consolidés intègrent les filiales (Climespace, Cogé Vitry, CVE, CVD, Géométropole Géotelluence, Tiru et TRS.).

Chiffre d'affaires et résultat

Le chiffre d'affaires est en baisse, l'activité thermique décroît de 3 % (de 433 M€ en 2016 à 420 M€ en 2017), tout comme l'activité électrique (38 M€ en 2016 à 37 M€ en 2017), en lien avec la rigueur climatique moins favorable et la fin du dispositif transitoire de prime de capacité pour l'électricité.

Le recours moins important au biocombustible liquide et la hausse des ventes d'électricité de 18% sont partiellement compensés par l'effet rigueur climatique négatif, la fin du dispositif transitoire de prime cogénération et la hausse des amortissements.

Les reprises de provisions (nettes des dotations) sont en hausse de 6 M€ entre 2016 et 2017, contribuant pleinement à la hausse des résultats, mais sans générer de cash pour l'entreprise.

Le résultat net récurrent consolidé part du Groupe est en hausse de 22 % de 33 M€ en 2016 à 40 M€ en 2017 avec principalement une augmentation sur des éléments non cash (hausse des reprises de provisions).

Endettement

L'endettement net du Groupe CPCU baisse de près de 7%, passant de 290 M€ à 271 M€.

Résultats des filiales et des participations

Climespace (participation CPCU pour 22%)

Concessionnaire de la ville de Paris au titre d'une Délégation de Service Public de production et de distribution d'eau glacée, CLIMESPACE poursuit son développement avec des raccordements clients en augmentation de 7,1 MW, portant la puissance souscrite à 422 MW.

Le chiffre d'affaires IFRS est en baisse de 7,7 M€ et s'analyse comme suit :

- hausse du chiffre d'affaires d'exploitation de + 5% de 65,6 M€ en 2016 à 68,7 M€ en 2017 en lien avec la rigueur climatique favorable de l'été 2017,
- hausse du chiffre d'affaires de développement de + 2% de 21,8 M€ en 2016 à 23,8 M€ en 2017 en raison du principe comptable de linéarisation des droits de raccordement sur la durée restante de concession,
- baisse du chiffre d'affaires de concession de 21,7 M€ en 2016 à 8,9 M€ en 2017.

Le résultat net IFRS est en hausse de + 13,3 M€ en lien avec la hausse du chiffre d'affaires IFRS liée à l'activité de + 5,4 M€ et la reprise des provisions de + 4,3 M€ sur des litiges clos.

La charge de renouvellement est en légère hausse de 4,5 M€ en 2016 à 5,8 M€ en 2017.

Les CAPEX IFRS sont en baisse de 27,5 M€ en 2016 à 15 M€ en 2017 en lien avec la fin des travaux du maillage Concorde / Rivoli ayant démarré en 2016.

En milliers d'euros	2016	2017
Chiffre d'affaires social	81 440	81 183
Résultat net social	42 786	17 949
Chiffre d'affaires IFRS	109 120	101 451
Résultat net IFRS	18 575	31 856

Géométropole (filiale CPCU pour 75%)

L'activité de cette société consiste essentiellement en la production de chaleur et de froid destinée à alimenter les réseaux de CPCU et de Climespace à partir de l'eau chaude fournie par la géothermie réalisée à la Porte d'Aubervilliers et de thermofrigopompes.

L'exploitation a commencé le 6 janvier 2014.

L'année 2017 a été marquée par la mise en place d'un financement pour faire suite au rachat de la centrale géothermale à CPCU.

Le chiffre d'affaire 2017, en hausse de 0,7 M€ soit +20%, se décompose comme suit :

- les ventes proportionnelles s'élèvent à 24,1 GWh pour 1,4 M€, en hausse de 0,6 M€ par rapport à 2016 soit +71%, et se répartissent entre chaleur (63%) et froid (37%),
- les ventes de redevances forfaitaires s'élèvent à 2,6 M€, en hausse de 0,1 M€ par rapport à 2016 soit +3%.

La hausse du chiffre d'affaire ainsi que des améliorations techniques apportées en 2017 permettent à Géométropole d'atteindre un résultat net positif de 0,3 M€.

En milliers d'euros	2016	2017
Chiffre d'affaires social	3 341	4 018
Résultat net social	- 428	+ 324
Chiffre d'affaires IFRS *	3 341	4 018
Résultat net IFRS	- 433	+ 218

** avant élimination d'intercos de CA*

Géotelluence (filiale CPCU pour 50%)

La société Géotelluence a été créée le 3 juin 2014, l'autre associé étant Soccrum.

Par une convention de délégation de service public signée le 30 octobre 2013, la ville d'Ivry-sur-Seine a confié à la société Géotelluence la gestion du service public de production et de distribution de chaleur sur le secteur Ivry Port Centre à compter de sa date de notification le 8 novembre 2013. La Convention arrivera donc à échéance au terme d'une durée de 23 ans et demi.

La mise en service de la géothermie a été réalisée le 1er juin 2017. Les abonnés bénéficient du de la TVA à taux réduit (5,5%) depuis cette date sur l'intégration de la facture.

19 sous-stations sont en service à ce jour, pour une puissance souscrite de 6 MW.

En milliers d'euros	2016	2017
Chiffre d'affaires social	647	1 536
Résultat net social	-214	-994
Chiffre d'affaires I.F.R.S.	3 295	9 956
Résultat net I.F.R.S.	-172	-847

SNC COGE VITRY (filiale CPCU pour 50%)

Cette société exploite une cogénération chaleur/électricité de 125 MW, laquelle a bien fonctionné en 2017 avec un taux de disponibilité satisfaisant.

Le chiffre d'affaires IFRS est quasiment stable (- 0,5%) entre 2016 et 2017 et s'analyse comme suit :

- la fin du dispositif transitoire de prime de cogénération (2014-2016) et la mise en place du marché de capacité, en 2017, entraînant une baisse du chiffre d'affaires de 4,3 M€ (5,8 M€ en 2016 à 1,5 M€ en 2017),

- une hausse du prix de vente de l'énergie à CPCU en mode cogénération,
- une évolution des volumes :
 - hausse des ventes d'électricité en 2017 de 4% (365 GWh en 2017 contre 350 GWh en 2016),
 - baisse des ventes de chaleur à CPCU de 11% (714 GWh en 2017 contre 805 GWh en 2016) en raison de la moindre rigueur climatique en 2017.

Les indicateurs financiers sont en baisse entre 2016 et 2017 en raison de la fin du dispositif de prime de capacité notamment.

En milliers d'euros	2016	2017
Chiffre d'affaires social	43 785	43 578
Résultat net social	3 151	2 408
Chiffre d'affaires IFRS *	43 785	43 578
Résultat net IFRS	2 781	2 343

* avant élimination d'intercos de CA

SNC Choisy Vitry Énergie (filiale CPCU pour 55%)

Cette société achète la chaleur à CPCU, la transporte et la transforme en eau chaude dans une station d'échange, avant de la vendre à la SNC Choisy Vitry Distribution qui la distribue parmi les abonnés des communes de Choisy-le-Roi et de Vitry-sur-Seine.

Le chiffre d'affaires est en baisse de 11% entre 2016 et 2017 :

- le chiffre d'affaires proportionnel R1 décroît de 15% lié à une baisse des volumes vendus de 3% de 164 GWh en 2016 à 159 GWh en 2017 et à la signature de l'avenant 6 à la convention de concession entre Choisy Vitry Energie et le SICUCV,
- le chiffre d'affaires R2 est stable entre 2016 et 2017.

L'avenant 6 à la convention de concession entre Choisy Vitry Energie et le SICUCV intègre, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, une modification de la formule d'indexation du prix de vente de la chaleur.

Par ailleurs, l'avenant 5 au contrat de fourniture de chaleur par CPCU à Choisy Vitry Energie intègre, depuis le 1^{er} avril 2013, une augmentation de prix en raison (i) de la fin des contrats « 97-01 » de vente d'électricité à des tarifs réglementés et (ii) de la facturation du coût réel des gaz à effet de serre - quotas de CO₂. En conséquence, le résultat net est négatif sur l'exercice 2017 tout comme sur les exercices 2016 et 2015.

En milliers d'euros	2016	2017
Chiffre d'affaires social	9 653	8 572
Résultat net social	- 402	-383
Chiffre d'affaires IFRS *	9 653	8 572
Résultat net IFRS	- 421	-379

* avant élimination d'intercos de CA

SNC Choisy Vitry Distribution (participation CPCU pour 45%)

Cette société distribue aux clients finaux l'énergie achetée à la SNC Choisy Vitry Energie et, depuis mai 2015, à l'usine d'incinération de Rungis par une canalisation de 3 km réalisée par le concédant « SICUCV ».

Les puissances souscrites augmentent légèrement de 156 MW fin 2016 à 159 MW fin 2017 en lien avec les nouveaux raccordements.

Les ventes proportionnelles (R1) baissent de 10 GWh (- 5 %), la rigueur climatique ayant été plus douce qu'en 2016.

CVD a récupéré 53 752 MWh de la Semmaris, soit 24% de l'énergie consommée, le reste étant acheté à CVE.

En dépit des retards sur des programmes immobiliers, CVD continue d'investir avec notamment les programmes en cours tels que Moulin Vert et RD5.

En milliers d'euros	2016	2017
Chiffre d'affaires social	16 956	14 854
Résultat net social	670	515
Chiffre d'affaires IFRS	17 765	14 498
Résultat net IFRS	776	450

TIRU (participation CPCU pour 19%)

Les faits marquants de l'exercice 2017 portent sur les éléments suivants :

- la poursuite du chantier de construction à Saint-Barthélémy, où malgré le passage de l'ouragan IRMA en septembre, les installations ont rapidement été remises en fonctionnement par les équipes locales,
- au niveau commercial :
 - l'attribution par la ville de Montréal à la filiale canadienne de TIRU d'un contrat de conception, construction et exploitation d'un nouveau centre de tri des matières recyclables d'une capacité annuelle de traitement de 100 000 tonnes à Lachine, d'une durée totale de 6,75 années (renouvelables),
 - le renouvellement par le SITTOMMI du contrat d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Pontivy pour huit ans (renouvelables),
 - l'attribution par le SMITDUVM à Valo'Marne (filiale commune de TIRU SA et SUEZ RV Energies) d'un contrat de travaux de modernisation et d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique des déchets ménagers de Créteil, d'une durée totale de 20 ans,
 - l'attribution par le SEVADEC à Octeva (filiale commune de TIRU SA et URBASER Environnement) d'un contrat de conception, construction, exploitation et maintenance d'un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles, d'une durée totale de 7,5 ans.

Les résultats 2017 du groupe TIRU sont fortement négatifs et en nette dégradation par rapport à 2016, du fait des éléments suivants :

- les difficultés sur l'unité de Tri Valorisation Matières et Energies (TVME) d'Hénin-Beaumont dont la montée en charge reste très progressive avec des incidents mécaniques qui génèrent des détournements de déchets et des surcoûts d'exploitation significatifs,
- les coûts afférents à l'activité de gestion des mâchefers issus de la plateforme ILM, activité en terminaison.

En milliers d'euros	2016	2017*
Chiffre d'affaires social	70 190	69 007
Résultat net social	- 14 069	- 77 605
Chiffre d'affaires IFRS	221 525	238 092
Résultat net IFRS	-493	-82 862

* : les données 2017 sont provisoires (les comptes seront arrêtés par le Conseil d'administration de TIRU SA fin mars 2018 et seront approuvés en AG fin juin 2018).

Transports Réunis Services (TRS) (participation CPCU pour 26%)

L'activité de cette société consiste en :

- le traitement (concassage) et le transport de charbon destiné à des centrales raccordées à des chauffages urbains, la plus importante étant la centrale CPCU de Saint-Ouen,
- le transport de matériaux.

Le chiffre d'affaires entre 2016 et 2017 est en baisse de 8 % en raison de la baisse de la consommation de charbon.

Les livraisons, sur l'exercice écoulé, ont été effectuées à plus de 96 % par train.

Le tonnage en entrée et sortie entre 2016 et 2017 est en baisse :

- ✓ entrée - 25 % par rapport à l'exercice précédent qui a été compensé sur la partie déchargement par le démarrage de l'activité granulés de bois,
- ✓ sortie - 26 %.

Le volume concassé est en baisse de 13 % ; cette baisse est directement liée au développement des énergies renouvelables.

Face à la baisse de la consommation de charbon, la société envisage de se servir d'une partie de la plateforme pour faire transiter des terres excavées dans le cadre des travaux du Grand Paris.

Le résultat est sensiblement équivalent grâce aux efforts de productivité liés aux nouvelles installations.

En milliers d'euros	2016	2017
Chiffre d'affaires social	5 274	4 849
Résultat net social	308	328
Chiffre d'affaires IFRS	5 274	4 849
Résultat net IFRS	308	328

Échéance de la dette fournisseurs

Conformément aux dispositions de l'article D 441-6-1 et D 441-4 du Code de commerce, les soldes fournisseurs créditeurs au 31 décembre 2017 s'élèvent à 22 133 k€ dont 13 562 k€ échus au 31 décembre 2017 et 8 571 k€ à échéance au 31 janvier 2018.

Les soldes fournisseurs créditeurs au 31 décembre 2016 s'élevaient à 18 539 k€ dont 1 329 k€ échus au 31 décembre 2016 et 17 210 k€ à échéance au 31 janvier 2017.

Événements significatifs survenus depuis la clôture

La rigueur climatique en janvier 2018 a été défavorable mais cela a été compensé par le début du mois de février 2018.

L'épisode de crue de la Seine, conjuguée à une remontée de la nappe phréatique, de janvier 2018 avec un pic à 5,85 m le 29 janvier 2018 (vs. 6,10 m en juin 2016) a confirmé la sensibilité de nos ouvrages.

Aucun autre événement significatif n'est intervenu depuis la clôture pour CPCU ou le Groupe CPCU.

Rapport du Conseil d'administration sur les conventions réglementées

Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Les conventions dites réglementées sont celles entre CPCU et :

- un des mandataires sociaux (dirigeants, administrateurs),
- une société dans laquelle un mandataire social de CPCU détient également un mandat,
- un actionnaire détenant plus de 10 % des droits de vote.

Conformément à la loi, ces conventions ont fait l'objet, avant leur conclusion, d'une autorisation préalable du Conseil d'administration, les administrateurs concernés s'étant abstenus.

Cette approbation s'inscrit dans le cadre de la procédure dite des conventions règlementées, qui vise à prévenir d'éventuels conflits d'intérêts.

La liste détaillée de ces conventions, leur intérêt pour CPCU, leurs conditions financières et les montants facturés en 2017 figurent dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions règlementées.

Ce rapport mentionne également les conventions règlementées dont l'effet perdure dans le temps et qui, déjà été approuvés par l'Assemblée générale, ne sont pas soumises à nouveau au vote de l'Assemblée. Ces conventions poursuivies sont réexaminées chaque année par le Conseil d'administration.

La nouvelle convention que nous vous demandons d'approuver, après avoir pris connaissance du présent rapport et du rapport des commissaires aux comptes, a été soumise au Conseil d'administration et approuvée lors de la séance du 16 mars 2017.

La convention que nous vous demandons d'approuver, après avoir pris connaissance du présent rapport et du rapport des commissaires aux comptes, porte sur les sujets suivants :

- Avenant n°8 au contrat de fourniture de vapeur par le Syctom ayant pour objet principalement d'augmenter l'engagement du Syctom sur les volumes livrés en contrepartie de l'engagement de CPCU de ne pas répercuter la hausse de l'avenant n°7 aux communes de 1^{ère} couronne, le rachat par le Syctom d'ouvrages réalisés par CPCU sur l'emprise du Syctom.

Cette convention a été soumise au Conseil d'administration et approuvée lors de la séance du 16 mars 2017.

Cet avenant permet de sécuriser la quantité de vapeur livrée par le Syctom, et par là même le taux EnR&R du mix énergétique de CPCU, ainsi que les contrats de fourniture d'énergie en gros conclus par CPCU avec les communes de 1^{ère} couronne.

Déclassement de conventions

Dans sa séance de mars 2017, le Conseil d'administration a approuvé le déclassement de conventions dont il est apparu que si elles avaient été soumises à la procédure de contrôle, elles pouvaient être déclassées en raison de la qualification de ces dernières désormais d'opérations courantes conclues à des conditions normales, et ce en raison de l'évolution de la législation, la jurisprudence ou du marché. Cette information figurait dans le rapport annuel 2016. Aucune nouvelle convention n'a été déclassée en 2017.

Informations financières complémentaires

Résultats financiers et autres de la société au cours des cinq derniers exercices (en €)

Nature des indications	2013	2014	2015	2016	2017
1. Situation financière en fin d'exercice :					
Capital social.....	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120	27 605 120
Nombre d'actions émises.....	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320	1 725 320
Nombre d'obligations convertibles en actions.....	0	0	0	0	0
2. Résultat global des opérations effectives :					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	432 747 209	362 222 526	392 039 170	452 497 154	442 379 887
Bénéfices avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions.....	72 186 843	79 076 677	39 812 187	69 333 056	87 296 489
Impôt sur les bénéfices.....	17 949 695	19 693 538	18 419 238	19 036 249	18 159 146
Bénéfices après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions.....	32 584 587	36 537 303	45 020 141	39 620 613	39 942 454
Montant des bénéfices distribués.....	12 767 368	6 038 620	6 038 620	0	6 038 620
3. Résultat des opérations réduit à une seule action :					
Bénéfice après impôt, participation des salariés mais avant amortissements et provisions.....	29,97	32,43	11,59	28,19	39,17
Bénéfice après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions.....	18,89	21,18	26,09	22,96	23,15
Dividende versé à chaque action.....	7,40	3,50	3,50	0	3,50
4. Personnel :					
Nombre de salariés	566	558	562	566	579
Montant de la masse salariale	30 254 135	30 842 095	28 283 542	31 238 277	31 870 645
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (mariage, naissance, sursalaire familiale...)	621 392	674 400	627 961	718 343	805 023

8. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.1. Responsable du Rapport annuel

Personne responsable du Rapport annuel

Marc Barrier, Directeur Général

Le présent rapport, préparé avec l'aide des Directions concernées de la société, a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 mars 2018.

Attestation du responsable du rapport annuel contenant le rapport financier annuel

"J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Rapport Annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comporter par d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, préparé avec l'aide des Directions concernées de la société et approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 22 mars 2018, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document. Cette lettre ne contient pas d'observations."

Paris, le 22 mars 2018

Marc Barrier

Le Directeur Général

8.2. Mandats des Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et Autres

Société représentée par **Stéphane Pédron**

1/2 place des Saisons 92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

Le Cabinet Barbier Frinault & Autres, dont la dénomination sociale est devenue à compter 1^{er} juillet 2006 Ernst & Young et Autres, Commissaire aux comptes titulaires de la Société, a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 juin 1994, puis renouvelé le 14 juin 2000, le 15 juin 2006 et le 14 juin 2012, pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se réunira en 2018, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

BM&A

Société représentée par **Marie-Cécile Moinier**

11 rue de Laborde - 75008 Paris

BM&A, Commissaire aux comptes titulaires de la Société, a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2015, pour une période allant jusqu'à l'expiration du mandat initial du cabinet Tuillet Audit, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui se réunira en 2018, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Commissaires aux comptes suppléants

AUDITEX (suppléant de Ernst & Young et Autres)

1/2 place des Saisons 92400 Courbevoie - Paris La Défense 1

AUDITEX, Commissaire aux comptes suppléant de la Société, a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte (partie ordinaire) du 14 juin 2012, pour durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se réunira en 2018, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Eric Blache (suppléant de BM&A)

11 rue de Laborde - 75008 Paris

Eric Blache, Commissaire aux comptes suppléant de la Société, a été nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juillet 2015, pour une période allant jusqu'à l'expiration du mandat initial Monsieur Cyril Brogniart, soit à l'issue de l'Assemblée Générale qui se réunira en 2018, pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

9. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

Comptes annuels

I – Bilan au 31 décembre 2017
(En euros)

Actif	2017			2016
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Actif immobilisé :				
Immobilisations incorporelles :				
Logiciels.....	5 412 830	4 460 299	952 531	8 693
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098		6 098	6 098
Immobilisations corporelles :				
Terrains.....	14 064 748		14 064 748	14 064 748
Constructions.....	119 240 606	52 575 926	66 664 680	41 435 119
Installations techniques, matériel et outillage industriels.....	577 519 911	283 023 466	294 496 445	281 224 332
Autres immobilisations corporelles.....	14 002 328	13 222 747	779 581	899 100
Immobilisations mises en concession.....	644 944 729	97 449 760	547 494 969	536 461 005
Immobilisations corporelles en cours.....	69 414 122		69 414 122	117 719 343
Avances et acomptes (sur commandes d'immobilisations en cours).....				26 487
Immobilisations financières (1) :				
Participations.....	13 964 195	2 887 870	11 076 325	8 389 195
Créances rattachées à des participations.....				
Autres titres immobilisés.....	136 752		136 752	136 752
Prêts.....	925 671		925 671	1 147 019
Autres.....	1 436 763		1 436 763	1 342 704
Sous-total.....	1 461 068 753	453 620 068	1 007 448 685	1 002 860 595
Actif circulant :				
Stocks et encours :				
Matières premières (combustibles).....	15 148 912		15 148 912	26 513 019
Quotas d'émission de gaz à effet de serre.....	3 384 220		3 384 220	2 989 757
Matières et fournitures consommables.....	8 681 233	2 008 550	6 672 683	5 206 729
Avances et acomptes versés sur commandes d'exploitation.....	3 370 124		3 370 124	1 952 191
Créances d'exploitation (2) :				
Créances clients et comptes rattachés.....	112 548 183	2 824 094	109 724 089	105 502 364
Autres créances d'exploitation.....	21 476 366		21 476 366	24 189 868
Créances diverses (2).....	13 711 464		13 711 464	34 408 559
Valeurs mobilières de placement.....				
Disponibilités.....	151 607		151 607	145 299
Charges constatées d'avance (2).....	3 420 792		3 420 792	3 841 697
Sous-total.....	181 892 901	4 832 644	177 060 257	204 749 485
Total bilan actif.....	1 642 961 654	458 452 712	1 184 508 942	1 207 610 077
(1) Dont à moins d'un an.....			5 598	4 307
(2) Dont à plus d'un an.....			2 648 604	3 109 641

Passif	2017	2016
Capitaux propres :		
Capital.....	27 605 120	27 605 120
Primes d'émission.....	4 568 188	4 568 188
Réserve légale.....	2 760 512	2 760 512
Réserve réglementée (plus-value à long terme).....		
Réserve générale.....	67 312 211	67 312 211
Report à nouveau.....	229 024 924	189 404 311
Résultat de l'exercice.....	39 942 454	39 620 613
Situation nette.....	371 213 409	331 270 955
Subventions d'investissement (montant net).....	32 665 612	30 703 264
Provisions réglementées.....	60 982 260	55 726 864
Sous-total.....	93 647 872	86 430 128
Amortissement de caducité.....	159 836 287	156 618 914
Sous-total.....	159 836 287	156 618 914
Capitaux propres	624 697 568	574 319 996
Autres fonds propres :		
Autres.....	3 397 374	3 000 334
Sous-total.....	3 397 374	3 000 334
Provisions pour risques et charges :		
Provisions pour risques.....	71 768 493	79 162 243
Provisions pour charges.....	36 449 903	41 412 957
Sous-total.....	108 218 396	120 575 200
Dettes :		
Dettes financières (1) :		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2).....	192 979 764	218 074 225
Emprunts et dettes financières diverses.....	49 907 601	63 064 872
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	16 411 490	10 897 875
Dettes d'exploitation :		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	115 567 352	116 729 037
Dettes fiscales et sociales.....	19 250 566	16 748 062
Autres dettes d'exploitation.....	18 974 400	24 197 154
Dettes diverses :		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	33 064 323	57 856 728
Dettes fiscales (impôt sur les bénéfices).....	0	1 122 896
Produits constatés d'avance.....	2 040 108	1 023 697
Sous-total.....	448 195 604	509 714 546
Total bilan passif.....	1 184 508 942	1 207 610 077
(1) Dont à plus d'un an.....	163 032 545	193 561 159
Dont à moins d'un an.....	79 854 819	87 577 938
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques.....		

II – Compte de résultat au 31 décembre 2017
(En euros)

	2017	2016
Produits d'exploitation :		
Production vendue : vente de chaleur et d'électricité.....	431 669 290	441 552 600
Production vendue : services.....	10 710 597	10 944 554
Montant net du chiffre d'affaires.....	442 379 887	452 497 154
Production immobilisée.....	128 605	214 600
Subventions d'exploitation.....	16 600	17 758
Reprises sur provisions et amortissements.....	20 377 168	27 691 114
Autres produits.....	1 328 653	8 774 815
Transferts de charges.....	2 477 852	2 354 086
Total des produits d'exploitation.....	466 708 765	491 549 527
Charges d'exploitation :		
Achats stockés d'approvisionnement :		
Matières premières et approvisionnements.....	40 842 541	67 005 891
Variations des stocks d'approvisionnements.....	9 626 498	3 040 770
Variation de la vapeur non facturée :		
Achats non stockés de matières et fournitures.....	155 392 095	147 503 466
Services extérieurs :		
Personnel extérieur.....	3 675 646	4 075 308
Autres services extérieurs.....	68 580 079	73 466 361
Impôts, taxes et versements assimilés.....	11 007 030	10 496 690
Charges de personnel :		
Salaires et traitements.....	31 870 645	31 238 277
Charges sociales.....	17 402 389	17 174 263
Autres frais de personnel.....	702 776	550 439
Redevances sur ventes et autres.....	7 712 551	7 987 048
Dotations aux amortissements et provisions :		
Sur le domaine concédé : dotations aux amortissements de caducité.....	4 120 994	3 471 801
Sur immobilisations : dotations aux amortissements industriels.....	37 036 109	34 237 812
Sur immobilisations : dotations aux provisions.....		
Sur actif circulant : dotations aux provisions.....	2 755 418	1 461 991
Pour risques et charges : dotations aux provisions.....	9 091 229	19 218 343
Autres charges.....	2 044 101	1 817 955
Total des charges d'exploitation.....	401 860 102	422 746 416
Résultat d'exploitation.....	64 848 664	68 803 111
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun - perte.....	0	-4 281
Produits financiers :		
Produits financiers de participations.....	3 566 682	3 572 314
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé.....	349	1 036
Autres intérêts et produits assimilés.....	451 860	440 376
Reprises sur provisions et transferts charges.....	0	166 177
Total des produits financiers.....	4 018 892	4 179 903
Charges financières :		
Intérêts et charges assimilées.....	3 270 905	3 690 354
Total des charges financières.....	3 270 905	3 690 354
Résultat financier.....	747 987	489 549
Résultat courant avant impôt.....	65 596 650	69 296 941

	2017	2016
Produits exceptionnels :		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion.....		
Produits exceptionnels sur opérations en capital :		
Produits des cessions d'éléments d'actif.....	3 115	104 138
Subventions d'investissements virées au résultat.....	1 054 029	277 598
Autres.....	72 221	0
Reprises sur provisions et amortissements :		
Reprises sur amortissements dérogatoires.....	1 796 822	1 574 973
Reprises sur provision de réévaluation.....	414 767	4 804 803
Reprises sur provision pour hausse des prix.....		
Reprises sur provision pour risques et charges exceptionnels.....	33 548	765 502
Total des produits exceptionnels.....	3 374 502	7 527 014
Charges exceptionnelles :		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion.....	171 776	696 987
Charges exceptionnelles sur opérations en capital :		
Valeur comptable des éléments cédés.....	1 531 265	5 316 203
Autres éléments.....	148 426	5 715 466
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions :		
Dotations aux provisions réglementées.....	7 466 984	4 781 312
Dotations aux provisions pour dépréciation, risques et charges.....	0	0
Dotations aux amortissements exceptionnels.....	0	0
Total des charges exceptionnelles.....	9 318 452	16 509 969
Résultat exceptionnel.....	-5 943 950	-8 982 955
Participation des salariés aux résultats.....	1 551 100	1 657 124
Impôt sur les bénéfices.....	18 159 146	19 036 249
Total des produits.....	474 102 159	503 256 443
Total des charges.....	434 159 705	463 635 830
Bénéfice.....	39 942 454	39 620 613

III – Annexe au bilan et compte de résultat
(Articles R 123-172 à D 123-208-1 du Code de commerce)

Note liminaire – activité de la société

CPCU est concessionnaire de la ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'un renouvellement par avenant du 13 juin 1983 pour une période de 30 ans courant du 1^{er} janvier 1987 au 31 décembre 2017 et par un avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros, par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire). Cette redevance est identifiée en charges d'exploitation avec la ligne « redevances sur ventes et autres »,
- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur, sur le territoire de la ville de Paris et en dehors. En conséquence, CPCU constitue des provisions conformes à la réglementation applicable aux sociétés concessionnaires :
 - provision de grosses réparations destinée à faire face à des charges prévisibles importantes ne présentant pas un caractère annuel, qui ne sauraient être supportées par le seul exercice au cours duquel elles sont engagées,
 - provision pour renouvellement des biens renouvelables. Elle représente la différence entre le coût estimé de remplacement et le coût d'achat de ces biens,
- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées :
 - les biens de retour seront remis gratuitement à la ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1^{er} janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la ville de Paris versera à CPCU une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,
 - les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale,
 - pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, acquis avant le 1^{er} janvier 2001, font l'objet d'un amortissement de caducité. Les biens de retour acquis après le 1^{er} janvier 2001, et les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel.

Note 1 – Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 - Principes généraux

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

1.2 - Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions comptables en vigueur applicables en France (Plan Comptable Général issu des règlements ANC n° 2016-07 modifiant l'ANC n° 2014-03 et ANC n° 2015-06 et aux spécificités particulières découlant du régime applicable aux entreprises concessionnaires de service public).

1.3 - Changement de méthode

La Société a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2017 le règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Ce règlement constitue un changement de méthode comptable.

1.4 - Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers, en conformité avec les principes comptables français généralement admis, nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice. Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur les tests de perte de valeur, l'évaluation des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des engagements de retraites et assimilés.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est ainsi possible que les résultats futurs des opérations diffèrent de ces estimations.

1.5 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels évalués à leur coût d'acquisition et amortis linéairement, en fonction de la durée normale d'utilisation des logiciels.

1.6 - Immobilisations corporelles

On distingue :

- les immobilisations du domaine privé, appartenant en propre à la société ;
- les immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de chaleur de Paris y compris les stations d'échange.

Les autres immobilisations corporelles correspondent principalement aux moyens de production et au réseau de distribution hors Paris qui constituent des biens de reprise.

En règle générale, les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les amortissements économiques sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Matériel de transports.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire

- Postes de livraison clients	15 ans linéaire
- Stations d'échange réseau.....	30 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- cogénération :	
- turbine à combustion.....	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale.....	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs – télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau y compris stations d'échange.....	30 ans linéaire

Les amortissements dérogatoires résultant des dispositions légales en vigueur correspondent à l'écart entre la dépréciation fiscale et la dépréciation économique. L'amortissement de caducité est destiné à reconstituer les capitaux investis par le concessionnaire dans les biens devant être restitués gratuitement au concédant en fin de contrat. Il est calculé sur la valeur des biens de retour acquis avant le 1^{er} janvier 2001 et pour la durée résiduelle du contrat de concession. Le contrat actuel se termine le 31 décembre 2024.

1.7 Tests de perte de valeur

Dans le cas des immobilisations (corporelles ou incorporelles), le test de perte de valeur est réalisé annuellement.

Au 31 décembre 2017, la somme des cash flows actualisés étant supérieure à la valeur des actifs, aucune dépréciation n'a été réalisée. Ce test repose sur la détermination de la somme actualisée des cash flows, à partir notamment, des prévisions de résultat établies par la direction de CPCU.

Le test de perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels a été réalisé sur la base des hypothèses suivantes :

- prise en compte d'une fin de concession de distribution d'énergie thermique sur Paris au 31 décembre 2024 et intégration de la valeur estimée de l'indemnité de fin de concession,
- prise en compte d'une rigueur climatique équivalente à la moyenne des 15 dernières années,
- intégration du Besoin en Fonds de Roulement dans la valeur nette de l'actif.

Deux tests de sensibilité ont été réalisés, sans impact sur le test de perte de valeur :

- hausse des investissements de 10% jusqu'à fin 2024,
- baisse de la rigueur climatique de 10% jusqu'à fin 2024.

1.8 - Immobilisations financières

Les titres de participation sont valorisés à leur coût historique, sous déduction éventuelle des dépréciations jugées nécessaires compte tenu de la quote-part de situation nette et des perspectives d'avenir de chaque société.

1.9 - Actifs circulant

1.9.1 – Stocks

Les stocks combustibles sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de fournitures sont évalués au coût unitaire moyen pondéré d'achat.

Les stocks de quotas de CO₂ et de CEE sont évalués au coût moyen pondéré entre les achats réalisés et, pour le CO₂ les allocations gratuites et pour les CEE les certificats générés.

Dépréciations des stocks :

- les références (hors compensateurs) non movimentées depuis plus de 2 ans sont dépréciés à 100% de leur valeur,
- les références (hors compensateurs) non movimentées entre 1 et 2 ans sont dépréciés à 50% de leur valeur.

1.9.2 - Créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement de la créance est incertain.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée à hauteur de 50% du montant HT lorsqu'une créance est échue depuis plus de 120 jours.

1.10 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux de CPCU, pris à la demande des autorités de tutelle.

Les provisions pour charges couvrent le gros entretien et renouvellement, afin de faire face aux engagements de maintien en état des matériels et de leur remplacement dans le cadre normal de leur exploitation.

1.11 - Chiffre d'affaires

Les ventes sont de trois natures :

- ventes d'énergie à Paris et en première couronne,
- ventes d'électricité produite par la cogénération de Saint-Ouen,
- ventes de prestations de service.

1.12 Principales opérations de la période

Au cours de l'année 2017, CPCU SA a maintenu à 75% sa participation dans le capital social de Géoméropole SAS en contribuant à une augmentation de capital à hauteur de 5,4 M€.

Note 2 – Notes sur le bilan
2.1 Actif immobilisé
(En euros)

2.1.1 Variation sur l'exercice

2017	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Mises en service	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles :					
Logiciels.....	4 279 590	0	430 600	1 563 840	5 412 830
Autres immobilisations incorporelles.....	6 098				6 098
Immobilisations incorporelles en-cours.....	0	1 563 840		-1 563 840	0
Total.....	4 285 688	1 563 840	430 600	0	5 418 928
Immobilisations corporelles :					
Terrains.....	14 064 748				14 064 748
Constructions :					
Sur sol propre.....	70 638 977	0	0	21 944 322	92 583 299
Sur sol d'autrui.....	2 399 745	0	8 662	379 295	2 770 377
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	17 329 144	0	27 264	6 585 049	23 886 929
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	550 818 694	0	4 980 429	31 681 646	577 519 911
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 747 010	0	0	100 061	1 847 071
Matériel de transport.....	190 104	0	1	0	190 103
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	12 460 246	0	41 466	-463 535	11 955 245
Autres.....	9 909				9 909
Immobilisations mises en concession.....	617 168 678	0	1 518 660	29 294 711	644 944 729
Immobilisations corporelles en cours.....	117 719 344	45 635 775	4 419 448	-89 521 549	69 414 122
Avances et acomptes.....	26 487	0	26 487		0
Total.....	1 404 573 086	45 635 775	11 022 417	0	1 439 186 444
Immobilisations financières :					
Participations.....	8 564 195	5 400 000			13 964 195
Autres titres immobilisés.....	136 752				136 752
Prêts.....	1 147 019	14 116	235 464		925 671
Autres immobilisations financières.....	1 342 703	107 739	13 679		1 436 763
Total.....	11 190 669	5 521 855	249 143	0	16 463 381
Total général.....	1 420 049 443	52 721 470	11 702 160	0	1 461 068 753

a) Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations **incorporelles** et **corporelles** augmentent de 47 M€ en 2017 (92 M€ en 2016).

Les immobilisations **mises en service** s'élèvent à 91 M€ en 2017 (143 M€ en 2016) :

- **les biens de retour** (29 M€) :

- Délégation de Service Public de la ville de Paris (29 M€) dont notamment :
 - le renouvellement des canalisations de retour d'eau (14 M€),
 - les nouvelles canalisations (2 M€),
 - les branchements (4 M€),
 - le développement de la ZAC Clichy Batignolles (3 M€),
 - les canalisations réalisées dans le cadre du dévoiement du Feeder Nord-Est pour le T3 Nord (2 M€),
 - les boucles d'eau chaude (1 M€),
 - le réseau de distribution du projet Chapelle internationale (0,5 M€) ;
- Délégation de Service Public de la ZAC des Docks de Saint-Ouen (0,5 M€) ;

- **les biens de reprise** (60 M€) :
 - production (57 M€), dont notamment :
 - la transformation des centrales fioul au gaz et la mise en conformité des sites de production associés au projet Grandes Installations de Combustion (GIC) (39 M€),
 - le projet co-combustion (pellets/charbon) (5 M€),
 - la rénovation architecturale du site de Saint Ouen (5 M€),
 - le remplacement du 1^{er} faisceau de convection de la Chaudière 4 du site de Saint-Ouen (1 M€),
 - distribution (3 M€),
 - les canalisations hors Paris (2 M€),
 - les ouvrages hors Paris (1 M€),
- **les biens propres** (2 M€) correspondant :
 - aux postes de livraison (1 M€),
 - au projet Nemo phase1, un outil de modélisation et d'optimisation énergétique et économique des réseaux de chaleur (1 M€).

Les immobilisations en cours s'élevaient à 69 M€ fin 2017 (118 M€ fin 2016) :

- **les biens de retour** (31 M€) parmi lesquels :
 - Délégation du Service Public de la ville de Paris (29 M€) dont notamment :
 - le renouvellement des canalisations de retour d'eau (15 M€),
 - les canalisations de raccordement dans Paris (6 M€) et les branchements (2 M€),
 - le développement des ZAC (2 M€), dont la ZAC Clichy Batignolles,
 - les canalisations réalisées dans le cadre du dévoiement du Feeder Nord-Est pour le T3 Nord (2 M€),
 - les boucles d'eau chaude (1 M€),
 - les sous-stations d'échange (1 M€) ;
 - Délégation du Service Public de la ZAC des Docks de Saint-Ouen (2 M€) ;
- **les biens de reprise** (33 M€) :
 - **production** (30 M€) parmi lesquels :
 - la transformation des centrales fioul au gaz et la mise en conformité des sites de production GIC (13 M€),
 - le projet de démantèlement de la cuve fioul RF4 et la création d'un local de traitements des effluents de la centrale de Grenelle (4 M€),
 - le projet de la mise en conformité de la ventilation et du désenfumage de la centrale de Grenelle (2 M€),
 - le projet de traitement des rejets aqueux des centrales de Grenelle, Vaugirard et Bercy (2 M€),
 - le projet co-combustion (pellets/charbon) (1 M€),
 - le projet de la conversion de deux chaudières 7 et 8 de la chaufferie de Grenelle du fioul au biocombustible liquide (2 M€),
 - le projet du traitement d'eau osmosée du site de Grenelle (1 M€),
 - le projet Chapelle internationale (chaudière à 50% d'ENR au biogaz et une récupération à 100% d'ENR du data center) (0,5 M€) ;
 - **distribution** (3 M€) :
 - les canalisations hors Paris (2 M€),
 - la rénovation des ouvrages hors Paris (1 M€) ;
- **les biens propres** (5 M€) représentés par :
 - les postes de livraison (2 M€),
 - le projet Nemo phase 2, un outil de modélisation et d'optimisation énergétique et économique des réseaux de chaleur (1 M€)
 - le projet transformation digital client #360 (1 M€),
 - la modernisation des ascenseurs de la tour de Lyon (1 M€).

Les désinvestissements (11 M€ en 2017 versus 15 M€ en 2016) dont :

- les mises au rebut :
 - la mise au rebut des canalisations dans le cadre du dévoiement suite au prolongement de la ligne de métro nord 14 (3 M€),
 - la mise au rebut des canalisations dans le cadre du dévoiement du feeder nord est suite au prolongement du tramway (1 M€),
 - la mise au rebut des canalisations des condensats prioritaires (1 M€),
 - la mise au rebut des installations fioul des centrales dans le cadre du projet de transformation des chaudières fioul au gaz (Grandes Installations de Combustion GIC) (0,5 M€) ;
- les biens cédés :
 - les biens de production de la DSP d'Ivry cédés à ENGIE Réseaux (4 M€),
 - les biens de la DSP de Saint Ouen (la chambre K1000 et la canalisation KN005-079) cédé au SYCTOM (0,7 M€),
 - Nemo, l'outil de modélisation et d'optimisation énergétique et économique des réseaux de chaleur refacturé à la BU B2T d'ENGIE (0,4 M€).

b) **Immobilisations financières**

Au cours de l'année 2017, CPCU SA a maintenu à 75% sa participation dans le capital social de Géoméropole SAS en contribuant à une augmentation de capital à hauteur de 5,4 M€.

2.1.2 Etat des amortissements sur l'exercice
(En euros)

Situations et mouvements de l'exercice

Immobilisations amortissables	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Logiciels.....	4 270 897	220 002	30 600	4 460 299
Constructions :				
Sur sol propre.....	37 265 077	2 442 670	0	39 707 747
Sur sol d'autrui.....	1 443 678	65 142	8 662	1 500 157
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....	10 223 993	1 167 185	23 157	11 368 021
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....	269 492 894	16 504 673	3 018 227	282 979 340
Autres immobilisations corporelles :				
Installations générales, agencements, aménagements divers.....	1 615 943	23 780	0	1 639 723
Matériel de transport.....	187 510	2 593	1	190 102
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....	11 704 717	0	311 795	11 392 922
Autres.....		0	0	
Immobilisations mises en concession	80 702 613	16 884 412	166 119	97 420 906
provision dépréciation.....	106 527	0	33 548	72 979
Total.....	417 013 848	37 310 458	3 592 109	450 732 198

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

Immobilisations amortissables	Dotations		Reprises		Mouvements net amortissements fin d'exercice
	Mode dégressif	Amort. exceptionnel	Mode dégressif	Amort. exceptionnel	
Logiciels.....		751 789			751 789
Constructions :					
Sur sol propre.....					
Sur sol d'autrui.....					
Installations générales, agencements et aménagements des constructions.....					
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels.....		5 649 493		1 796 822	3 852 671
Autres immobilisations corporelles :					
Installations générales, agencements, aménagements divers.....					
Matériel de transport.....					
Matériel de bureau et informatique, mobilier.....					
Autres.....					
Immobilisations mises en concession					
Total.....	0	6 401 281		1 796 822	4 604 460

2.2 Actif circulant

2.2.1 Eléments fongibles

Les montants inscrits au bilan pour chaque catégorie de stock fongible, soit 12 138 K€ pour le charbon, 1 452 K€ pour le biocombustible liquide, 653 K€ pour le bois et 906 K€ pour les achats de certificats verts pour le gaz (biogaz), sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de quotas d'émissions de gaz à effet de serre, soit 726 KT pour 2 238 K€, sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks des certificats d'économies d'énergie, soit 352 Gwh Cumac pour 1 146 K€, sont évalués au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks de matières et fournitures soit 8 681 K€ correspondent à des pièces de rechange dépréciées à hauteur de 2 008 K€.

2.2.2 Charges constatées d'avance

(En euros)	2017	2016
Droit de raccordement (1)	3 090 042	3 551 075
Locations diverses.....	330 750	290 622
Total.....	3 420 792	3 841 697

(1) Raccordement au réseau GRDF payé d'avance

2.2.3 Produits à recevoir sur créances

Les produits à recevoir et factures à établir s'élèvent à 95 494 K€.

Ils concernent essentiellement la TVA sur les factures non parvenues et sur les avoirs clients à établir pour 18 262 K€, le crédit impôt compétitivité emploi (CICE) pour 757 K€ et les ventes de chaleur au titre de décembre 2017 pour 76 465 K€.

2.3 Etat des créances et des dettes (En euros)

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
De l'actif immobilisé :				
Créances rattachées à des participations (1).....				
Prêts (1).....	925 671	5 598	5 754	914 319
Autres immobilisations financières.....	1 436 763	1 436 763		
De l'actif circulant :				
Avances et acomptes versés sur commandes d'exploitation	3 370 124	3 370 124		
Client douteux ou litigieux.....	187 392	187 392		
Autres créances clients.....	112 360 791	112 360 791		
Personnel et comptes rattachés.....	19 227	19 227		
Etat et autres collectivités publiques :				
Taxe sur la valeur ajoutée.....	20 589 667	20 589 667		
Impôt sur les sociétés.....	100 134	100 134		
Groupe et associés.....				
Débiteurs divers.....	13 711 464	13 711 464		
Autres créances	767 339	767 339		
Charges constatées d'avance (2).....	3 420 792	772 184	2 207 173	441 435
Totaux.....	156 889 364	153 320 683	2 212 927	1 355 754
(1) Montant des :				
Prêts et créances accordés en cours d'exercice.....	9 974			
Remboursements obtenus en cours d'exercice.....	231 322			
(2) dont charges constatées d'avance à plus d'un an	2 648 608			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes des établissements de crédit :				
A 1 an maximum à l'origine.....				
A plus d'1 an à l'origine.....	192 979 764	30 664 945	125 569 149	36 745 669
Total emprunts et dettes.....	192 979 764	30 664 945	125 569 149	36 745 669
Emprunts et dettes financières divers.....	49 907 601	49 189 875	717 726	
Avances et acomptes reçus.....	16 411 490	16 411 490		
Fournisseurs et comptes rattachés.....	115 567 352	115 567 352		
Personnel et comptes rattachés.....	11 822 660	11 822 660		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux.....	6 132 928	6 132 928		
Impôts et autres collectivités publiques :				
Taxe sur la valeur ajoutée.....	92 562	92 562		
Autres impôts, taxes et assimilés.....	1 202 416	1 202 416		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....	33 064 323	33 064 323		
Autres dettes.....	18 974 400	18 974 400		
Produits constatés d'avance (1).....	2 040 108	2 040 108		
Total.....	448 195 604	285 163 059	126 286 875	36 745 669

Tous les emprunts sont à taux fixe

(1) dont droit de raccordement sur canalisation (1,9 M€)

2.4 Etat des provisions (En euros)

2.4.1. Provisions réglementées (En euros)

Provision pour hausse des prix :

Détail de la provision	Charbon	Total
2015.....	3 788 962	3 788 962
2017.....	1 065 703	1 065 703
Total.....	4 854 665	4 854 665

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions réglementées :					
Provision pour hausse des prix.....	4 203 729	1 065 703	414 767		4 854 665
Amortissements dérogatoires.....	51 523 136	6 401 281	1 796 822		56 127 595
Total.....	55 726 864	7 466 984	2 211 589	0	60 982 260
Provisions pour risques et charges :					
Provisions pour risques.....	79 162 243	3 083 462	7 877 349	2 599 864	71 768 493
Provisions pour charges.....	41 412 957	3 294 897	8 257 951	0	36 449 903
Total.....	120 575 201	6 378 359	16 135 300	2 599 864	108 218 396
Provisions pour dépréciation :					
Sur immobilisations corporelles.....	106 527		33 548		72 980
Sur stocks matières consommables.....	2 131 356		122 806		2 008 550
Sur comptes clients.....	1 984 915	2 755 418	1 916 239		2 824 094
Sur dépréciation des titres consolidés.....	175 000	2 712 870			2 887 870
Total.....	4 397 798	5 468 288	2 072 592	0	7 793 494
Total général.....	180 699 863	19 313 632	20 419 482	2 599 864	176 994 149
Dont dotations et reprises d'exploitation.....		11 846 647	18 174 345	2 599 864	
Dont dotations et reprises exceptionnelles.....		7 466 984	2 245 137		

2.4.2 Provisions pour risques et charges
(En euros)

Les provisions pour risques et charges concernent essentiellement :

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions pour risques :					
Provision désamiantage (réseau, branchement)	10 532 530	87 288	2 500 264	1 164 152	6 955 402
Provision retours d'eau Paris	63 986 768	2 152 740	5 312 855	457 850	60 368 803
Provision retours d'eau Hors Paris	2 040 909	1 666	64 230		1 978 345
Provision réseau dessus dessous	722 934	425 327		722 934	425 327
Autres	1 879 104	416 441		254 928	2 040 617
Total.....	79 162 244	3 083 462	7 877 349	2 599 864	71 768 493
Provisions pour charges :					
Provision pour renouvellement compensateurs	12 838 886	219 994	2 268 543		10 790 336
Provision pour renouvellement retours d'eau Réseau prioritaire	10 798 042	25 581	5 174 030		5 649 593
Provision pour décennale chaudière et économiseurs	13 555 423	2 672 172			16 227 596
Provision pour démantèlement Chaufferie	3 259 594	0	547 594		2 712 000
Autres	961 012	377 150	267 784		1 070 378
Total.....	41 412 957	3 294 897	8 257 951	0	36 449 903

2.4.2.1 Dotations aux provisions pour risques et charges

Les dotations aux provisions pour risques et charges s'élevaient à 6 M€ en 2017 contre 19 M€ en 2016 et concernent essentiellement :

- la provision retour d'eau, 2,1 M€ (1,9 M€ en 2016) essentiellement pour le réseau Paris

La provision pour retour d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retour d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux centrales produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la DRIEE.

La provision est calculée de la manière suivante :

- une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons,
- un devis de réparation est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel, etc.) Le coût de réparation est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon,
- la provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût de réparation et d'un taux de réparation issu de données historiques et validé par la Direction Générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2005 et 2017,
- le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

La partie « courante » de la provision pour retour d'eau correspond à l'anticipation du montant des travaux pour l'exercice suivant.

Cette dotation (2,1 M€) correspond à des tronçons pour lesquels le solde de provision était nul (compte tenu des reprises pour travaux comptabilisés sur ces tronçons par le passé), mais susceptibles d'être sujets à des travaux d'entretien et de maintenance dans les années futures selon la Direction d'Ingénierie et du Développement. 4 tronçons dans Paris sont concernés.

- la provision pour renouvellement des compensateurs de 0,2 M€ (8,7 M€ en 2016)

Le programme de renouvellement des compensateurs a été remis à jour par la Direction de l'Ingénierie de CPCU.

La liste des compensateurs à remplacer a été définie sur base d'une Analyse des Modes de Défaillance Et de leur Criticité (AMDEC).

En résumé, plusieurs paramètres sont intégrés :

- âge,
- proximité de centrale,
- retour d'expérience technique et technologique des sinistres.

Le programme est établi jusqu'à la fin de la DSP sur Paris, soit jusqu'en 2024 sous la forme d'un Plan de Surveillance et de Maintenance Particulier issu de nos obligations réglementaires (arrêté du 8 août 2013).

- la provision pour décennales chaudières et économiseurs de 2,6 M€ (3,3 M€ en 2016)

Les dotations ont pour origine :

- la comptabilisation par dixième des travaux d'entretien effectués tous les 10 ans (2 M€) ;
- la mise à jour du programme de travaux d'entretien sur les cogénérations suite à la signature en 2016 du nouveau contrat d'entretien avec General Electric depuis le dernier entretien réalisé (0,4 M€).

2.4.2.2 Reprises aux provisions pour risques et charges

Les reprises aux provisions pour risques et charges s'élèvent à 18,7 M€ en 2017 contre 26 M€ en 2016 et concernent essentiellement :

- la provision sur les retours d'eau, 5,8 M€ contre 5,1 M€ en 2016 dont :
 - 5,7 M€ de reprise sur le réseau Paris,
 - 0,06 M€ de reprise sur le hors Paris.

Cette reprise correspond à :

- des travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections (5,4 M€ en 2017 contre 4,7 M€ en 2016).
- 0,4 M€ du à l'effet de la baisse du coût d'inspection de 127 € à 126,80 € et de la légère augmentation du taux de réparation de 27,20% à 27,23%,
- la provision dessus-dessous (0,7 M€),
- la provision branchements à obturer car amiante : 2,7 M€,
- la provision pour renouvellement du réseau prioritaire (reprise de 5,1 M€ en 2017 de même montant qu'en 2016).

Cette reprise correspond à :

- des travaux acceptés par le Concédant de remise à neuf des tronçons après inspection, et concernant le programme du réseau retour d'eau prioritaire,
- une sortie du programme : le tronçon SW16 n'est plus considéré à risque en terme de fuite. Il a, par conséquent, été retiré du programme,
- la provision pour renouvellement des compensateurs de 2,2 M€ (13,9 M€ en 2016).

Le programme de renouvellement des compensateurs a été remis à jour par la Direction de l'Ingénierie et du développement de CPCU : cf. 2.4. 2.1

2.5 Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 €. La réserve légale s'élève à 10% du capital.

2.6 Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)	
Capitaux propres au 31 décembre 2016.....	574 320
Distribution de dividendes.....	0
Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement...	7 218
Autres variations : amortissement caducité.....	3 217
Résultat de l'exercice 2017.....	39 942
Capitaux propres au 31 décembre 2017.....	624 697

2.7 Charges à payer

Elles s'élèvent à 159 962 K€.

La nature des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

- Fournisseurs – factures non parvenues.....	126 499 K€
- Personnel – dette provisionnée pour congés à payer et autres charges...	11 823 K€
- Organismes sociaux, charges à payer.....	4 592 K€
- Etat, charges à payer.....	5 072 K€
- Intérêts courus non échus	492 K€
- Clients, avoirs à établir	1 067 K€
- Autres créiteurs – factures non parvenues	10 417 K€

Note 3 – Notes sur le résultat

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires baisse de 2%, (de 452 M€ en 2016 à 443 M € en 2017), cette variation s'analyse comme suit :

- le chiffre d'affaires de l'activité thermique baisse de 3% de 437 M€ en 2016 à 422 M€ en 2017.
- le chiffre d'affaires de l'activité électrique augmente de 33% de 15 M€ en 2016 à 20 M€ en 2017.

3.2 Charges de personnel

La variation des « autres frais de personnel » vient notamment de la comptabilisation de la différence tarifaire, avantage en nature des retraités CPCU qui bénéficient d'un tarif réduit du gaz et de l'électricité.

En 2017, la charge comptabilisée est supérieure de 0,3 M€ comparée à celle de 2016.

3.3 Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2017	2016
Plus et moins-value sur cession d'actifs.....(1)	-1 528	-5 212
Dotations et reprises de provision pour :		
Risques.....		
Charges		
Dotations et reprises de provisions réglementées..... (2)	-5 255	1 598
Dotations et reprises aux provisions pour dépréciation exceptionnelle...	34	766
Autres produits et charges exceptionnels.....(3)	806	-6 135
Total	-5 944	-8 983

(1) Les plus ou moins values de cession concernent essentiellement la sortie de biens suite au Projet Ligne 14 (- 0,7 M€), au Dévoisement T3N (- 0,4 M€) et à l'inventaire de la centrale de Vaugirard (- 0,3M€).

(2) Les dotations et reprises de provisions réglementées comprennent :

- 6,401 M€ de dotations aux amortissements dérogatoires et 1,797 M€ de reprises aux amortissements dérogatoires.
- 1,066 M€ de dotations sur la provision pour hausse des prix et 0,415 M€ de reprises sur la provision pour hausse des prix.

(3) Les autres produits et charges exceptionnels comprennent :

- charges exceptionnelles (0,2 M€) :
 - indemnité de retard clients (0,1 M€),
 - dommages et intérêts (0,1 M€),
- produits exceptionnels (1 M€) :
 - quote-part des subventions d'investissement virée au résultat (1 M€).

3.4 Impôt sur les bénéfices

(En milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt théorique (1)	Résultat net	
			Théorique	Comptable
Courant.....	65 597	-17 170	48 427	33 998
Exceptionnel.....	5 944	-2 044	3 900	5 944
Total.....	71 541	-19 214	52 327	39 942

(1) La ventilation de l'impôt entre les résultats courant et exceptionnel est réalisée après affectation des déductions et réintégrations fiscales aux divers éléments du résultat comptable avant impôt.

L'écart entre l'impôt présenté dans le tableau ci-dessus (19,214 M€) et l'impôt présenté au compte de résultat (18,159 M€) correspond d'une part au crédit d'impôt compétitivité emploi (- 0,683 M€), au remboursement de la contribution de 3% sur les dividendes payés en 2015 et 2016 (- 0,362 M€) et à la régularisation d'IS 2016 (- 0,009 M€). L'impôt 2017 est calculé avec une contribution à 3,3% appliquée au taux normal de 33,33% ce qui porte le taux d'IS à 34,43%. CPCU n'a pas de report déficitaire (cf partie sur la situation fiscale latente § 4.5).

Note 4 – Autres informations

4.1 Effectif

La situation de l'effectif moyen au cours de l'exercice se présente comme suit :

Catégories	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	Total
Cadres (et assimilés).....	142		142
Agents de maîtrise (et assimilés)dont 21 en alternance	364		364
Agents d'exécution (et assimilés)dont 17 en alternance	73		73
Total.....	579	0	579

4.2 Engagements financiers particuliers

L'intégralité des éléments financiers figurent ci-dessous :

- Engagements réciproques :
 - Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat..... 16 M€
 - Achat de combustibles :
 - Charbon 74 283 tonnes..... 9 M€
 - Gaz (abonnement) 27 M€
 - Bois Black pellets 15 M€
 - Biocombustible liquide 4 000 tonnes 3 M€
 - Opération de swap sur achats de combustibles fossiles..... 117 M€ (charbon 13,4 M€ / gaz 87,7 M€ / CO₂ 16 M€)
 - Achat de quotas de CO₂..... 16 M€
- Engagements recus : cautions bancaires des fournisseurs..... 20 M€
- Engagement retraite (cf annexe au bilan § 4.3)..... 183 M€
- Engagements donnés : cautions bancaires fournisseurs 10,2 M€
- Engagements vis-à-vis des risques de change et des risques sur les matières premières :

a) Risques sur le change et les matières premières et stratégie de couvertures

Du fait de son activité, CPCU est exposée au risque de change principalement sur les opérations d'achats de granulés de bois compte tenu des termes contractuels fixant des prix d'achat de la matière libellés en dollars et sur les opérations d'achat de charbon dont le prix d'achat est également libellé en dollars.

Du fait de son activité, CPCU est également exposée au risque lié à l'évolution du prix des matières premières incluant le gaz, la composante fossile de l'indexation du prix d'achat de la chaleur du Sycotm et les quotas de CO₂.

Il est nécessaire de maîtriser le prix de revient de CPCU et de garantir un prix de vente aux abonnés le plus stable possible dans le temps, indépendamment des fluctuations du marché. La politique de couverture des matières premières vient ainsi mitiger le risque financier portant sur les matières premières.

A cet effet, la stratégie de couverture est pilotée par un comité des risques sur les achats d'énergie lequel s'appuie sur les analyses et recommandations des experts du Groupe ENGIE.

b) Instruments utilisés et comptabilité de couvertures

CPCU utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des cours de change et des prix de marché des matières premières.

Les instruments de couverture utilisés sont (i) des achats à terme de devises, et (ii) des swaps de matières premières.

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont présentés dans les engagements hors bilan à leur Juste Valeur (JV). Lorsque le sous-jacent se réalise, les gains et pertes liés à l'instrument de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à l'élément couvert au niveau des comptes d'achat (achats de combustibles).

c) Identification des éléments couverts, des instruments de couverture et de leur juste valeur

Instruments de couverture	Nature du sous-jacent	Sous-jacent	Quantités par échéance				Valorisation K€ 31/12/2017	Valorisation K€ 31/12/2016
			2018	2019	2020	2021		
SWAP	Matières premières	Fioul chaleur systom (milliers de tonnes) (1)	31	33			2 292	3 297
SWAP	Matières premières	Charbon (milliers de tonnes)	160	160	40		12 065	9 165
SWAP	Matières premières	Gaz (GWh)	2 300	2 300	945		19 656	19 669
Achats à terme	Matières premières	CO ₂ (Ktonnes de quotas)	800	900	150		-2 533	-2 721
Total	Total	Total	3 260	3 360	1 135	0	31 480	29 409
Instruments de couverture	Nature du sous-jacent	Sous-jacent	Quantités par échéance				Valorisation K€ 31/12/2017	Valorisation K€ 31/12/2016
			2018	2019	2020	2021		
Achats à terme	Change	USD (millions)	30	30	30	20	6 598	18 798
Total	Total	Total	30	30	30	20	38 078	48 207

(1) Fioul pour la composante fossile de l'évolution du prix de la chaleur systom

Compte tenu de la hausse importante du prix des énergies fossiles et de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, CPCU a contracté des couvertures à des niveaux de prix plus favorables que les prix de marché observés au 31 décembre 2017.

La variation (- 12,2 M€) des couvertures en dollars s'explique par les couvertures arrivées à échéance au cours de l'année 2017 et la hausse de la parité \$/€.

Concernant le CO₂, la baisse du prix de marché à la date du 31 décembre 2017 a entraîné une valorisation négative sur 2017 comme en 2016.

4.3 Régime de retraite

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de la CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossement au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le montant des engagements pour retraites est évalué à 183 M€.

Cet engagement fait l'objet d'une provision dans les comptes consolidés IFRS.

La Société ne possède pas d'actif finançant son régime de retraite.

4.4 Consolidation

La Société entre dans le périmètre de consolidation du Groupe ENGIE, qui détient 64,39% des actions de CPCU.

Par ailleurs, la Société est cotée à la Bourse de Paris par Euronext, Compartiment C et établit des comptes consolidés.

4.5 Situation fiscale différée et latente

La situation différée et latente se présente comme suit à la clôture de l'exercice. Elle tient compte de la contribution sociale sur les bénéfices.

Impôt dû :

- provisions réglementées..... 20 981 829 €
- subventions d'investissements..... 11 239 076 €

32 220 905 €

Impôt payé d'avance :

- charges non déductibles temporairement..... 13 668 684 €

4.6 Liste des filiales et participations
(En milliers d'euros)

Société ou groupe de sociétés	Capital	Prime d'émission réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou pertes (-) du dernier exercice clos	Dividendes alloués à la société au cours de l'exercice	Observations clôture de l'exercice
				Brute	Nette						
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la société) :											
SNC Cogé Vitry 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 440 258 366.....											
	40	16 436	50	20	20	-	-	43 578	2 408		
SAS Géotelluence 80 avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX N° SIREN 802 692 509.....											
	2 000	-447	50	1 000	1 000			1 536	-994		
SNC Choisy-Vitry-Energie 185 rue de Bercy 75012 Paris N° SIREN 452 249 832.....											
	100	-1 196	55	55	0	-	-	8 572	-383		
SAS Géoméropole 185 rue de Bercy 75012 PARIS N° SIREN 799 144 399.....											
	7 300	0	75	5 475	3 411	-	-	4 018	324		
B. Participations (10 à 50% au moins du capital détenu par la société) :											
SNC Choisy-Vitry-Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri 94400 Vitry sur Seine N° SIREN 480 627 199.....											
	100	-2 118	45	45	0	-	4 642	14 854	515		
S.A. Tiru Tour Franklin La Défense 8 92042 Paris la Défense cedex N° SIREN 334 303 823.....											
	10 000	61 854	19	724	0	-	-	69 007	-77 605		
S.A. Climespace 3 Boulevard Diderot 75588 Paris cedex 12 N° SIREN 378 993 455.....											
	14 410	64 504	22	6 278	6 278	-	-	81 183	17 949	3 527	
S.A. Transports réunis services 79 rue Julian Grimaud BP 36 93701 Drancy N° SIREN 377 508 858.....											
	550	1 239	26	366	366	-	-	4 850	328	40	30 sept.

Note 5 – Tableau de financement 2017

Emplois et ressources (en milliers d'euros)	2017	2016
Capacité d'autofinancement :		
Résultat net.....	39 942	39 621
+ Dotations aux amortissements.....	47 558	42 491
- Reprises.....	-1 797	-1 575
+ Dotations aux provisions.....	12 912	20 680
- Reprises.....	-20 825	-33 261
- Subventions d'investissement virées au résultat.....	-1 054	-278
- Plus-values de cession.....	0	0
+ Moins-values de cession.....	1 528	5 212
Total capacité d'autofinancement.....	78 265	72 890
Ressources durables :		
Capacité d'autofinancement.....	78 265	72 890
Cessions d'immobilisations incorporelles.....	0	0
Cessions d'immobilisations corporelles.....	30	104
Cessions ou réductions d'immobilisations financières.....	249	55
Augmentation des autres capitaux propres.....	3 016	1 577
Augmentation des dettes financières.....	0	128 957
Total des ressources.....	81 560	203 583
Emplois stables :		
Distributions mises en paiement.....		6 039
Acquisitions d'immobilisations incorporelles.....	1 164	220
Acquisitions d'immobilisations corporelles.....	40 328	92 013
Acquisitions d'immobilisations financières.....	5 522	157
Remboursement de dettes financières.....	25 140	18 491
Total des emplois.....	72 154	116 920
Variation du fonds de roulement net global	9 406	86 663
Variations d'exploitation :		
Stocks et encours.....	9 626	3 041
Avances et acomptes versés sur commandes.....	-1 418	633
Créances clients et comptes rattachés	1 448	-14 054
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	4 816	-4 804
Dettes fournisseurs et autres.....	-28 293	14 067
Besoin ou dégagement de fonds de roulement d'exploitation.....	-13 821	-1 118
Variations hors exploitation :		
Autres débiteurs.....	21 072	4 481
Autres créditeurs.....	-15 841	-92 291
Besoin ou dégagement de fonds de roulement hors exploitation...	5 230	-87 810
Variations de trésorerie :		
Placement compte courant associés.....		
Valeur mobilière de placement		
Disponibilités.....	-815	2 256
Concours bancaires courants.....		
Variation nette de trésorerie.....	-815	2 256
Utilisation de la variation du fonds de roulement net global.....	-9 406	-86 671

Note 6 – Litiges en cours

Aucun litige significatif n'est à signaler.

Note 7 – Quotas d'émission de gaz à effet de serre

Concernant la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre, CPCU applique le modèle « production » avec une gestion des quotas pour se conformer aux obligations liées aux émissions. En effet, compte tenu de son activité de production d'énergie thermique, CPCU émet des gaz à effet de serre et doit donc acheter des quotas d'émission de gaz à effet de serre pour remplir ses obligations.

La comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre se fait dans des comptes de stocks, selon les modalités propres au modèle « production ». Les quotas alloués sont entrés en stock pour une valeur nulle. Les sorties de quotas sont comptabilisées dès leur consommation, du fait des émissions de CO₂.

Le montant des quotas gratuits a été défini dans le plan National d'Allocation de Quotas de CO₂ (PNAQ III) pour la période 2013-2020.

L'impact résultat de l'année 2017 est une charge de 2,2 M€ à comparer à une charge de 2 M€ sur l'année 2016.

Sur l'année 2017, CPCU a émis 711 ktonnes de CO₂, en diminution de 9% par rapport à 2016 du fait de la moindre rigueur climatique. Sur la même année, CPCU a bénéficié de 356 ktonnes de quotas gratuits de CO₂. Pour répondre aux obligations liées à ces émissions et compte tenu du fait que les allocations gratuites sont inférieures aux émissions, CPCU achète des quotas de CO₂ sur le marché.

Afin de maîtriser les évolutions du prix des quotas de CO₂, CPCU réalise des achats à terme plusieurs années en avance.

A noter que les quotas gratuits restants à recevoir dans le cadre du Plan National d'Allocation de Quotas de CO₂ (PNAQ III) s'élève à 743 269 tonnes de CO₂ pour la période 2018 à 2020.

Note 8 – Certificats d'Économies d'Énergie

Concernant la comptabilisation des certificats d'économies d'énergie, CPCU applique le modèle « Économies d'énergie » avec une gestion des certificats pour se conformer aux exigences de la réglementation relative aux économies d'énergie. En effet, compte tenu de son activité de distribution, CPCU vend de l'énergie thermique et doit donc acheter des certificats d'économies d'énergie pour remplir ses obligations.

Les certificats obtenus de l'Etat ou en cours d'obtention sont enregistrés à leur coût de production. Les certificats acquis sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les certificats d'économies d'énergie sont consommés par la survenance du fait générateur de l'obligation d'économies d'énergie, qui vaut consommation de leur unité de compte. Ils sont sortis de stocks lors de la réalisation des ventes d'énergie générant l'obligation d'économies d'énergie.

A partir du 1^{er} janvier 2016, un nouveau type de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a été mis en place : « CEE précarité énergétique ».

En 2017, le résultat des CEE classique et précarité est une charge de 4,1 M€ versus 2,8 M€ en 2016.

8.1 CEE classique

Le résultat sur le poste CEE classique 2017 est une charge de 3,0 M€ versus 1,5 M€ en 2016.

La 3^{ème} période définie par le décret n°2014-1668 du 29 décembre 2014 couvre les années 2015 à 2017, sur la base des ventes des exercices 2015 à 2017. Sur cette période, les ventes s'élèvent à 15 GWh et l'obligation de CPCU à 2 245 GWh cumac.

8.2 CEE précarité énergétique

Le résultat sur le poste CEE précarité 2017 est une charge de 1,1 M€ versus 1,3 M€ en 2016.

La 3^{ème} période définie par le décret n°2014-1668 du 29 décembre 2014 couvre les années 2016 à 2017, sur la base des ventes des exercices 2016 à 2017. Sur cette période, les ventes s'élèvent à 10 TWh et l'obligation de CPCU à 489 GWh cumac.

Note 9 – Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les cabinets BM&A et Ernst & Young agissent en tant que commissaires aux comptes de CPCU (société mère du Groupe). Les informations sur les honoraires des commissaires aux comptes sont présentées conformément au règlement ANC 2016-09 du 2 décembre 2016.

(En milliers d'euros)	BM&A				Cabinet ERNST & YOUNG			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	110	101	83%	93%	121	112	74%	88%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés complément au titre de l'année N-1	23		17%		27		16%	
Services autres que Certification des Comptes	0	8	0%	7%	17	16	10%	12%
TOTAL	133	109	100%	100%	164	128	100%	100%

Les 17 K€ pour Ernst & Young au niveau de la ligne « Services autres que certification des comptes » portent sur l'établissement du rapport de l'organisme tiers indépendant sur les données extra-financières du rapport annuel.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société CPCU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CPCU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 1.3 Changement de méthode » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application du règlement n° ANC 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des actifs incorporels et corporels

Se référer aux notes 1.4 « Utilisation d'estimations », 1.5 « Immobilisations incorporelles », 1.6 « Immobilisations corporelles », 1.7 « Tests de perte de valeur » et 2.1 « Actif immobilisé » de l'annexe des comptes annuels.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2017, la société détient M€ 1 d'immobilisations incorporelles et M€ 993 d'immobilisations corporelles.</p> <p>Dans le cadre de son processus de clôture, la société réalise annuellement un test de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. Comme indiqué dans la note 1.7 de l'annexe des comptes annuels, ce test repose sur la détermination de la somme actualisée des <i>cash flows</i> à partir, notamment, des prévisions de résultat établies par la direction.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des actifs incorporels et corporels constituait un point clé de l'audit en raison de leur montant dans les comptes de la société et parce que la détermination de leur valeur repose sur l'utilisation d'estimations, d'appréciations ou d'hypothèses de la direction.</p>	<p>Nous avons examiné la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie retenue par la direction.</p> <p>Nos travaux ont également porté sur les principales estimations réalisées par la direction. Nous avons en particulier analysé :</p> <ul style="list-style-type: none">- la cohérence des projections de <i>cash flows</i> avec les prévisions de résultat établies par la direction, la performance historique de la société et le contexte économique dans lequel la société s'inscrit ;- les modalités et les paramètres retenus pour la détermination du taux d'actualisation dont nous avons apprécié les modalités de détermination et la cohérence avec les hypothèses de marché sous-jacentes, en incluant dans notre équipe des spécialistes en la matière ;- la pertinence des scénarios de sensibilité retenus par la direction. <p>Nous avons examiné le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe des comptes annuels.</p>

■ Evaluation des provisions sur les retours d'eau

Se référer aux notes 1.4 « Utilisations d'estimations », 1.10 « Provisions pour risques et charges », 2.4.2 « Provision pour risques et charges » de l'annexe des comptes annuels.

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de son activité d'exploitation du réseau, la société comptabilise une provision sur les retours d'eau, destinée à couvrir l'engagement de remise en état des canalisations de retours d'eau, pris par la société et signifié à la DRIEE. Au 31 décembre 2017, son montant, enregistré en provisions pour risques et charges, s'élève à M€ 60,4 pour la part relative à Paris et à M€ 2 pour la part hors Paris.</p> <p>Nous avons estimé que l'évaluation de cette provision a été un point clé de l'audit en raison de son montant dans les comptes annuels et de l'utilisation d'estimations par la direction pour son évaluation en fin d'exercice.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de la provision sur les retours d'eau et avons apprécié la conformité de la méthode d'évaluation appliquée avec les dispositions prévues par le référentiel comptable.</p> <p>Concernant les mouvements de dotations et les reprises affectant le montant de la provision au cours de l'exercice, nos travaux ont consisté à examiner par sondages :</p> <ul style="list-style-type: none">- les devis de réparation et le taux de réparation pris en compte par la direction ;- les justificatifs disponibles, relatifs aux travaux réalisés sur certains tronçons entraînant une reprise des provisions. <p>Nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans l'annexe des comptes annuels.</p>

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

■ **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CPCU par votre assemblée générale du 16 juin 2015 pour le cabinet BM&A et du 15 juin 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet BM&A était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 22 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Marie-Cécile Moinier

Stéphane Pédron

10. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2017

COMPAGNIE PARISIENNE DE CHAUFFAGE URBAIN

Comptes consolidés

I – Etat de situation financière au 31 décembre 2017
(En milliers d'euros)

Actif	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles.....	3	312 315	328 185
Immobilisations corporelles.....	3	472 536	475 041
Titres disponibles à la vente		137	137
Prêts et créances au coût amorti	4.1.1	40 256	32 762
Instruments financiers dérivés	4.1.2	24 363	27 981
Participation dans les entreprises associées.....	6	12 301	14 466
Impôts différés actif.....	16.3	19 087	17 662
Total actif non courant.....		880 995	896 234
Prêts et créances au coût amorti	4.1.1	6	4
Instruments financiers dérivés.....	4.1.2	20 549	20 226
Créances clients et autres débiteurs.....	4.1.3	155 494	147 212
Stocks.....	7	25 255	34 870
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	4.2.6	703	5 151
Total actif courant.....		202 007	207 463
Total actif.....		1 083 002	1 103 697

Passif	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital et réserves - part du groupe.....	V	317 007	293 683
Participations ne donnant pas le contrôle	V	14 384	12 002
Total Capitaux propres		331 391	305 685
Provisions.....	8	244 753	249 568
Dettes financières.....	4.2.4	182 579	192 488
Instruments financiers dérivés	4.1.2	6 834	0
Autres passifs financiers	4.2.1	0	500
Autres passifs.....	4.2.1	4 580	4 626
Total passif non courant.....		438 746	447 182
Provisions.....	8	11 907	10 863
Dettes financières.....	4.2.4	89 482	102 999
Dettes fournisseurs et autres créditeurs.....	4.2.1	153 069	187 225
Autres passifs.....	4.2.1	58 407	49 743
Total passif courant.....		312 865	350 830
Total passif et capitaux propres.....		1 083 002	1 103 697

II – Compte de résultat au 31 décembre 2017
(En milliers d'euros)

	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires.....	10	482 768	469 010
Autres produits opérationnels.....			
Achats.....		-214 155	-239 949
Charges de personnel.....		-49 197	-47 837
Amortissements, dépréciations et provisions.....		-35 855	-40 939
Autres charges opérationnelles.....	11	-120 108	-88 996
Résultat opérationnel courant.....		63 453	51 289
Quote-part de résultat dans les entreprises mises en équivalence	6	1 895	4 326
Résultat opérationnel courant après quote-part du résultat net des entreprises ises en équivalence.....		65 348	55 615
Résultat sur cession d'actifs.....	12	-2 410	-5 273
Résultat MtM des dérivés.....	13	947	2 295
Résultat des activités opérationnelles.....		63 885	52 637
Coût de l'endettement financier net.....	14.2	-3 413	-3 751
Autres produits financiers.....	14.4	101	4
Autres charges financières.....	14.3	-4 521	-4 977
Résultat financier.....	14.1	-7 833	-8 724
Impôts sur les bénéfices.....	16	-20 160	-15 357
Résultat net total		35 892	28 556
dont participations ne donnant pas le contrôle.....		1 037	1 020
Résultat net part du groupe.....		34 855	27 536
Résultat Net Récurrent - Quote-part groupe	1.4.13	40 020	32 882
Résultat net par action (1).....	1.4.15	20,20	15,96
Résultat net dilué par action (1).....		20,20	15,96

(1) Le nombre d'actions est inchangé sur les exercices 2016 et 2017 et s'élève à 1 725 320 actions.

III – Etat du résultat global au 31 décembre 2017
(En milliers d'euros)

	31/12/2017			31/12/2016		
	Total	Part Groupe	Part participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part Groupe	Part participations ne donnant pas le contrôle
Résultat net de la période.....	35 892	34 855	1 037	28 556	27 536	1 020
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-11 071	-11 071	0	35 843	35 843	
QP des entreprises associées sur éléments recyclables (1)	1 345	0	1 345	-129	-114	-15
Impôt.....	3 925	3 925	0	-12 077	-12 077	
TOTAL ELEMENTS RECYCLABLES	-5 801	-7 146	1 345	23 637	23 652	-15
Pertes et gains actuariels.....	-2 159	-2 159	0	-15 673	-15 673	
Impôt.....	-2 226	-2 226	0	318	318	
TOTAL ELEMENTS NON RECYCLABLES	-4 385	-4 385	0	-15 355	-15 355	0
Autres éléments du résultat global.....	-10 186	-11 531	1 345	8 282	8 297	-15
Résultat global.....	25 706	23 324	2 382	36 838	35 833	1 005

Ventilation de l'impôt différé sur les autres éléments du résultat global

(En milliers d'euros)	2017		2016	
	Base	Impôt différé	Base	Impôt différé
Pertes et gains actuariels.....	-2 159	-2 226	-15 673	318
Variation de juste valeur des instruments financiers	-11 071	3 925	35 843	-12 077
QP des entreprises associées sur éléments recyclables (1)	1 345	0	-129	0
Total	-11 885	1 699	20 041	-11 759

(1) Correspond à la part de l'augmentation de capital faite par Climespace (1,4 M€) et à une écriture de « réévaluation » des réserves du Groupe TIRU.

IV – Tableau des flux de trésorerie consolidés
(En milliers d'euros)

	Notes	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Résultat net.....		37 828	28 556
Quote-part de résultat MEE.....		-3 831	-4 326
Dividendes reçus des MEE (1).....		3 567	3 572
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions.....		33 430	38 144
Résultat sur cessions d'actifs.....		2 440	5 307
Résultat financier.....	14.1	7 833	8 724
Impôt sur les bénéfices.....	16.1	20 160	15 357
Perte de valeur.....		-943	-2 295
Marge brute d'autofinancement avant charges financières et impôts.....		100 484	93 039
Impôt décaissé.....		-20 034	-19 173
Variation du besoin en fonds de roulement (2).....		-13 490	744
Flux issus des activités opérationnelles.....		66 960	74 610
Acquisitions.....		-45 157	-76 993
Cessions.....		3	104
Acquisition immobilisations financières.....		-119	-109
Réduction des autres immobilisations financières.....		247	37
Intérêts nets sur actifs financiers non courants.....		-849	-855
Acquisition titres de participations consolidées (3).....		-500	-31
Disponibilités acquises.....		0	3 077
Flux issus des activités d'investissement.....		-46 375	-74 770
Opérations de financement :			
Dividendes versés.....	9.4	0	-6 039
Remboursement des dettes financières.....		-31 131	-19 545
Besoin de trésorerie (financement).....		-31 131	-25 584
Augmentation des capitaux propres.....		1 800	
Augmentation des dettes financières.....		22 367	128 957
Dégagement de trésorerie (financement).....		24 167	128 957
Intérêts financiers versés.....		-3 409	-3 751
Variation des découverts bancaires et des comptes courants de trésorerie		-14 662	-95 583
Reclassement.....		2	540
Flux issus des activités de financement.....		-25 033	4 579
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture (au 1er janvier de l'année en cours)...		5 151	732
Variation de trésorerie.....		-4 448	4 419
Trésorerie de clôture.....		703	5 151

(1) Climespace (3,527 M€) et TRS (0,04 M€)

(2) Concerne essentiellement la hausse des créances sur le concédant (+ 8M€) et la baisse des dettes fournisseurs (+ 6 M€)

(3) Géotelluence : règlement du solde du capital social (0,5 M€)

V – Etat de variations des capitaux propres consolidés
(En milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves consolidées	Pertes et gains actuariels	Variations justes valeurs et autres	Ecarts de conversion	Capitaux propres part du groupe	Participation ne donnant pas le contrôle	Total
Capitaux propres au 31 décembre 2015	1 725 320	27 605	4 568	278 201	-51 466	5 170	-142	263 934	10 998	274 932
Résultat net.....				27 536				27 536	1 020	28 556
Autres éléments du résultat global.....					-15 354	23 766	-114	8 297	-15	8 282
Résultat global de l'exercice 2016.....				27 536	-15 354	23 766	-114	35 833	1 005	36 838
Dividendes distribués.....				-6 039				-6 039	-1	-6 040
Variation de périmètre										0
Autres.....				-46				-46	1	-45
Capitaux propres au 31 décembre 2016	1 725 320	27 605	4 568	299 653	-66 820	28 936	-256	293 683	12 002	305 685
Résultat net.....				34 855				34 855	1 037	35 892
Autres éléments du résultat global.....					-4 385	-7 146		-11 531	1 345	-10 186
Résultat global de l'exercice 2017.....				34 855	-4 385	-7 146	0	23 324	2 382	25 706
Dividendes distribués.....				0				0		0
Variation de périmètre										0
Autres.....								0	0	0
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 725 320	27 605	4 568	334 509	-71 205	21 790	-256	317 007	14 384	331 391

Lors de l'Assemblée Générale de CPCU SA en date du 22 juin 2017, il a été décidé d'affecter la totalité du résultat au 31/12/2016 au report à nouveau soit 39,6 M€. Aucune distribution de dividendes au titre de l'exercice 2016 n'a été faite.

VI – Notes aux états financiers

En date du 22 Mars 2018, le Conseil d'Administration de CPCU SA a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 de la Société CPCU et de ses filiales. Ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 juin 2018.

INFORMATIONS SUR CPCU SA

CPCU SA, Société mère du Groupe et de ses filiales, dont le siège social est situé au 185 rue de Bercy 75012 Paris, est une Société Anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

CPCU SA est détenue majoritairement par le Groupe ENGIE, lequel publie des comptes consolidés IFRS.

CPCU SA est régie par les dispositions légales et réglementaires, en vigueur et à venir, applicables aux sociétés anonymes et par ses statuts.

CPCU SA est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Activité de CPCU SA

CPCU SA est concessionnaire de la ville de Paris pour « la distribution de chaleur pour tous usages par la vapeur ou l'eau chaude, sur le territoire de la Ville de Paris » aux termes de la convention de concession en date du 10 décembre 1927 ayant fait l'objet d'une prolongation par avenant du 9 avril 2009 portant la fin de la concession au 31 décembre 2024.

Cette convention définit les droits et obligations du concessionnaire, dont les conséquences comptables sont les suivantes :

- le concessionnaire est tenu de payer au concédant une redevance comportant deux termes, l'un proportionnel à la longueur des canalisations du réseau intra-muros (droit statistique), l'autre proportionnel au produit de la quantité de vapeur distribuée sur le réseau dans Paris intra-muros par le tarif maximum autorisé (droit complémentaire),

- le concessionnaire est tenu d'entretenir et de renouveler les installations de distribution et de production de chaleur sur le territoire de la ville et en dehors,
- la convention de concession définit les biens du concessionnaire faisant partie du domaine concédé, dits « biens de retour », par opposition aux biens ne faisant pas partie du domaine concédé, dits « biens de reprise ». Les conditions de reprise des installations en fin de concession sont détaillées comme suit :

- les biens de retour seront remis gratuitement à la ville de Paris. A titre dérogatoire, pour les biens de retour établis depuis le 1^{er} janvier 2001 et non amortis à la fin de la concession, la ville de Paris versera à CPCU SA une indemnité égale à leur valeur brute, diminuée d'un trentième, pour chaque année depuis leur établissement. Cette indemnité ne pourra pas être supérieure à la valeur nette comptable du bien considéré,
- les terrains, le mobilier, le matériel mobile, les biens immatériels et les stocks seront indemnisés à leur valeur vénale.

- pour les centrales de production et l'ensemble des canalisations, installations et ouvrages accessoires de distribution et transport situés en dehors de la ville de Paris : l'indemnité sera calculée selon la règle énoncée pour les biens de retour.

Les biens de retour, soit le réseau, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur leur durée de vie, avec un maximum de 30 ans.

Les biens de reprise font l'objet d'un amortissement industriel. Cf note 1.6 « Immobilisations corporelles ».

Note 1 – Référentiel et méthodes comptables

1.1 Référentiel comptable

En application du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 sur le prospectus, les informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de CPCU sont fournies pour les deux derniers exercices 2016 et 2017 et sont établies conformément au règlement (CE) n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales IFRS. Au 31 décembre 2017, les états financiers consolidés annuels du Groupe sont conformes aux IFRS publiées par l'IASB et adoptées par l'Union européenne⁽⁹⁾.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2017 sont conformes à ceux retenus pour les états financiers au 31 décembre 2016 à l'exception des évolutions normatives reprises ci-dessous en 1.1.1.

1.1.1 Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables de façon obligatoire en 2017

- Amendements IAS 7 – Tableau des flux de trésorerie : Initiative concernant les informations à fournir
- Amendements IAS 12 – Impôts sur le résultat : comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes

Ces amendements n'ont pas d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

1.1.2 Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables en 2018 et non anticipés par le Groupe

- IFRS 9 – Instruments financiers.

Un projet a été initié en 2015 au sein du Groupe ENGIE, structuré autour des trois volets de la nouvelle norme (classification et évaluation des actifs et passifs financiers, dépréciation et comptabilité de couverture), projet auquel CPCU est associée

Comme le Groupe ENGIE, le Groupe CPCU a décidé de ne pas adopter IFRS 9 de façon anticipée et d'appliquer la norme dans son intégralité à partir du 1^{er} janvier 2018. Conformément aux principes de transition d'IFRS 9, la nouvelle norme sera appliquée de façon rétrospective pour le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers de même que pour les dépréciations, et de façon prospective pour la comptabilité de couverture. Le choix des options de première application offertes par la norme n'induit pas d'impacts significatifs pour le Groupe CPCU.

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires (chiffre d'affaires) tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 15 est applicable de manière obligatoire au 1^{er} janvier 2018. Comme le Groupe ENGIE, CPCU a choisi de ne pas adopter IFRS 15 de façon anticipée et a fait le choix de la méthode rétrospective totale en retraitant l'information comparative à la date de première application.

Les travaux réalisés dans le cadre du projet Groupe ont conduit à identifier, sur l'ensemble des sujets pouvant avoir un impact sur la manière de comptabiliser le chiffre d'affaires dans les différents secteurs d'activités du Groupe, une thématique susceptible d'avoir un impact sur le chiffre d'affaires consolidé, celle concernant la comptabilisation du droit de raccordement.

- Amendements IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions⁽²⁾
- IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée⁽²⁾
- Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2014-2016⁽²⁾

⁽⁹⁾ Référentiel disponible sur le site internet de la Commission européenne

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

⁽²⁾ Ces normes et amendements n'ayant pas encore été adoptés par l'Union européenne, il s'agit d'une traduction libre.

1.1.3 Normes IFRS, amendements ou interprétations applicables après 2018

- IFRS 16 – Contrats de location
En janvier 2016, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation des contrats de location. L'application de ce texte conduira à reconnaître au bilan tous les engagements de location, sans distinction entre contrats de « location simple » et contrats de « location-financement ».
Les travaux menés par le groupe ENGIE auxquels CPCU a été associé, liés à la première application de cette norme, au 1er janvier 2019, se sont poursuivis durant l'exercice 2017.
Au terme de la phase de recensement des contrats de location pour l'ensemble du Groupe, leur analyse au regard des critères du nouveau texte a été réalisée (identification d'un contrat de location, appréciation de la durée du contrat, évaluation et détermination des taux d'actualisation, etc.).
Les travaux d'analyse des impacts liés à la transition devraient être finalisés en 2018 sur base de la méthode rétrospective modifiée. (cf. note 20)
- IFRIC 23 – Positions fiscales incertaines⁽²⁾
- IFRS 17 – Contrats d'assurance⁽²⁾
- Amendement IFRS 9 – Instruments financiers : Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative⁽²⁾
- Amendement IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des coentreprises : Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises⁽²⁾
- Amendements IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime⁽²⁾
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017⁽²⁾

L'analyse des incidences de l'application de ces normes est en cours.

1.1.4 Rappel des options de transition IFRS 1

Le Groupe, à l'occasion de la transition aux IFRS en 2005, a utilisé certaines options permises par IFRS 1. Les options qui ont encore un impact sur les états financiers concernent :

- les écarts de conversion : le Groupe a choisi de reclasser au sein des capitaux propres en réserves consolidées les écarts de conversion cumulés au 1^{er} janvier 2004 ;
- les regroupements d'entreprises : le Groupe a choisi de ne pas retraiter selon IFRS 3 les acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004.

1.2 Base d'évaluation et de présentation des états financiers consolidés

Les états financiers ont été préparés sur la base des méthodes comptables et des modalités d'évaluations décrites ci-après.

1.3 Utilisation d'estimations et du jugement

L'évolution de l'environnement économique et financier a conduit le Groupe à renforcer les procédures de suivi des risques et à intégrer une évaluation de ceux-ci dans l'évaluation des instruments financiers et les tests de perte de valeur. Cet environnement et la volatilité importante des marchés ont été pris en considération par le Groupe dans les estimations comme les business plans et les différents taux d'actualisation utilisés à la fois pour les tests de perte de valeur et les calculs des provisions.

Les estimations comptables sont réalisées dans un contexte qui reste sensible aux évolutions des marchés de l'énergie et dont les conséquences rendent difficiles l'appréhension des perspectives économiques à moyen terme.

1.3.1 Estimations

La préparation des états financiers nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur les provisions (cf. note 8), dont les engagements de retraite et assimilés (cf. note 8.1), les provisions sur le réseau (cf. note 8.2) et sur les instruments financiers (cf. note 4.1.2).

Le chiffre d'affaires du mois de décembre ainsi que les coûts associés aux consommations de combustibles du mois de décembre sont estimés sur la base des derniers éléments connus au 29 décembre 2017.

1.3.2 Jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction du Groupe a fait usage de jugement pour définir le traitement comptable adéquat de certaines activités et transactions notamment lorsque les normes et interprétations IFRS en vigueur ne traitent pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

En particulier, le Groupe a exercé son jugement pour l'évaluation de la nature du contrôle, la classification des accords qui contiennent des contrats de location, la comptabilisation des acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle antérieures au 1er janvier 2010, et la détermination des «activités normales», au regard d'IAS 39, des contrats d'achat et de vente d'éléments non financiers (électricité, gaz, etc.).

La liste des entités pour lesquelles le Groupe a exercé son jugement sur la nature du contrôle figurent dans la Note 2 «Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation».

Conformément à IAS 1, le Groupe présente séparément dans l'état de situation financière les actifs courants et non courants, et les passifs courants et non courants. Il a été considéré que le critère à retenir pour la classification est le délai de réalisation de l'actif ou de règlement du passif : en courant si ce délai est inférieur à 12 mois et en non courant s'il est supérieur à 12 mois.

1.4 Méthodes comptables

1.4.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Entités contrôlées

Le Groupe consolide par intégration globale les entités dont il détient le contrôle en application d'IFRS 10 – *États financiers consolidés*. Le Groupe contrôle une entité, et la consolide en tant que filiale, si les trois critères suivants sont remplis :

- l'investisseur a le pouvoir de décision sur les activités clés de l'entité ;
- l'investisseur a droit aux rendements variables de l'entité en raison de ses liens avec celle-ci ;
- l'investisseur peut utiliser son pouvoir de décision pour influencer sur ces rendements.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Le Groupe comptabilise les participations dans des entreprises associées (entités dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable) et les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Selon la norme IFRS 11 – *Partenariats*, une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Le Groupe a opté pour une présentation du résultat des entités mises en équivalence dans le résultat opérationnel pour les entités dont l'activité est opérationnelle et dans le prolongement de l'activité du groupe.

Participations dans des activités conjointes

Selon la norme IFRS 11 – *Partenariats*, une activité conjointe est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entité ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs de celle-ci.

Conformément à cette norme, le Groupe comptabilise les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans des activités conjointes en conformité avec les normes IFRS applicables à ces actifs, passifs, produits et charges.

1.4.2 Immobilisations incorporelles

Le traitement des concessions et en particulier des biens de retour (immobilisations mises en concession correspondant au réseau de distribution de vapeur de Paris) est décrit dans la note 1.4.6 « Concessions ».

Les autres immobilisations incorporelles hors concession sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

1.4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent essentiellement les actifs de concession.

Les autres immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût de revient et diminuées des amortissements et d'éventuelles pertes de valeur.

Evaluation initiale et évaluation postérieure

En application d'IAS 16, le Groupe comptabilise ses immobilisations par composants en fonction de leur coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée dans le Groupe, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le Groupe a décidé d'utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 pour comptabiliser le siège social à sa juste valeur dans l'état de situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues en application d'IAS 20.

Amortissement

En application d'IAS 16, le Groupe utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un des composants a une durée d'utilité différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte. Ces durées d'utilité sont régulièrement revues par le Groupe en fonction de l'utilisation effective des immobilisations concernées.

Les amortissements sont pratiqués selon les méthodes et durées suivantes :

- Matériel de transport.....	5 ans linéaire
- Matériel de bureau.....	5 ans linéaire
- Mobilier de bureau.....	10 ans linéaire
- Matériel informatique.....	3 ans linéaire
- Liaisons intérieures.....	30 ans linéaire
- Postes de livraison clients.....	15 ans linéaire
- Constructions.....	30 ans linéaire
- Agencement aménagement constructions.....	10 ans linéaire
- Installations techniques, matériels et outillages industriels :	
- matériel de production.....	30 ans linéaire
- cogénération :	
- turbine à combustion.....	12 ans linéaire
- chaudière et reste de la centrale	30 ans linéaire
- Outillage et compteurs - télécomptage.....	10 ans linéaire
- Aménagement et agencement matériels et outillages industriels.....	10 ans linéaire
- Réseau y compris stations d'échange	30 ans linéaire

1.4.4 Tests de perte de valeur

Dans le cas des immobilisations (corporelles ou incorporelles), le test de perte de valeur est réalisé annuellement. Ce test repose sur la détermination de la somme actualisée des cash flows, à partir notamment, des prévisions de résultat établies par la direction de CPCU.

Au 31 décembre 2017, la somme des cash flows actualisés étant supérieure à la valeur des actifs, aucune dépréciation n'a été réalisée.

Le test de perte de valeur sur les actifs incorporels et corporels a été réalisé sur la base des hypothèses suivantes :

- prise en compte d'une fin de concession de distribution d'énergie thermique sur Paris au 31 décembre 2024 et intégration de la valeur estimée de l'indemnité de fin de concession,
- prise en compte d'une rigueur climatique équivalente à la moyenne des 15 dernières années,
- intégration du Besoin en Fonds de Roulement dans la valeur nette de l'actif.

Deux tests de sensibilité ont été réalisés, sans impact sur le test de perte de valeur :

- hausse des investissements de 10% jusqu'à fin 2024,
- baisse de la rigueur climatique de 10% jusqu'à fin 2024.

1.4.5 Stocks

Les stocks de combustibles et de fournitures sont valorisés au coût unitaire moyen pondéré.

Les stocks font l'objet d'un test de valeur à chaque clôture en fonction des données de marché et de leur utilisation probable dans le cadre des activités du Groupe. Le cas échéant, une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cadre de la directive européenne 2003/87/CE établissant un système d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (GES) dans l'Union Européenne, des quotas d'émission de GES ont été alloués à titre gratuit à plusieurs sites industriels du Groupe. Les sites visés sont tenus de restituer un nombre de quotas égal au total des émissions des gaz à effet de serre constatées lors de l'année écoulée. Afin de couvrir un éventuel déficit de quotas, le Groupe peut être amené à acheter des quotas sur les marchés d'échange de droits à polluer.

En l'absence de principe IFRS spécifique définissant précisément le traitement comptable à adopter, le Groupe a décidé d'appliquer les principes suivants concernant les problématiques comptables relatives aux quotas d'émissions de GES :

- les droits à polluer constituent des stocks,
- les droits à polluer alloués à titre gratuit par l'Etat sont comptabilisés dans l'état de situation financière pour une valeur nulle,
- les droits acquis à titre onéreux sur le marché pour couvrir les besoins opérationnels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

En cas d'insuffisance de quotas pour couvrir les émissions de GES de l'exercice, le Groupe constitue un passif correspondant à la sortie de ressource économique qu'il serait tenu d'effectuer pour acheter les quotas manquants. Ce passif est constitué sur la base du prix de marché pour les quotas restant à acquérir.

1.4.6 Provisions courantes et non courantes

Provisions pour retraites et autres avantages du personnel

Selon les lois et usages, les sociétés du Groupe ont des obligations en termes de retraites, préretraites, indemnités de départ et régimes de prévoyance. Ces obligations existent généralement en faveur de l'ensemble des salariés des sociétés concernées.

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation suivies par le Groupe concernant les engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel sont celles édictées par la norme IAS 19. En conséquence :

- le coût des régimes à cotisations définies est enregistré en charges sur la base des appels à cotisations dues pour la période,
- la valorisation du montant de ces engagements de retraite et assimilés, lorsqu'ils sont représentatifs de prestations définies, est effectuée sur la base d'évaluations actuarielles. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection de salaires qui tiennent compte des conditions économiques propres à chaque société du Groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés en référence au rendement, à la date d'évaluation, des obligations émises par les entreprises de premier rang (ou par l'Etat s'il n'existe pas de marché représentatif pour les emprunts privés) de la zone concernée.

Concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Le cas échéant, les ajustements provenant du plafonnement des actifs nets relatifs aux régimes surfinancés suivent la même méthode. Pour les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail, les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés en résultat.

Autres provisions

Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légal ou implicite) à l'égard d'un tiers sans contrepartie attendue, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation.

Les provisions sont destinées à couvrir les risques des litiges en cours ainsi que les engagements de travaux que le Groupe a pris à la demande des autorités de tutelle.

Classification courant / non courant

Les provisions dont la part est à moins d'un an sont classées en passif courant. Les autres provisions sont classées en tant que passif non courant.

Pour les engagements de retraite et assimilés la part à moins d'un an correspond aux décaissements que le Groupe estime devoir réaliser dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice tant pour les régimes financés que pour les régimes non financés.

1.4.7 Concessions

Le Groupe applique IFRIC 12 – Service Concession Arrangement depuis 2006. Cette interprétation traite de la comptabilisation de certains contrats de concession par le concessionnaire d'un service public dans lequel le concessionnaire ou « opérateur » assure le service public ainsi que la gestion et le renouvellement des infrastructures.

En effet, IFRIC 12 précise les caractéristiques communes aux contrats de concession :

- la fourniture d'un service public et la gestion de l'infrastructure associée sont confiées au concessionnaire avec des obligations plus ou moins étendues d'extension et de renouvellement,
- le concédant a l'obligation d'offrir et d'assurer le service public qui fait l'objet de la concession (critère déterminant),
- le concessionnaire est le responsable de l'exploitation et non un simple agent agissant sur ordre,
- le prix et les conditions (régulation) de révision de prix sont fixés à l'origine du contrat.

Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation IFRIC 12, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession et détermine à qui et à quel prix ils doivent être rendus,
- le concédant contrôle l'infrastructure, c'est-à-dire a le droit de reprendre l'infrastructure en fin de contrat.

Ainsi, certaines infrastructures de concession ne répondant pas aux critères d'IFRIC12 restent classées en tant qu'immobilisations corporelles.

Selon IFRIC 12, les droits du concessionnaire sur les infrastructures des contrats de concession sont comptabilisés selon la nature du véritable débiteur (responsable du paiement) ainsi :

- le modèle « actif incorporel » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par l'utilisateur,
- le modèle « actif financier » est applicable quand le concessionnaire est payé en substance par le concédant.

Le terme « en substance » signifie que l'identité du payeur n'est pas en soit le critère déterminant mais qu'en fait, il convient de déterminer qui est le véritable débiteur final.

Le Groupe a retenu le modèle de « l'actif incorporel », dans la mesure où les usagers payent directement le Groupe et qu'aucune garantie sur les montants qui seront versés n'est accordée par la ville de Paris.

En application de ces principes :

- les immobilisations reçues à titre gratuit du concédant ne sont pas inscrites dans l'état de situation financière,
- les investissements de premier établissement et d'extension effectués par le Groupe sur le domaine concédé sont comptabilisés sous forme d'actifs incorporels pour la juste valeur des travaux réalisés, sous déduction des droits de raccordements perçus sur l'utilisateur au titre du branchement concerné.

Les dépenses de renouvellement correspondent à des obligations prévues aux contrats. Elles sont comptabilisées en tant qu'actif incorporel si elles génèrent des avantages économiques futurs (renouvellement améliorant) soit en charges dans le cas inverse (renouvellement à l'identique).

Les dépenses de renouvellement à l'identique font l'objet de la comptabilisation d'un actif ou d'un passif de renouvellement, lorsqu'à une date donnée il existe un décalage entre l'engagement contractuel et sa réalisation.

Les incidences sur l'état de situation financière et l'état du résultat global sont calculées en fonction des règles comptables suivantes :

- immobilisation des extensions et du renouvellement améliorant au moment de la réalisation des travaux en tant qu'actif incorporel par le crédit du chiffre d'affaires,
- charge de renouvellement pour le montant du coût des travaux de renouvellement à l'identique,
- amortissement linéaire des actifs incorporels sur la durée résiduelle du contrat de concession.

1.4.8 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 32 et IAS 39. Ils comprennent les titres disponibles à la vente, les prêts et créances au coût amorti, les instruments financiers dérivés, les créances clients et autres débiteurs et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

La catégorie «titres disponibles à la vente» comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées. Lors de leur comptabilisation initiale, ces actifs sont comptabilisés à leur juste valeur c'est-à-dire généralement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction. Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. S'agissant de sociétés non cotées, la juste valeur est estimée principalement par référence à la quote part de situation nette ou le cas échéant au moyen d'autres techniques d'évaluation reconnues (actualisation de flux de trésorerie futurs, etc).

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres sauf lorsque la perte de valeur par rapport au coût d'acquisition historique est significative ou prolongée. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat sur la ligne «dépréciations d'actifs». Seules les pertes de valeur sur des instruments de dettes (titres de dette/obligations) peuvent être reprises par résultat.

La catégorie «prêts et créances au coût amorti» comprend principalement des créances clients, des prêts au personnel, des créances rattachées à des titres non consolidés, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

S'agissant des instruments financiers dérivés, les principes comptables appliqués sont détaillés à la note 1.4.9.

Lors de leur comptabilisation initiale, les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisées à leur juste valeur ce qui dans la plupart des cas correspond à leur valeur nominale. Une perte de valeur est constituée en fonction du risque de non recouvrement.

La trésorerie comprend les liquidités du Groupe placées sur des comptes bancaires ainsi que les placements à court terme qui sont considérés comme liquides, convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par l'IAS 7. Les découverts sont exclus de la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie et sont comptabilisés en tant que dettes financières courantes.

1.4.9 Passifs financiers

Les passifs financiers sont comptabilisés et évalués conformément à IAS 32 et IAS 39. Ils comprennent les dettes financières, les instruments financiers dérivés, les dettes fournisseurs et autres créditeurs ainsi que les autres passifs.

Les passifs financiers sont ventilés dans l'état de situation financière entre passifs non courants et courants. Les passifs financiers courants comprennent principalement :

- les passifs financiers dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture,
- les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture de juste valeur dont le sous-jacent est classé en courant.

1.4.10 Dérivés et comptabilité de couverture

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt et des cours de change.

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans l'état de situation financière à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif,
- couverture de flux de trésorerie.

Couverture de juste valeur : une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre le risque provenant des variations de juste valeur d'actifs, de passifs, tels que prêts et emprunts à taux fixe ou d'actifs, de passifs ou d'engagement ferme en devises étrangères..

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, l'élément couvert est réévalué au titre du risque couvert par le résultat de la période. Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la part inefficace de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie : il s'agit de la couverture d'une exposition provenant du risque de variation future d'un ou plusieurs flux de trésorerie affectant le résultat consolidé. Les flux de trésorerie couverts peuvent provenir de contrats sur actifs financiers déjà traduits dans l'état de situation financière, ou de transactions futures non encore traduites dans l'état de situation financière, dès lors que ces flux futurs présentent un caractère hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la part efficace et en résultat de la période pour la part inefficace. Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres doivent être reclassés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert pendant les mêmes périodes au cours desquelles le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé n'a pas été (ou n'est plus) qualifié de couverture, ses variations de juste valeur successives sont comptabilisées directement en résultat de la période.

Evaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments cotés sur un marché actif est déterminée par référence à leur cotation. Dans ce cas, ces instruments sont présentés en niveau 1 d'évaluation de juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des données observables sur un marché est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les modèles utilisés pour évaluer ces instruments intègrent des hypothèses basées sur des données du marché :

- la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ;
- la juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculé par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires en actualisant le différentiel de flux futurs de trésorerie (différence entre le cours à terme du contrat et le cours à terme recalculé en fonction des nouvelles conditions de marché appliquées au montant nominal) ;
- la juste valeur des options de change ou de taux est déterminée à partir de modèles de valorisation d'options ;
- les contrats dérivés de matières premières sont valorisés en fonction des cotations du marché sur la base des flux de trésorerie actualisés (contrats fermes : commodity swap ou commodity forward), et de modèles de valorisation d'options (contrats optionnels) pour lesquels il peut être nécessaire d'observer la volatilité des prix du marché. Pour les contrats dont la maturité excède la profondeur des transactions pour lesquelles les prix sont observables ou qui sont particulièrement complexes, les valorisations peuvent s'appuyer sur des hypothèses internes ;
- dans le cas de contrats complexes négociés avec des établissements financiers indépendants, le Groupe utilise exceptionnellement des évaluations effectuées par les contreparties.

Ces instruments sont présentés en niveau 2 d'évaluation de juste valeur, sauf dans le cas où leur évaluation dépend significativement de paramètres non observables. Dans ce dernier cas ils sont présentés en niveau 3 d'évaluation de juste valeur. Il s'agit le plus souvent d'instruments financiers dérivés dont la maturité excède l'horizon d'observabilité des prix à terme du sous-jacent ou dont certains paramètres tels que la volatilité du sous-jacent ne sont pas observables.

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés dans l'état de situation financière à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou passif,
- couverture de flux de trésorerie.

CPCU a recours à des instruments financiers et réalise des achats à terme sur les énergies fossiles (gaz et charbon notamment), les quotas de CO₂ et les dollars (la biomasse étant achetée en dollars), ce qui permet de maîtriser les achats de combustibles et neutraliser à moyen terme les risques d'évolution des prix.

Lorsque le sous-jacent se réalise, les variations de juste valeur comptabilisées précédemment en OCI sont reclassées au niveau de la ligne « Achats » (achats de combustible) du compte de résultat.

1.4.11 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe comprend essentiellement les revenus liés à la vente de chaleur et les prestations de services dans le cadre de la concession de Paris et des 16 communes de premières couronnes, ainsi que la vente d'électricité générée par les cogénérations.

Le chiffre d'affaires dégagé sur l'activité de vente de chaleur est comptabilisé au fur et à mesure des consommations des clients. Un relevé des compteurs des clients est régulièrement effectué par la Société.

La vente de l'électricité produite par les installations de cogénération était régie par un contrat avec EDF et appelé « 97-01 », dont l'échéance est survenue le 8 mars 2013 et le 31 mars 2013 pour les cogénérations de Saint-Ouen et Vitry-sur-Seine respectivement. L'électricité produite par ces installations est dorénavant vendue sur le marché.

1.4.12 Résultat Opérationnel Courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant (ROC) est un indicateur utilisé par le Groupe qui permet de présenter « un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente » (en conformité avec la Recommandation ANC 2013-03, relative au format des états financiers des entreprises sous référentiel comptable international). En effet, le ROC est un solde de gestion qui permet de faciliter la compréhension de la performance du Groupe en excluant les éléments significatifs qui, par nature, ont un degré de prévisibilité insuffisant, compte tenu de leur caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent. Pour le Groupe, ces éléments correspondent au *Mark-to-market* (MtM) sur instruments financiers à caractère opérationnel, aux pertes de valeur sur actifs, aux autres éléments non récurrents et sont définis comme suit :

- «MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel» : cette rubrique correspond à la variation de juste valeur (*Mark-to-market*) des instruments financiers de matières premières, gaz et électricité, qui ne sont qualifiés ni de négoce, ni de couverture. Ces contrats sont mis en place dans le cadre de couvertures économiques de transactions opérationnelles dans le secteur de l'énergie. La variation de juste valeur de ces instruments, qui doit être enregistrée en résultat selon IAS 39, est isolée sur une ligne spécifique du compte de résultat car elle peut être significative et elle n'est pas prédictible ;

- «Pertes de valeur» : cette rubrique comprend les pertes de valeur sur les *goodwills*, les autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles, les participations dans les entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que les titres disponibles à la vente ;
- «Autres éléments non récurrents» : cette rubrique comprend notamment les plus ou moins-values de cession sur les actifs non courants et les titres disponibles à la vente.

1.4.13 EBITDA

La réconciliation de l'EBITDA au résultat opérationnel courant après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence s'explique comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT APRES QUOTE-PART DU RESULTAT NET DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	65 348	55 615
Dotations nettes aux amortissements	42 917	40 895
Quote-part non récurrente du résultat net des entreprises mises en équivalence	-22	-3
EBITDA	108 287	96 513

Les données au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 ont été établies selon la nouvelle définition de l'EBITDA adoptée par le Groupe ENGIE. Celle-ci exclut désormais la part non récurrente du résultat net des entreprises mises en équivalence.

1.4.14 Résultat net récurrent part du Groupe

Le résultat net récurrent part du Groupe est un indicateur financier utilisé par le Groupe dans sa communication financière afin de présenter un résultat net part du Groupe ajusté des éléments présentant un caractère inhabituel, anormal ou peu fréquent.

Cet indicateur financier exclut ainsi :

- l'ensemble des agrégats compris entre le «Résultat opérationnel courant après quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence» et le «Résultat des activités opérationnelles» (RAO) à savoir les rubriques «MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel», «Pertes de valeur», «Effets de périmètre» et «Autres éléments non récurrents». Ces rubriques sont définies dans la Note 1.4.11 «Résultat opérationnel courant (ROC)» ;
- les composantes suivantes du résultat financier : les variations de juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas qualifiés de couverture selon IAS 39 – Instruments financiers : comptabilisation et évaluation, ainsi que la part inefficace des instruments financiers dérivés qualifiés de couverture ;
- les effets impôts relatifs aux éléments décrits ci-dessus, déterminés en utilisant le taux d'impôt normatif applicable à l'entité fiscale concernée ;
- la quote-part de résultat non récurrent comprise dans la rubrique «Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence».

La réconciliation entre le résultat net part du groupe et le résultat net récurrent part du groupe est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Résultat Net Part du Groupe	34 855	27 536
MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	-947	-2 295
Impôts sur MtM sur instruments financiers à caractère opérationnel	326	790
Pertes de valeur	2 406	5 273
Impôts sur perte de valeur	-828	-1 814
Part non récurrente de la quote-part du résultat net des entreprises MEE (1)	4 998	3
Taxes exceptionnelles (2)	-790	3 389
Résultat Net Récurrent Part du groupe	40 020	32 882

(1) correspond à la quote-part non récurrente du résultat net du Groupe Tiru (5 M€)

(2) correspond en 2016 à l'effet sur le changement de taux d'IS et en 2017 à l'annulation de la taxe sur les dividendes de 3%

1.4.15 Impôts

Le Groupe calcule l'impôt sur le résultat de ses entités conformément aux législations fiscales en vigueur.

Conformément à la norme IAS 12, les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs dans les comptes consolidés et leurs valeurs fiscales donnent lieu à la constatation d'un impôt différé selon la méthode du report variable en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel les différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les soldes d'impôts différés sont compensés par entités fiscales.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement des différences temporelles déductibles.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

1.4.16 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice.

1.4.17 Secteur d'activité

Le Groupe est considéré comme mono secteur. Le suivi de l'activité par le management du Groupe ne se fait en effet qu'à travers un seul reporting.

Note 2 – Liste des sociétés consolidées et méthodes de consolidation

CPCU malgré une détention inférieure à 20% détient une influence notable sur le Groupe Tiru. En conséquence, ce dernier est mis en équivalence dans les comptes de CPCU.

Le Groupe est composé des entités suivantes :

Nom et siège social	% de contrôle 31/12/2017	Méthode de consolidation au 31/12/2017	% de contrôle 31/12/2016	Méthode de consolidation au 31/12/2016
CPCU Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain 185, rue de Bercy, 75012 Paris	100	Maison-mère	100	Maison-mère
Tiru Traitement Industriel des Résidus Urbains Tour Franklin, La Défense 8, 92042 Paris La Défense Cedex	19	Mise en équivalence	19	Mise en équivalence
Climespace 3, boulevard Diderot, 75012 Paris	22	Mise en équivalence	22	Mise en équivalence
SNC Cogé Vitry 185, rue de Bercy, 75012 Paris	100	Intégration globale	100	Intégration globale
SNC Choisy Vitry Energie 185, rue de Bercy, 75012 Paris	55	Intégration globale	55	Intégration globale
SNC Choisy Vitry Distribution 2 à 10, rue Gabriel Péri, 94400 Vitry/Seine	45	Mise en équivalence	45	Mise en équivalence
Transports Réunis Services 79, rue Julian Grimau, 93700 Drancy	26	Mise en équivalence	26	Mise en équivalence
SAS Géoméropole 185, rue de Bercy, 75012 Paris	75	Intégration globale	75	Intégration globale
SAS Géotelluence 80, avenue du Général de Gaulle, 92800 Puteaux	50	Mise en équivalence	50	Mise en équivalence

Note 3 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 3.1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

(En milliers d'euros)	Valeur brute des immo- bilisations au 31/12/2015	Acquisitions	Cessions	Reclasse- ments	Var. du périmètre	Valeur brute des immo- bilisations au 31/12/2016	Acquisitions	Cessions	Reclasse- ments	Valeur brute des immo- bilisations au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles :	570 736	-2 335	-7 783	220	0	560 838	8 118	-1 950	-1 345	565 661
Cessions.....	566 670	-2 335	-7 783			556 552	8 118	-1 519	-2 909	560 242
Autres	4 066			220		4 286	0	-431	1 564	5 419
Immobilisations corporelles :	878 324	60 088	-8 363	-220	23 424	953 253	23 513	-8 426	1 345	969 685
Terrains.....	8 576					8 576				8 576
Constructions.....	118 035		-571	20 345	6 287	144 096		-36	28 907	172 967
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industr	624 714	-366	-7 715	78 116	17 137	711 886	0	-4 070	13 621	721 437
Autres immobilisations corporelles.....	14 049		-77	526		14 498		-40	-364	14 094
Immobilisations corporelles en cours.....	112 951	60 454		-99 207		74 198	23 513	-4 280	-40 819	52 612
Total.....	1 449 061	57 753	-16 146	0	23 425	1 514 091	31 631	-10 376	0	1 535 346

Au 31 décembre 2017, les commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat s'élevaient à 16 M€.

Les immobilisations incorporelles représentent principalement les droits de concession du réseau de distribution de vapeur donné par la ville de Paris (cf note 1.4.6 « Concessions »).

Les acquisitions du poste « Concessions » :

- les nouvelles canalisations (3 M€),
- le développement de la ZAC Clichy Batignolles (2 M€),
- les canalisations réalisées dans le cadre du dévoiement du Feeder Nord-Est pour le T3 Nord (1 M€),
- les ouvrages (1 M€),
- les boucles d'eau chaude (1 M€).

Les immobilisations corporelles concernent essentiellement les centrales de production, les installations techniques, le matériel et outillage industriels et les canalisations hors Paris.

Concernant les acquisitions :

- production (20 M€), les investissements les plus importants sont :
 - la transformation des centrales fioul au gaz et la mise en conformité des sites de production associés au projet Grandes Installations de Combustion (GIC) (5 M€),
 - le projet co-combustion (pellets/charbon) (1 M€),
 - le projet du contrôle commandes P320 et de l'alimentation haute tension sur le site Cogévity (la filiale Cogévity) (2 M€),
 - le projet de la conversion de deux chaudières 7 et 8 de la centrale de Grenelle du fioul au biocombustible liquide (1 M€),
 - le projet de démantèlement de la cuve fioul RF4 et la création d'un local de traitements des effluents de la centrale de Grenelle (1 M€) ;
- distribution (3 M€), principalement :
 - les canalisations et branchements hors Paris (2 M€),
 - les postes de livraison clients (1 M€).

Les désinvestissements (10 M€ en 2017 versus 16 M€ en 2016) :

- les mises au rebut :
 - la mise au rebut des canalisations dans le cadre du dévoiement suite au prolongement de la ligne de métro nord 14 (3 M€),
 - la mise au rebut des canalisations dans le cadre du dévoiement du Feeder Nord-Est suite au prolongement du tramway (1 M€),
 - la mise au rebut des installations fioul des centrales dans le cadre du projet de transformation des chaudières fioul au gaz (Grandes Installations de Combustion GIC) (0,5 M€) ;
- les biens cédés :
 - les biens de production de la DSP d'IVRY cédés à ENGIE Réseaux (4 M€),
 - les biens de la DSP de Saint-Ouen (la chambre K1000 et la canalisation KN005-079) cédés au SYCTOM (0,7 M€),
 - Nemo, l'outil de modélisation et d'optimisation énergétique et économique des réseaux de chaleur refacturé à la BU B2T d'ENGIE (0,4 M€).

Note 3.2 – Amortissements et pertes de valeurs cumulés

(En milliers d'euros)	Montant des amortis- sements au 31/12/2015	Dotations	Perte de valeur	Variation du périmètre	Montant des amortis- sements au 31/12/2016	Dotations	Perte de valeur	Reprises	Reclas- sements	Montant des amortis- sements au 31/12/2017
Immobilisations incorporelles :	221 554	11 099	0	0	232 653	14 958	0	30	5 765	253 346
Concessions.....	217 601	10 781			228 382	14 738			5 765	248 885
Autres.....	3 953	318			4 271	220		30		4 461
Immobilisations corporelles :	457 508	29 796	10 769	1 678	478 213	27 960	33	3 225	-5 765	497 150
Constructions.....	64 366	3 751	411	415	68 121	4 894		32	-4	72 979
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	380 322	25 264	10 286	1 263	396 563	22 438	33	3 156	-4 893	410 919
Autres immobilisations corporelles.....	12 820	781	72		13 529	628		37	-868	13 252
Total.....	679 062	40 895	10 769	1 678	710 866	42 918	33	3 255	0	750 496

Note 3.3 – Valeur nette comptable

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Immobilisations incorporelles :	312 315	328 185
Concessions.....	311 357	328 170
Autres.....	958	15
Immobilisations corporelles :	472 536	475 040
Terrains.....	8 576	8 576
Constructions	99 988	75 975
Installations techniques, compteurs, matériel et outillage industriels...	310 518	315 323
Autres immobilisations corporelles.....	842	969
Immobilisations mises en concession.....		
Immobilisations corporelles en cours.....	52 612	74 198
Total.....	784 851	803 225

Note 4 – Instruments financiers

Tous les instruments financiers du Groupe sont classés en niveau 2 selon la définition des niveaux de juste valeur à l'exception des titres disponibles à la vente classés en niveau 3.

Note 4.1 - Actifs financiers

Les différentes catégories d'actifs financiers sont les suivantes :

(En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Titres disponibles à la vente.....	137		137	137		137
Prêts et créances au coût amorti.....	40 256	6	40 262	32 762	4	32 766
Instruments financiers dérivés	24 363	20 549	44 912	27 981	20 226	48 207
Créances clients et autres débiteurs		155 494	155 494		147 212	147 212
Trésorerie et équivalent de trésorerie		703	703		5 151	5 151
Total actifs financiers.....	64 756	176 752	241 508	60 880	172 593	233 473

Note 4.1.1 - Prêts et créances au coût amorti

(En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Prêts au personnel.....	920	6	926	1 143	4	1 147
Créances sur cession d'immobilisations (1).....	37 900		37 900	30 276		30 276
Dépôt et cautionnement.....	880		880	787		787
Créances immobilisées.....	556		556	556		556
Total prêts et créances au coût amorti	40 256	6	40 262	32 762	4	32 766

1) Les créances sur cession d'immobilisation sont une créance sur le concédant relative au renouvellement modernisant des canalisations de retour d'eau structurantes.

Note 4.1.2 - Instruments financiers dérivés

Les instruments dérivés actifs et passifs correspondent à des achats à terme de combustibles fossiles (charbon, gaz, CO₂), ainsi que l'achat d'USD pour l'achat des Black Pellets.

Combustible	Quantités par échéance						Valorisation K€ 31/12/2017	Valorisation K€ 31/12/2016
	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
Fioul chaleur systom (milliers de tonnes) (1)	31	33					2 292	3 297
Charbon (milliers de tonnes)	160	160	40				12 065	9 165
Gaz (GWh)	2 300	2 300	945				19 656	19 669
CO ₂ (Ktonnes de quotas) (2)	800	900	150				-2 533	-2 721
Total	3 291	3 393	1 135	0	0	0	31 480	29 409
Devises	Quantités par échéance						Valorisation K€ 31/12/2017	Valorisation K€ 31/12/2016
	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
USD (millions)	30	30	30	20	0	0	6 598	18 798
Total	3 321	3 423	1 165	20	0	0	38 078	48 207

(1) Fioul pour la composante fossile du prix de la chaleur Systom.

(2) Valorisation instruments dérivés 2017 (non courant (- 6,8 M€), courant (4,3 M€)), versus 2016 (non courant (- 5,3 M€), courant (2,6 M€))

Ces instruments remplissent les critères de qualification de couverture de flux de trésorerie selon la norme IAS39.

En conséquence, les variations de valeur sont enregistrées en capitaux propres.

Compte tenu de la hausse importante du prix des énergies fossiles et de la dépréciation de l'euro par rapport au dollar, CPCU a réalisé des achats à terme à des niveaux de prix bien plus favorables que les prix de marché à la date du 31 décembre 2017.

La variation (- 12,2 M€) des couvertures en dollars s'explique par les couvertures arrivées à échéance au cours de l'année 2017 et la hausse de la parité \$/€. Concernant le CO₂, la baisse du prix de marché à la date du 31 décembre 2017 a entraîné une valorisation négative sur 2017 comme en 2016.

Au 31 décembre 2017, un gain de 9 M€ (montant cumulé depuis l'origine) est comptabilisé dans les capitaux propres.

Un gain de 19 M€ est reclassé de capitaux propres vers le compte de résultat en 2017.

Les gains et pertes relatifs à la partie inefficace des couvertures sont enregistrés en compte de résultat. L'impact est nul au 31 décembre 2017.

Note 4.1.3 - Créances clients et autres débiteurs

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Avances et acomptes versés sur commande.....	4 555	1 947
Clients et autres débiteurs.....	110 626	109 526
Créances diverses.....	40 313	35 739
Créances clients et autres débiteurs.....	155 494	147 212

La juste valeur des créances clients et comptes rattachés est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement.

Note 4.2 - Passifs financiers et autres passifs

Note 4.2.1 – Synthèse des passifs financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes financières	182 579	89 482	272 061	192 488	102 999	295 487
Autres passifs	4 580		4 580	5 126		5 126
Instruments financiers dérivés (1)	6 834		6 834			0
Avances et acomptes reçus sur commandes...		14 401	14 401		9 101	9 101
Fournisseurs.....		150 717	150 717		161 869	161 869
Autres dettes d'exploitation		2 352	2 352		25 356	25 356
Autres passifs d'exploitation.....		44 006	44 006		40 642	40 642
Total passifs financiers.....	193 993	300 958	494 951	197 614	339 967	537 581

(1) Au 31 décembre 2016, les instruments financiers dérivés passifs ont été comptabilisés pour 5,4 M€ en diminution des instruments financiers dérivés actifs.

La valeur comptable des passifs financiers représente une bonne évaluation de la juste valeur, sauf pour les dettes financières (cf. note 5.4).

Note 4.2.2 – Dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2017
Dettes financières	181 243	25 593	103 837	102 999	31 780	45 297	89 482
Dettes financières NC	100 415	104 339	12 266	192 488	21 871	31 780	182 579
Total dettes financières	281 658	129 932	116 103	295 487	53 651	77 077	272 061

Note 4.2.3 – Répartition par échéance

(En milliers d'euros)	31/12/2017			31/12/2016		
	Non courant	Courant	Total	Non courant	Courant	Total
Dettes à - d'un an.....		300 958	300 958		339 967	339 967
Dettes à + d'un an et - de cinq ans	112 654		112 654	112 931		112 931
Dettes à + de cinq ans.....	74 506		74 506	84 683		84 683
Total.....	187 160	300 958	488 118	197 614	339 967	537 581

Note 4.2.4 – Dettes financières par nature

Toutes les dettes financières sont contractées en euros.

(En milliers d'euros)	31/12/2017		31/12/2016	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Emprunts.....	182 579	31 780	192 488	30 635
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie.....		57 702		72 364
Total dettes financières.....	182 579	89 482	192 488	102 999

Note 4.2.5 – Dettes financières par types de taux (avec intérêts)

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
A taux variable.....	57 702	72 364
A taux fixe.....	214 359	223 123

Note 4.2.6 – Ratio d'endettement

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Total des emprunts	214 359	223 123
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	57 702	72 364
Endettement brut.....	272 061	295 487
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-703	-5 151
Endettement net.....	271 358	290 336
Total des capitaux propres.....	333 333	305 685
Ratio d'endettement.....	0,81	0,95

Note 5 – Gestion des risques liés aux instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire son exposition aux risques de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change, des prix des matières premières et de l'énergie. Le recours à des produits dérivés s'exerce dans le cadre d'une politique Groupe en matière de gestion des risques de taux, de change et de matières premières.

Note 5.1 - Risque de crédit

L'exposition maximale du Groupe au risque de crédit peut être appréciée à hauteur de la valeur comptable des actifs financiers et de la juste valeur des dérivés inscrits à l'actif de son état de situation financière. Le Groupe est exposé au risque de crédit du fait de ses activités opérationnelles et financières.

Activités opérationnelles

L'encours des créances clients et autres débiteurs est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture					Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
	0-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	au-delà d'un an	Total			
Créances clients et autres débiteurs						Total	Total	Total
au 31 décembre 2017	18 392	162	1 776	38	20 368	2 824	132 302	155 494
au 31 décembre 2016	16 995	82	1 282	993	19 352	1 985	125 875	147 212

Le tableau ci-dessous indique les variations de la dépréciation des créances clients et autres débiteurs :

	(En milliers d'euros)
Au 1er janvier 2016.....	1 516
Dépréciation de créances.....	1 462
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant l'exercice....	-993
Reprise de montants inutilisés.....	
Au 31 décembre 2016.....	1 985
Dépréciation de créances.....	2 755
Créances irrécouvrables décomptabilisées durant la période....	-1 916
Reprise de montants inutilisés.....	
Acquisition de filiales.....	
Au 31 décembre 2017.....	2 824

Le risque de crédit des comptes clients est limité pour plusieurs raisons :

- le nombre important de clients (5 800),
- la diversification de la clientèle (public, habitat privé, entreprises privées),
- la solvabilité des clients, et l'importance des actifs détenus par ces clients (valeur des immeubles chauffés par CPCU).

Les pertes sur comptes clients sont de ce fait très limitées.

La méthode de dépréciation des créances sur comptes clients est analytique et statistique basée sur l'ancienneté des créances :

- les créances considérées comme litigieuses sont toujours dépréciées à 100% de leur montant HT,
- les créances échues depuis plus de 120 jours sont dépréciées à hauteur de 50% de leur montant HT.

Activités financières

L'encours des prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs) s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture	Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total
Prêts et créances au coût amorti (hors créances clients et autres débiteurs)				
au 31 décembre 2017	0	0	2 362	2 362
au 31 décembre 2016	0	0	2 486	2 486

Ces créances constituent essentiellement des prêts au personnel.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le Groupe est exposé de façon limitée au risque de crédit sur le placement de ses excédents (hors prêts et créances au coût amorti). En effet, le risque de crédit correspond à la perte que le Groupe pourrait supporter en cas de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Dans le cas des instruments financiers dérivés, ce risque correspond à la juste valeur positive.

En cours d'année, CPCU peut, par ailleurs, être amenée à placer de la trésorerie dans le cadre de la convention de centralisation de trésorerie auprès d'ENGIE Finance SA. S'agissant de l'une des filiales de sa maison mère, le risque de contrepartie est limité.

Note 5.2 - Risque de liquidité

Une convention de trésorerie mise en place en octobre 2007 entre CPCU et ENGIE Finance SA couvre les besoins de trésorerie depuis cette date. La Société dispose de 70 M€ de ligne de crédit sur compte courant ENGIE Finance SA par convention de trésorerie.

Les financements externes mis en place (emprunts) ont été accordés de manière irrévocable.

Au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016, la répartition des dettes financières par échéance est la suivante :

(En milliers d'euros)	Total	2018	2019	2020	2021	2022	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	214 359	31 780	31 594	26 913	27 205	22 361	74 506
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	57 702	57 702					
Fournisseurs.....	150 717	150 717					
Au 31 décembre 2017.....	422 778	240 199	31 594	26 913	27 205	22 361	74 506

(En milliers d'euros)	Total	2017	2018	2019	2020	2021	Au-delà de 5 ans
Emprunts.....	223 123	30 635	30 175	25 610	25 877	26 151	84 674
Découverts bancaires et comptes courants de trésorerie...	72 364	72 364					
Fournisseurs.....	161 869	161 869					
Au 31 décembre 2016.....	457 355	264 868	30 175	25 610	25 877	26 151	84 674

Note 5.3 - Risque de marché

Risque sur les matières premières

CPCU a consommé 122 M€ de charbon, bois, gaz et bio combustible en 2017.

Une variation du prix de ces matières premières peut avoir un impact sur la marge.

Toutefois, la politique de couverture des matières premières vient mitiger le risque financier portant sur les matières premières.

Risque de change

Du fait de son activité, le Groupe est essentiellement exposé au risque de conversion de ses dettes afférentes aux achats de charbon et au contrat de maintenance des cogénérations, libellés en dollars US.

L'instrument de couverture utilisé est l'achat de devises à terme.

Risque de taux d'intérêt

Afin d'optimiser le coût de son endettement et/ou de réduire son exposition au risque de taux, le Groupe pourrait avoir recours à des instruments de couverture (swaps de taux d'intérêt, caps, etc.) qui modifient la structure taux fixe/taux variable de sa dette.

Au 31 décembre 2017, CPCU n'a pas de swap de taux d'intérêt.

Note 5.4 - Analyse de sensibilité

Pour le risque de taux d'intérêt :

L'ensemble des prêts long-terme sont à taux fixe.

L'endettement à taux fixe est de 214 M€. La juste valeur au 31 décembre 2017 est de 223 M€.

Pour le risque de taux de change :

En matière de change, l'exposition de CPCU est uniquement fonction des achats de combustibles (charbon, granulés de bois) libellés en dollars US.

Afin de neutraliser le risque, CPCU réalise des achats à terme plus de 2 ans en avance : achats à terme de dollars pour les achats de granulés de bois en dollars, achats à terme d'API2 (prix de référence sur le marché du charbon) en €/t pour le charbon (permettant de couvrir à la fois le risque de change et le risque de variation du combustible).

L'exposition de CPCU aux variations des taux de change n'est donc pas significative.

Note 6 – Participations dans les entreprises associées

6.1.1 - Sociétés mises en équivalence :

(En milliers d'euros)	Valeur d'équivalence		Quote-part de résultat		Chiffre d'affaires	
	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2016
Groupe Tiru.....	0	4 981	-4 976	-105	238 092	221 525
Climespace.....	11 401	8 353	7 009	4 087	102 057	109 119
Transports Réunis Services (1).....	380	390	84	80	4 864	5 274
SNC Choisy Vitry Distribution.....	30	-172	202	350	16 130	15 989
SAS Géotelluence.....	491	914	-424	-86	9 956	3 295
Total.....	12 302	14 466	1 895	4 326	371 099	355 202

(1) La Société Transports Réunis Services clôture au 30 septembre.

Les dividendes reçus de ces sociétés en 2017 sont :

- Climespace : 3,527 M€ et

- TRS : 0,040 M€

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
SNC Choisy Vitry Distribution		
Total de l'actif.....	25 575	27 330
Total du passif hors capitaux propres.....	15 020	27 712
Total des produits de l'activité.....	16 130	15 989
Résultat de la période.....	449	777
Climespace		
Total de l'actif.....	276 752	295 626
Total du passif hors capitaux propres.....	224 930	257 657
Total des produits de l'activité.....	102 057	109 119
Résultat de la période.....	31 858	18 575
Groupe Tiru		
Total de l'actif.....	238 285	271 702
Total du passif hors capitaux propres.....	301 153	245 480
Total des produits de l'activité.....	238 092	221 525
Résultat de la période.....	-82 862	-552
Transports Réunis Services		
Total de l'actif.....	3 512	3 411
Total du passif hors capitaux propres.....	1 065	1 013
Total des produits de l'activité.....	4 864	5 274
Résultat de la période.....	323	309
SAS Géotelluence		
Total de l'actif.....	27 343	17 620
Total du passif hors capitaux propres.....	16 881	4 568
Total des produits de l'activité.....	9 956	3 295
Résultat de la période.....	-847	-171
Total des actifs.....	571 467	615 689
Total des passifs hors capitaux propres	559 049	536 430
Total des produits de l'activité.....	371 099	355 202
Résultats de la période.....	-51 079	18 938

6.1.2 – Informations financières sur les entreprises associées significatives

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultat net	Autres éléments du résultat global	Résultat global	Actifs courants	Actifs non courants	Passifs courants	Passifs non courants	Total capitaux propres	% d'intérêt du Groupe	Total capitaux propres attribuables à CPCU
Au 31 Décembre 2017											
CLIMESPACE	102 057	31 858	-172	31 686	59 217	217 535	86 288	138 642	51 822	22%	11 401
Au 31 Décembre 2016											
CLIMESPACE	109 119	18 575	-253	18 322	63 608	232 018	108 015	149 642	37 969	22%	8 353

Note 7 – Stocks

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Matières premières (charbon, bois, biocombustible liquide, gaz vert).....	15 149	26 513
Autres pièces détachées	8 681	7 338
Quotas CO ₂ et CEE.....	3 434	3 150
Valeur brute.....	27 264	37 001
Provision pour dépréciation.....	2 009	2 131
Valeur nette.....	25 255	34 870

La variation du stock de matières premières est liée :

- à la variation des quantités stockées :
 - charbon (97 835 tonnes en 2017 contre 164 212 tonnes en 2016) - 6,83 M€
 - bois (3 069 tonnes en 2017 contre 24 403 tonnes en 2016) - 5,48 M€
 - biocombustible liquide (1 690 tonnes en 2017 contre 3 165 tonnes en 2016) - 1,27 M€
 - certificat verts sur le gaz (90 000 tonnes en 2017 contre 50 000 tonnes en 2016) + 0,34 M€
- à la variation des prix :
 - charbon (124 €/tonne en 2017 contre 103 €/tonne en 2016) + 2,07 M€
 - bois (213 €/tonne en 2017 contre 257 €/tonne en 2016) - 0,14 M€
 - biocombustible liquide (859 €/tonnes en 2017 contre 921 €/tonnes en 2016) 0,10 M€
 - certificat verts sur le gaz (10,06 €/tonnes en 2017 contre 8,5 €/tonnes en 2016) + 0,14 M€

Quotas CO₂

Le plan national d'affectation des quotas de gaz à effet de serre (CO₂) pour la troisième période 2013 - 2020 a attribué au Groupe CPCU, pour l'année 2017, 458 037 quotas (de tonnes de CO₂).

En 2017 les émissions réelles se sont élevées à 977 038 quotas (710 912 pour CPCU et 266 126 pour Cogé Vitry). Les quotas non utilisés sont reportables sur les années restantes de la période.

L'impact résultat de l'année 2017 est une charge de 3,3 M€ à comparer à une charge de 2,9 M€ sur l'année 2016 et s'explique par :

- une baisse des consommations de quotas de 8,3% de 1 065 Kt en 2016 à 977 Kt en 2017, en lien avec le mix énergétique,
- une hausse du prix moyen du quota de CO₂ de 15,8% de 2,66 €/t en 2016 à 3,08 €/t en 2017, résultant de :
 - l'acquisition de 607 Ktonnes de quotas à un prix moyen de 5,96 €/tonne de quotas en 2017,
 - l'attribution de 458 Ktonnes de quotas gratuits sur l'année 2017, versus 517 Ktonnes de quotas gratuits sur l'année 2016.

Certificats d'Économies d'Énergie

Concernant la comptabilisation des certificats d'économies d'énergie, CPCU applique le modèle « Économies d'énergie » avec une gestion des certificats pour se conformer aux exigences de la réglementation relative aux économies d'énergie. En effet, compte tenu de son activité de distribution, CPCU vend de l'énergie thermique et doit donc acheter des certificats d'économies d'énergie pour remplir ses obligations.

Les certificats obtenus de l'Etat ou en cours d'obtention sont enregistrés à leur coût de production. Les certificats acquis sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les certificats d'économies d'énergie sont consommés par la survenance du fait générateur de l'obligation d'économies d'énergie, qui vaut consommation de leur unité de compte. Ils sont sortis de stocks lors de la réalisation des ventes d'énergie générant l'obligation d'économies d'énergie.

A partir du 1^{er} janvier 2016, un nouveau type de Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a été mis en place : « CEE précarité énergétique ».

En 2017, le résultat des CEE classique et précarité est une charge de 4,1 M€ versus 2,8 M€ en 2016.

➤ CEE classique

Le résultat sur le poste CEE classique 2017 est une charge de 3,0 M€ versus 1,5 M€ en 2016.

La 3ème période définie par le décret n°2014-1668 du 29 décembre 2014 couvre les années 2015 à 2017, sur la base des ventes des exercices 2015 à 2017. Sur cette période, les ventes s'élèvent à 15 GWh et l'obligation de CPCU à 2 245 GWh cumac.

➤ CEE précarité énergétique

Le résultat sur le poste CEE précarité 2017 est une charge de 1,1 M€ versus 1,3 M€ en 2016.

La 3ème période définie par le décret n°2014-1668 du 29 décembre 2014 couvre les années 2016 à 2017, sur la base des ventes des exercices 2016 à 2017. Sur cette période, les ventes s'élèvent à 10 TWh et l'obligation de CPCU à 489 GWh cumac.

Note 8 – Provisions (courant et non courant)

(En milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/12/2015	Augmentations : dotations de la période	Diminutions : reprises de la période		Reclassements	Variation liée à la désactualisation	Changement de méthode	Montant à la fin de la période 31/12/2016
				Montants utilisés	Montants non utilisés				
Non courant		232 944	9 453	11 756	391	-156	19 475	0	249 568
Avantages du personnel.....	8.1	155 614	3 911	6 949		-156	19 475		171 895
Provision pour retours d'eau.....	8.2	66 844	1 912	4 379	391				63 986
Autres.....	8.3	10 486	3 630	428					13 687
Courant.....		11 422	257	960	12	156	0	0	10 863
Avantages du personnel.....	8.1	6 809				156			6 965
Provision pour réparation retours d'eau.....	8.2	2 433		381	12				2 040
Autres	8.3	2 180	257	579					1 858
Total provisions courantes et non courantes...		244 366	9 710	12 716	403	0	19 475	0	260 431

(En milliers d'euros)	Notes	Montant au 31/12/2016	Augmentations : dotations de la période	Diminutions : reprises de la période		Reclassements	Variation liée à la désactualisation	Changement de méthode	Montant à la fin de la période 31/12/2017
				Montants utilisés	Montants non utilisés				
Non courant		249 568	7 413	17 097	457	-357	5 683	0	244 753
Avantages du personnel.....	8.1	171 895	5 174	6 848		-357	5 683		175 547
Provision pour retours d'eau.....	8.2	63 986	2 152	5 312	457				60 369
Autres.....	8.3	13 687	87	4 937					8 837
Courant.....		10 863	1 006	319	0	357	0	0	11 907
Avantages du personnel.....	8.1	6 965				357			7 322
Provision pour réparation retours d'eau.....	8.2	2 040		62					1 978
Autres	8.3	1 858	1 006	257					2 607
Total provisions courantes et non courantes...		260 431	8 419	17 416	457	0	5 683	0	256 660

Note 8.1 – Avantages du personnel

Le régime de retraite des agents statutaires des entreprises des industries électriques et gazières est un régime spécial, légal et obligatoire. Les conditions de détermination des droits à la retraite et le mode de financement du régime, fixés par le statut national du personnel des industries électriques et gazières (décret du 22 juin 1946), relèvent des pouvoirs publics.

Les entreprises n'ont pas, juridiquement, la possibilité d'en adapter ou d'en modifier les termes.

Le métier de CPCU ne relève pas du champ d'application des industries électriques et gazières. C'est en vertu du traité de concession que CPCU assure à son personnel la plupart des dispositions du statut des IEG et notamment le régime de retraite du personnel des industries électriques et gazières.

L'évolution du régime de retraite IEG et notamment celle des taux de cotisations, et des montants au titre des droits spécifiques du passé (antérieurs à l'adossment au régime de droit commun, soit au 31 décembre 2004) appelés par la CNIEG reste tributaire des évolutions générales de la pyramide des âges du régime et de ses prestations.

Le total des engagements retraite et avantages sociaux provisionné dans les comptes consolidés s'élève à 182,9 M€.

8.1.1 – Rappel des hypothèses

Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe CPCU (identiques à celles d'ENGIE) sont les suivantes :

	31/12/2017	31/12/2016
Taux d'actualisation des engagements post emploi	2,04%	2,04%
Taux d'actualisation des engagements long terme	1,66%	1,64%
Taux d'inflation.....	1,81%	1,83%
Cotisation CNIEG, droits spécifiques futurs et autres	7,19%	6,19%
Taux cotisations préretraites	7,19%	6,19%

8.1.2 – Eléments de l'état de situation financière

Actif / passif enregistré dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Valeur actualisée de l'obligation.....	182 869	178 860
Juste valeur des actifs du régime.....		
Obligation en excès / (déficit) par rapport aux actifs.....	182 869	178 860
Coût des services passés		
Actifs / (passifs) enregistrés au bilan.....	182 869	178 860
Gains / (pertes) actuariels comptabilisés en capitaux propres.....	-2 108	-14 660

Variation des montants nets dans l'état de situation financière :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Provision pour engagements de retraite et assimilés en début d'exercice...	178 860	162 423
Coût des services rendus.....	4 219	3 911
Intérêts sur la dette actuarielle.....	3 576	4 118
Montant des gains / (pertes) actuariels.....	3 062	15 357
Prestations payées.....	-6 848	-6 949
Provision pour engagements de retraite et assimilés en fin d'exercice...	182 869	178 860
Gains / (pertes) actuariels variation des capitaux propres.....	2 108	14 660

Les variations de l'année ont été comptabilisées au compte de résultat (coûts des services rendus et prestations payées au niveau des charges de personnel et intérêt sur la dette actuarielle au niveau du résultat financier) à l'exception des pertes et gains actuariels comptabilisés en capitaux propres.

8.1.3 – Engagements par nature et évolution sur la période

La provision constituée conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » s'élève au 31 décembre 2017 à 182,9 M€. Elle se détaille comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Avantages post emploi		
1) Retraite et frais de gestion de la CNIEG	92 825	92 908
2) Indemnités fin de carrière	3 315	3 464
3) Avantages en nature énergie	73 091	70 031
Sous total	169 231	166 403
Autres avantages à long terme		
1) Secours immédiat	4 332	4 116
2) Indemnités compensatrices de frais d'études	107	111
3) Invalidité : rentes accidents du travail – maladies professionnelles - médailles	8 115	7 098
4) Indemnités congés exceptionnels	1 084	1 132
Sous total	13 638	12 457
Total	182 869	178 860

Analyse de sensibilité :

Selon les estimations établies par le Groupe, une variation de plus ou moins 100 points de base du taux d'actualisation entraînerait une variation de la dette actuarielle d'environ 19%.

Une variation du taux d'inflation de plus ou moins 100 points de base (à taux d'actualisation inchangé) entraînerait une variation de la dette actuarielle d'environ 19%.

Provisions pour engagements de retraite et autres engagements avec le personnel

Ces provisions augmentent de 179 M€ au 31 décembre 2016 à 183 M€ au 31 décembre 2017 et se décomposent comme suit :

- la provision pour retraites est stable à 93 M€,
- les autres provisions (avantage tarifaire, indemnité de fin de carrière, etc.) augmentent de 86 M€ au 31 décembre 2016 à 90 M€ au 31 décembre 2017.

La variation de ces provisions a pour origine :

- une hausse relative due à la désactualisation de la provision d'un montant de 3,6 M€ en 2017 inférieur au montant de 2016 (4,1 M€), dont la contrepartie se trouve en charges financières.

Cette hausse moins importante en 2017 qu'en 2016 provient de la baisse du taux d'actualisation utilisé pour calculer la charge d'intérêt (2,03% en 2017 vs 2,57% en 2016, sachant que pour le calcul de la charge de désactualisation, c'est le taux d'actualisation au 31 décembre de la clôture précédente qui est utilisé, soit le taux au 31 décembre 2016 pour décembre 2017).

- une hausse liée aux pertes et gains actuariels d'un montant de 3,1 M€ en 2017 (dont 2,1 M€ en impact réserves et + 1,0 M€ en impact résultat) versus une hausse de 15,4 M€ en 2016 (dont 14,7 M€ en impact réserves et + 0,7 M€ en impact résultat) ^(*).

^(*) Compte tenu de la moindre incertitude quant à la valorisation des avantages à long terme, les écarts actuariels sur ces avantages LT sont comptabilisés en compte de résultat et non pas en OCI (cf. Norme IAS19, §154).

Les pertes et gains actuariels se détaillent comme suit :

1) Ecart dus aux changements d'hypothèses financières (hausse de 2 M€ en 2017 vs. une hausse de 20 M€ en 2016) :

- la baisse des taux d'actualisation retenus, générant une hausse des provisions d'un effet de 1,4 M€ en 2017 contre une augmentation de 17,6 M€ en 2016. La baisse est nettement moins significative qu'en 2016 et s'élève pour les deux plus importantes provisions :
 - de 2,01% en 2016 à 2,00% en 2017 pour la retraite (Droits Sociaux),
 - de 2,06% en 2016 à 2,02% en 2017 pour l'Avantage en Nature Energie,

- l'impact de la courbe de taux d'inflation, générant une baisse de 0,7 M€ en 2017 versus une hausse de 2,3 M€ en 2016 ; les taux d'inflation ont baissé de 1,83% en 2016 à 1,81% en 2017,
- les impacts dus à la compensation CSG, générant une hausse de 1,5 M€ en 2017 (sans effet en 2016),
- les écarts actuariels dus à la revalorisation des pensions IEG/CNAV au 1er janvier (PLFSS 2018), générant une baisse de 0,2 M€ en 2017 (sans effet sur 2016).

2) Ecarts dus aux changements d'hypothèses démographiques (hausse de 1,1 M€ en 2017 contre une baisse de 4,1 M€ en 2016)

3) Ecarts actuariels d'expérience (effet non significatif en 2017 contre une baisse de 0,4 M€ en 2016)

La perte actuarielle en 2016 était principalement liée aux éléments relatifs à l'avantage en nature Energie.

- une augmentation correspondant aux droits acquis (Coût des Services Rendus « CSR ») en 2016, soit 4,2 M€ (3,9 M€ en 2016). Les CSR sont corrélés au calcul des engagements de l'année précédente, soit 2016.
- une baisse correspondant aux prestations payées en 2017, soit 6,8 M€ (6,9 M€ en 2016).

La durée de la dette actuarielle « retraites » relative au régime des IEG est de 19 ans.

La durée de l'engagement relatif à l'avantage en nature énergie est de 21 ans.

Note 8.2 – Provision pour retour d'eau

La provision pour retour d'eau a été constituée afin de remettre en état les canalisations de retour d'eau, lesquelles véhiculent les condensats restitués par les clients en sortie des sous-stations jusqu'aux centrales produisant de la vapeur. Cette provision couvre une obligation de travaux à effectuer par CPCU, signifiée par la DRIEE.

La provision est calculée de la manière suivante :

- une liste des canalisations à inspecter est établie. Cette liste est détaillée par tronçons,
- un devis de réparation est établi pour chaque tronçon par le bureau d'études en fonction du diamètre de la canalisation, et tient compte des différents éléments (génie civil, canalisation, désamiantage éventuel, etc.) Le coût de réparation est alors égal au prix du mètre de canalisation multiplié par la longueur du tronçon,
- la provision, par tronçon, est ensuite calculée sur la base du coût de réparation et d'un taux de réparation issu de données historiques et validé par la Direction Générale. Les données historiques sont les longueurs remplacées et les longueurs inspectées entre 2005 et 2017,
- le montant de la provision est égal à la somme des provisions par tronçon, diminuée des travaux réalisés.

La partie « courante » de la provision pour retour d'eau correspond à l'anticipation du montant des travaux pour l'exercice suivant.

- Dotation à la provision pour remise en état des retours d'eau, 2,1 M€ (1,9 M€ en 2016) essentiellement pour le réseau Paris.

Cette dotation correspond à des tronçons pour lesquels le solde de provision était nul ou inférieur à 50 K€ (compte tenu des reprises pour travaux comptabilisés sur ces tronçons par le passé), mais susceptibles d'être sujets à des travaux d'entretien et de maintenance dans les années futures selon la Direction d'Ingénierie et du Développement. 9 tronçons dans Paris sont concernés.

- Reprise à la provision pour remise en état des retours d'eau, 5,78 M€ (contre 5,1 M€ en 2016) dont :

- 5,7 M€ de reprise sur le réseau Paris,

Ces reprises correspondent :

- à des travaux curatifs suite à des sinistres ou préventifs suite à des inspections (5,4 M€ en 2017 contre 4,7 M€ en 2016).
- 0,4 M€ dû à l'effet de la baisse du coût d'inspection de 127 € à 126,80€ et de la légère augmentation du taux de réparation de 27,20% à 27,23%.

Note 8.3 – Autres provisions

Au 31 décembre 2017, elles varient principalement :

- Dotations aux provisions :
 - provision pour travaux (dessus-dessous) (0,4 M€),
 - provision pour désamiantage (canalisations et branchements) (0,1 M€)
- Reprises de provisions :
 - provision pour désamiantage (canalisations et branchements) (3,7 M€),
 - provision pour travaux (dessus-dessous) (0,7 M€),
 - provision pour démantèlement de cuves fioul (0,4 M€).

Note 9 – Capitaux propres

Note 9.1 – Capital social

Le capital social est entièrement libéré et composé de 1 725 320 actions de 16 €, soit 27 605 120 € au 31 décembre 2017. Chaque détenteur d'action(s) dispose d'un droit de vote par action à chacune des Assemblées Générales du Groupe. Il n'existe pas de privilèges et restrictions attachés aux actions.

Note 9.2 – Evolution du nombre d'actions en circulation

Le nombre d'actions en circulation en 2017 est de 1 725 320 dont un flottant de 36 485 actions représentant 2,11% du capital social. Aucune variation n'a été constatée sur l'exercice.

Note 9.3 – Réserves distribuables

Les réserves consolidées (331 M€ au 31 décembre 2017) intègrent la réserve légale de la Société CPCU S.A. pour 2,8 M€ représentant 10% du capital social, en conformité avec les dispositions légales françaises. Cette réserve ne peut être distribuée qu'en cas de liquidation.

Les réserves distribuables du Groupe s'élèvent à 296,3 M€ au 31 décembre 2017, composées du report à nouveau et de la réserve générale de la Société CPCU S.A.

Note 9.4 – Dividendes

Dividendes payés par CPCU S.A. :

	Montant réparti en milliers d'euros	Dividende net par action en euros
2015 (payé le 30/06/2016)	6 039	3,50
2014 (payé le 30/06/2015)	6 039	3,50
2013 (payé le 27/06/2014)	12 767	7,40
2012 (payé le 25/06/2013)	6 039	3,50

Dividendes proposés au titre de l'exercice 2017 :

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du Groupe CPCU statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 de verser un dividende unitaire de 3,50 euros par action soit un montant total de 6,04 M€.

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale, ce dividende sera mis en paiement le 29 juin 2018 et n'est pas reconnu en tant que passif dans les comptes au 31 décembre 2018, les états financiers à fin 2017 étant présentés avant affectation.

Note 9.5 – Gestion du capital

CPCU S.A. n'est sujet à aucune exigence externe en termes de capitaux propres minimum, excepté les exigences légales. En particulier, les contrats d'endettement du Groupe n'imposent aucune contrainte en matière de ratio type : capitaux propres sur endettement financier net ou de notation par des agences de crédit. Aussi, en matière de gestion de capital, CPCU poursuit les objectifs suivants :

- avoir un niveau de fonds propres en adéquation avec les risques pris par l'entreprise,
- assurer une rentabilité satisfaisante des fonds investis par les actionnaires.

Le Groupe peut donc être amené à apporter des ajustements à sa structure financière au regard de l'évolution des conditions économiques et des risques des actifs sous-jacents à son activité. Dans ce cadre, CPCU peut ajuster le paiement de dividendes aux actionnaires, rembourser une partie du capital, émettre de nouvelles actions.

Note 10 – Chiffre d'affaires

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Chiffre d'affaires lié aux ventes d'électricité aux ventes de chaleur et prestations de services	420 097	433 403
Chiffre d'affaires lié aux ventes d'électricité.....	36 960	37 942
Ventes au concédant	25 711	-2 335
Total.....	482 768	469 010

Cf. note 1.4.10 « Chiffre d'affaires ».

Le chiffre d'affaires consolidé augmente de 2,9% de 469 M€ en 2016 à 482 M€ en 2017 et se décompose de la manière suivante :

- le chiffre d'affaire lié aux ventes de chaleur baissent de 3,1% de 433 M€ en 2016 à 420 M€ en 2017 résultant de :
 - la baisse des volumes vendus de 4%, en raison de la rigueur climatique plus défavorable en 2017 qu'en 2016,
 - d'un gel des tarifs au niveau de la concession parisienne,
- le chiffre d'affaire lié aux ventes d'électricité baissent de 2,6% de 38 M€ en 2016 à 37 M€ en 2017, en lien avec :
 - la fin du dispositif transitoire de prime de capacité et la mise en place du marché de capacité en 2017 (11 M€ en 2016 vs 2 M€ en 2017),
 - partiellement compensée par l'augmentation de la production (610 GWhé en 2017 vs 518 GWhé en 2016),
- les ventes au concédant (investissements de biens de retour) passent de - 2 M€ en 2016 à 25 M€ en 2017, en raison de 2 éléments :
 - la comptabilisation en 2016 des subventions perçues par l'ADEME (- 17 M€), subventions conditionnées pour atteinte des 50% d'EnR&R (Energie Renouvelable et de Récupération),
 - la comptabilisation en 2016 de davantage de droits de raccordement sur des branchements.

Note 11 – Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles comprennent notamment :

- la neutralisation au niveau du compte de résultat des ventes au Concédant comptabilisées au niveau du chiffre d'affaires,
- les charges d'entretien,
- les achats et services extérieurs,
- les impôts hors impôts sur les sociétés.

Les autres charges opérationnelles s'établissent à 120,1 M€ sur l'exercice 2017 soit une augmentation de 31,1 M€ par rapport à l'exercice 2016. Cette variation s'explique principalement par la variation de 28,0 M€ des coûts des constructions vendues au concédant en contrepartie de la variation des ventes faites au concédant pour le même montant.

Note 12 – Résultat sur cessions d'actifs

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultats sur cessions d'actifs	-2 437	-5 273

Les résultats sur cessions d'actifs correspondent aux :

- sortie suite au dévoiement du T3N,
- sortie suite au dévoiement du projet ligne 14 Nord,
- sortie des biens en centrale suite aux travaux de conversion fioul au gaz.

Note 13 – Résultat MtM des dérivés

Le résultat Mark-to-Market (MtM) des dérivés intègre à la fois la variation du MtM des opérations de couvertures réalisées avec ENGIE global Market (part non éligible à la couverture CFH) mais également la variation de part taux d'intérêt du MtM des couvertures de dollars.

Note 14 – Résultat financier

Note 14.1 – Résultat financier

Le résultat financier au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 se compose comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Coût de la dette nette.....	-3 413	-3 751
Autres charges financières.....	-4 521	-4 977
Autres produits financiers.....	101	4
Total.....	-7 833	-8 724

Note 14.2 – Coût de la dette nette

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Charges d'intérêts :		
Charges d'intérêts sur emprunts.....	-3 413	-3 751
Charges d'intérêts et de financement sur instruments taux et change...		
Sous-total.....	-3 413	-3 751
Total coût de la dette nette.....	-3 413	-3 751

Note 14.3 – Autres charges financières

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Désactualisations des provisions.....	-3 705	-3 704
Actualisation de la créance sur le concédant	-816	-1 273
Total.....	-4 521	-4 977

La désactualisation des provisions concerne les provisions liées aux engagements postérieurs à l'emploi, elle diminue en passant de 4,1 M€ en 2016 à 3,6 M€ en 2017.

L'actualisation de la créance sur le concédant est liée à la modernisation des tronçons structurants.

Note 14.4 – Autres produits financiers

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Intérêts et produits financiers sur autres actifs financiers.....	101	4
Total.....	101	4

Note 15 – Parties liées

Liste des parties liées et des principales transactions : les transactions entre les parties liées ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normales si ces modalités peuvent être démontrées.

- ENGIE Finance SA : compte - courant de trésorerie entre le Groupe CPCU et ENGIE Finance SA par une convention (97 M€),
- Tiru : achat par CPCU de la vapeur produite par les usines Tiru (23,6 M€),
- SOVEN : achat de gaz par CPCU (54 M€),
- Transports Réunion Services : achat par CPCU de prestations de transport, traitement, manutention et stockage de charbon (4,6 M€),
- CVD : garantie d'emprunt donnée par CPCU sur le montant du capital restant dû (4,9 M€),
- ville de Paris : vente d'énergie par CPCU d'un montant de 26 M€.

Les informations concernant les dirigeants sont en note 17.

Note 16 – Impôt sur les bénéfices de l'exercice

Note 16.1 – Ventilation de la charge d'impôt comprise dans le résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Impôts courants	-20 263	-18 566
Impôts différés	103	3 209
Total	-20 160	-15 357
Taux effectif d'impôt	37%	39%

L'impôt a augmenté, passant de 15 M€ en 2016 à 20 M€ en 2017.

Le taux effectif d'impôt a baissé de 2%.

L'impôt 2017 est calculé avec les contributions additionnelles de 3,3% appliqué au taux normal de 33,33%, ce qui porte le taux d'impôt sur les Sociétés à 34,43%.

Note 16.2 – Rationalisation du taux effectif d'impôt

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Résultat avant impôt (hors résultat des Sociétés mises en équivalence).....	54 157	39 587
Taux d'impôt théorique de la maison mère.....	34,43%	34,43%
Produit/(charge) d'impôt théorique.....	-18 646	-13 630
Différences permanentes :		
Différences permanentes sur les comptes sociaux.....	1 624	1 454
Différences permanentes sur les retraitements consolidés....	-1 228	-1 230
Impôt forfaitaire et autres compléments d'impôt.....	770	416
Divers (1)	-2 680	-2 367
Produit/(charge) d'impôt réel.....	-20 160	-15 357
Taux effectif d'impôt.....	37%	39%

(1) Dont différence correspond au changement de taux d'impôt qui passera à 25,82% en 2022.

Note 16.3 – Impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés s'analysent comme suit :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Pertes fiscalement reportables.....		
Autres.....		
Actifs d'impôt différé brut avant compensation.....	55 543	62 655
Compensation par entité légale.....	-36 456	-44 993
Actifs d'impôt différé brut après compensation.....	19 087	17 662
Actifs d'impôt différé brut non comptabilisé.....		
Actifs d'impôt différé net.....	19 087	17 662
Passifs d'impôt différé brut avant compensation.....	36 456	44 993
Compensation par entité légale.....	-36 456	-44 993
Passifs d'impôt différé brut après compensation.....	0	0
Passifs d'impôt différé net.....	0	0
Impôt différé net.....	19 087	17 662

Impôts différés par source :

(En milliers d'euros)	31/12/2017	31/12/2016
Autres différences temporelles déductibles	7 602	9 548
Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires	47 038	51 784
Autres provisions non déductibles temporairement	904	1 323
Impôts différés actifs	55 544	62 655
Effet fiscal des concessions	-3 510	-1 529
Provisions pour gros entretiens	20 981	21 089
Effet fiscal des instruments dérivés	12 597	16 240
Réévaluation du siège	4 885	5 018
Autres déductions fiscales temporaires	1 504	4 175
Impôts différés passifs	36 457	44 993
Actif net d'impôt différé	19 087	17 662

Note 16.4 – Déficit fiscal reportable et crédits d'impôts

Le seul déficit reporté concerne Géométropole et s'élevait à 2,8 M€ à fin 2016.
Au 31 décembre 2017, ce déficit est de 2,4 M€ et est indéfiniment reportable.

Note 17 – Rémunérations des Dirigeants et avantages annexes

Les trois principaux dirigeants du groupe CPCU (Président, Directeur Général et Directeur Général Délégué) sont rémunérés par ENGIE Management Company et ENGIE Energie Services, le montant pris en charge par la CPCU s'élève en 2017 à 601 993 € (montants hors charges patronales) au titre de la rémunération à court terme et à 67 404 € au titre des paiements en actions.

Note 18 – Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les cabinets BM&A et Ernst & Young et Autres agissent en tant que commissaires aux comptes du Groupe CPCU. Les informations sur les honoraires des commissaires aux comptes sont présentées conformément au règlement ANC 2016-09 du 2 décembre 2016.

(En milliers d'euros)	BM&A				Ernst & Young et Autres			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
▫ Emetteur	110	101	65%	69%	121	112	74%	88%
▫ Filiales intégrées globalement (CVE, CVIT ET GEOM)	37	37	22%	25%			0%	0%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés complément au titre de l'année N-1								
▫ Emetteur	23		14%		27		16%	
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
▫ Emetteur	0	8	0%	5%	17	16	10%	13%
▫ Filiales intégrées globalement (CVE, CVIT ET GEOM)								
TOTAL	170	146	100%	100%	164	128	100%	100%

Note 19 – Effectif

La situation de l'effectif moyen au cours de l'exercice se présente comme suit :

Catégories	Salariés de l'entreprise	Salariés mis à disposition	Total
Cadres (et assimilés).....	142		142
Agents de maîtrise (et assimilés)dont 21 en alternance	364		364
Agents d'exécution (et assimilés)dont 17 en alternance	73		73
Total.....	579	0	579

Note 20 – Engagements hors bilan

L'intégralité des engagements hors bilan figurent ci-dessous :

- Engagements réciproques :		
- Commandes à des fournisseurs d'immobilisations et autres engagements d'achat.....		16 M€
- Locations simples (sommes des loyers restant à payer non actualisés) (27 M€) :		
- Port autonome de Paris.....		19 M€
- EDF		3 M€
- AP HP		2 M€
- Autres		3 M€
- Achat de combustibles :		
- Charbon 74 283 tonnes.....		9 M€
- Gaz		27 M€
- Bois Black pellets 99 233 tonnes		15 M€
- Biocombustible liquide 4 000 tonnes		3 M€
- Engagements reçus : cautions bancaires des fournisseurs.....		20 M€
- Engagements donnés : cautions bancaires fournisseurs		10,2 M€

Le solde des travaux à réaliser dans le cadre du plan quadriennal 2014-2017 s'établit à 5,7 M€.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société CPCU,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CPCU relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

■ **Evaluation des actifs incorporels et corporels**

- **Se référer aux notes « 1.3 Utilisation d'estimations et du jugement », « 1.4.2 Immobilisations incorporelles », « 1.4.3 Immobilisations corporelles », « 1.4.4 Tests de perte de valeur » et « 3. Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe des comptes consolidés.**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2017, le groupe détient M€ 312 d'immobilisations incorporelles et M€ 473 d'immobilisations corporelles.</p> <p>Dans le cadre de son processus de clôture, le groupe réalise annuellement un test de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles. Comme indiqué dans la note 1.4.4 de l'annexe des comptes consolidés, ce test repose sur la détermination de la somme actualisée des <i>cash flows</i>, à partir, notamment, des prévisions de résultat établies par la direction.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des actifs incorporels et corporels constituait un point clé de l'audit en raison de leur montant dans les comptes du groupe et parce que la détermination de leur valeur repose sur l'utilisation d'estimations, d'appréciations ou d'hypothèses de la direction.</p>	<p>Nous avons examiné la conformité aux normes comptables en vigueur de la méthodologie retenue par la direction.</p> <p>Nos travaux ont également porté sur les principales estimations réalisées par la direction. Nous avons en particulier analysé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la cohérence des projections de <i>cash flows</i> avec les prévisions de résultat établies par la direction, la performance historique du groupe et le contexte économique dans lequel le groupe s'inscrit ; - les modalités et les paramètres retenus pour la détermination du taux d'actualisation dont nous avons apprécié les modalités de détermination et la cohérence avec les hypothèses de marché sous-jacentes, en incluant dans notre équipe des spécialistes en la matière ; - la pertinence des scénarios de sensibilité retenus par la direction. <p>Enfin, nous avons examiné le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe des comptes consolidés.</p>

■ **Evaluation des provisions sur les retours d'eau**

- **Se référer aux notes « 1.3 Utilisation d'estimations et du jugement », « 1.4.6 Provisions courantes et non courantes » et « 8.2 Provision pour retours d'eau » de l'annexe des comptes consolidés.**

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de son activité d'exploitation du réseau, le groupe comptabilise une provision sur les retours d'eau, destinée à couvrir l'engagement de travaux de remise en état des canalisations de retours d'eau, pris par la société et signifié à la DRIEE. Au 31 décembre 2017, son solde s'élève à M€ 60,4 pour la part non courante et à M€ 2 pour la part courante.</p> <p>Nous avons estimé que l'évaluation de cette provision a été un point clé de l'audit en raison de son montant dans les</p>	<p>Dans le cadre de notre audit, nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de la provision sur les retours d'eau et avons apprécié la conformité de la méthode d'évaluation appliquée avec les dispositions prévues par le référentiel comptable.</p> <p>Sur les mouvements de dotations et reprises affectant la provision sur l'exercice, nos travaux ont consisté à examiner par sondages :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les devis de réparation, et le taux de réparation pris en

comptes consolidés et de l'utilisation d'estimations par la direction pour son évaluation en fin d'exercice.

compte par la direction ;

- les justificatifs disponibles, relatifs aux travaux réalisés sur certains tronçons entraînant une reprise des provisions.

Nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée dans l'annexe des comptes consolidés.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CPCU par votre assemblée générale du 16 juin 2015 pour le cabinet BM&A et du 15 juin 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet BM&A était dans la troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la vingt-quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris et Paris-La Défense, le 22 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

BM&A

ERNST & YOUNG et Autres

Marie-Cécile Moinier

Stéphane Pédron